

9<sup>e</sup> année n° 49-50

Prix 8 fr.

---

**Bulletin du Service de Recherches  
Historiques et Folkloriques du Brabant**

**LE  
FOLKLORE  
BRABANÇON**

**19 Vieille Halle au Blé Bruxelles**

---

# Le Folklore Brabançon

## SOMMAIRE

Un pasquin du XVII<sup>e</sup> siècle. — Notice sur les anciens Métiers de Jodoigne au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Les verrues. — La chapelle de Saint-Flacre à Lérinnes. — Le cheval blanc. — La jeune femme et le lutin. — Le « Feu sous Hèze ». — L'Exposition d'Art Populaire au Palais des Beaux-Arts. — Menus Faits. — Bibliographie.

### Un homme de grand mérite et de haute valeur scientifique, qui s'est vu en effigie, fixé à une potence en un village du Hageland.

Personne n'est prophète en son pays, dit le proverbe. C'était le cas, nous allons le voir, pour un célèbre polygraphe belge du XVII<sup>e</sup> siècle, Godefroid Wendelen, qui naquit à Herck-la-Ville le 6 juin 1580.

A l'âge de dix-huit ans, il quitte son pays natal, pour se rendre en Provence où il sera considéré comme un humaniste, un mathématicien, un astronome et un avocat distingué.

Revenu en Belgique, il rédigea des travaux astronomiques que nous venons de découvrir aux archives de Bruges (1), dirigera une école latine à Herck, entrera dans

(1) Note de l'Abbé Fl. Silveryser, dans les Annales de la Société Scientifique de Bruxelles T. 47, 1927, p. 77 de la 1<sup>re</sup> partie et T. 48 Série A. p. 76. On sait que François Sweerts, dans son « Athenae Belgicae », signale comme ouvrages de Godefroid Wendelen devant encore paraître : « *De constantia motus sideris* », ainsi que « *de Solis et Lunae motibus aeternis* ». Ces ouvrages de Wendelen n'ont jamais paru. Nous les avons trouvés à l'état de manuscrits à Bruges.

Valère André, dans sa « Bibliotheca Belgica », signale de même comme devant suivre ceux déjà édités : *Eudoxus seu de motu Fixarum* — *Sollis ac Lunae motus ac Tabulae facillimae et Theoricae Planetarum novae*. Tout cela nous l'avons découvert à Bruges

les ordres et occupera successivement les cures de Geet-Betz et de Herck, pour devenir officiel à Tournai (1650-1654) et mourir à Gand, le 24 octobre 1667, à l'âge de 87 ans.

Erudit dans toute la force du terme, il s'intéressait à toutes les questions agitées en la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Il publie, vers 1630, des almanachs où il critique la pratique des saignées et signale des plantes guérissant la peste. Il s'occupe de chronologie, s'appuyant sur l'astronomie, se moque des astrologues dans son « tetraluchnos » dont nous ne connaissons plus que deux exemplaires (1). Il corrige les longitudes géographiques par l'étude des éclipses.

Quand le 6 octobre le monde savant de Bruxelles est intrigué par une « pluie rouge », qu'on prétendait être une pluie de sang, il a vite compris, comme le médecin de la Cour J. J. Chiflet et Plempius, professeur de médecine à Louvain, qu'il ne s'agit que d'un phénomène météorologique à expliquer par le jeu des causes physiques.

La brochure latine que Wendelen fait paraître à ce sujet chez Antoine Velpen (1646) et Mommaerts (1647) à Bruxelles témoigne d'un succès de librairie. On y voit un humaniste, « Fabius » de l'abbaye des prémontrés de Ninove adresser 5 distiques au médecin de la Cour J. J. Chiflet, qui persifle la crédulité du vulgaire qui ferait mieux de voir dans ce prétendu sang du bon vin rouge.

« Quonimus erretis, ferte pluisse merum ».

Au cours de ses charges pastorales à Geet-Betz et précisément à leur sujet, Wendelen allait se souvenir qu'il avait été un avocat écouté en Provence. C'est au principe du droit écrit et du droit coutumier qu'il fera lui-même appel avec succès pour défendre une cause qui intéressait directement la cure, celle du droit de dîme.

Sous l'ancien régime, la perception de la dîme donnait fréquemment lieu à des contestations, surtout dans les paroisses où les curés bénéficiaires de la dîme ne résidaient pas de façon continue et omettaient ainsi de la percevoir

---

(1) Un au British Museum à Londres, l'autre à la Bibliothèque nationale de Paris.

régulièrement. C'était le cas pour la cure de Geet-Betz, desservie tantôt par des membres du clergé séculier, tantôt par des religieux, le plus souvent vacante et comme abandonnée (1).

Aussi, lorsque Wendelen vint résider à Geet-Betz, la veille de la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1620, y trouva-t-il en fait de cure, une chaumière « tugurium », chaumière qu'il dut restaurer avec une partie de son patrimoine. Il avait rencontré dans son nouveau siège une situation financière des plus obérées. Afin d'y porter remède, il se mit en devoir de faire rentrer les dîmes qui revenaient au curé succursaliste de Geet-Betz et qui comportaient approximativement 200 florins en tout.

Malheureusement, l'exercice de ce droit fut pour le curé de Geet-Betz l'occasion de procès pénibles qu'il dut intenter ou soutenir et dont le premier concernait la perception d'une dîme novale. Wendelen nous l'apprend lui-même, lorsque dans son « Indiculus » il signale que le 23 Juillet 1624, il voulut, aidé de son domestique, prélever la dîme « novale » ou « nouvelle » sur une terre qu'un habitant de Betz, Chrétien Verlaers, avait dérodée pour la convertir en terre arable. Mais Wendelen se heurta à l'occupation armée de cet homme qui le menaça d'une bombarde (2). Un autre habitant de Betz, nommé Staels, en la même occurrence en vint aussi à des menaces. Le curé épuisa tous les moyens pour convaincre ses deux débiteurs du bien-fondé de ses droits. Ce fut en vain ; l'année d'après, les mêmes scènes recommencèrent. Devant l'attitude de ces gens et afin de ne pas créer un précédent, dont d'autres intéressés n'eussent pas manqué de se prévaloir, le bon curé dut se résoudre à déposer plainte et, le 28 Juillet 1625, fut donc introduite une action en justice auprès du chancelier du Conseil de

(1) Voir « Indiculus seu Instrumentale Registrum » petit registre in 4° rédigé dès 1620. Aux premières pages, on signale quatre titulaires qui n'y résidèrent pas, au 16<sup>m</sup>e siècle ; puis un curé G. Coenens emmené en captivité à Berg-op-Zoom ; puis des vacances de cure : une de deux ans en 1606 et une dernière d'un an en 1619, l'année avant l'arrivée du curé.

C'est de cet « Indiculus » ou « instrumentale Registrum » que nous reproduisons plus loin la partie supérieure du fol. 54, où figure la potence encadrée par la copie du pasquin.

(2) Op. Cit. fol. 52 « Den 23 Julii also den pastoor van Bets ».

Brabant pour le maintien des droits du curé de Betz. Ceux-ci furent établis par deux pièces qui furent versées au dossier de la cause ; la première était un rescrit pastoral de 1537 qui fixait les limites de la paroisse de Betz et les droits de la cure (1) ; la seconde comportait une attestation sur la perception de la dîme de 1570 à 1578 (2).

L'affaire se vida avec célérité en faveur du pasteur car trois jours après la date de l'action en justice, un huissier de Tirlemont, au nom du Chancelier de Brabant, vint signifier aux récalcitrants un exploit leur enjoignant de s'exécuter sans retard et de s'abstenir dorénavant de toute menace. L'affaire en resta là pour quelque temps, elle était loin d'être étouffée.

Si le bon curé n'avait eu à endurer que les agissements brutaux de rustres, il s'en serait aisément consolé ; mais moins de deux mois plus tard, il dut constater avec tristesse qu'à l'occasion de la perception de la dîme sylvestre, il entra en conflit avec l'abbaye de Vlierbeek. Voici les faits qui avaient préparé ce conflit : déjà en 1624, trois mois avant l'incident suscité par l'attitude de Chrétien Verlaers, Wendelen avait eu des difficultés pour une dîme sylvestre aux lieux dits Wolfshaege, Wolfshouwe et Wivel, en des bois appartenant à l'abbaye de Vlierbeek. Afin de prélever la coupe de bois qui lui revenait, Wendelen s'était fait assister de deux de ses paroissiens : Albert Geleys et Jean Borghers ; mais ces gens ayant été au marché de Diest intimidés par ceux que Wendelen appelle les « libertinistes » de la dîme, le curé se passa de toute aide, refusant même celle que lui offrait un capitaine de l'armée d'occupation d'alors, conduisit lui-même le charriot nécessaire sur les lieux et décima ostensiblement au vu et au su de tout le monde. Des mois s'écoulèrent, mais aux yeux du prélat de Vlierbeek, le fait avait pris le caractère d'une spoliation au préjudice de l'abbaye et un premier acte de poursuite vint l'affirmer à l'égard du curé de Betz, moins d'un an plus tard. Laissons ici la plume à Wendelen lui-même :

(1) Ibidem fol. 19 jusque fol. 29. Ce rescrit est daté de Bruxelles, 22, 6. 1537.

(2) Ibidem fol. 22 et 23. « Préparatoire productie ».... Hendrick Coenens onder Bets... » *C'est l'attestation* de Pierre Coenens, frère du curé Guill. Coenens exilé, du fait que ce dernier a perçu la dîme de 1570 à 1578.

« Le 23 septembre 1625.... je m'étais rendu à des funérailles au village voisin de Cortenaeken et, après le repas, je regagnais ma cure, lorsque j'appris que des commissaires de Bruxelles y étaient venus et qu'ils se trouvaient encore au village. Je m'empressai de les rejoindre et je leur demandai ce qu'ils voulaient. Ils me répondirent qu'ils étaient venus pour une affaire de réintégration sur l'instance du prélat de Vlierbeek contre le pasteur de Betz, ajoutant qu'ils avaient déjà été sur les lieux à Wolfshaege, Wolfs-houwe et Wivel. Je leur demandai copie de leur mandat et des griefs qu'ils avaient à articuler contre le curé, promettant au surplus de faire, de dire et de dédire ainsi que de conseil (facturus, dicturus et deducturus quae forent consilli). Ils refusèrent tous deux en présence de témoins que j'avais amenés.

Le commissaire De Witte m'ayant demandé si je consentais à être assigné, je refusai de comparaître ou de poser tout acte de procédure aussi longtemps qu'il n'était justifié du mandat. L'avocat Outelaer, qui accompagnait ce commissaire, me pria de venir à Tirlemont où j'obtiendrais copie de cette pièce. Je lui répliquai qu'au lieu de me voir l'objet d'une action en spoliation, j'eusse dû moi-même intenter une action en réintégration et qu'au surplus je n'avais pas à me rendre à Tirlemont. L'on se quitta là-dessus » (1).

*L'homme de loi* qu'avait été Wendelen ne se faisait aucune illusion sur les lenteurs et les frais des procès que des procureurs avides et sans scrupules faisaient éterniser à plaisir jusqu'à la ruine des plaideurs ; mais *l'homme d'Eglise* fut surtout affecté de se trouver devant un chef spirituel d'abbaye qui, à en juger par les débuts de l'affaire, ne lui épargnerait ni vexations, ni tracasseries, et le pauvre curé de Betz entrevit tout de suite l'effet déplorable que produirait sur ses ouailles à lui, le procédé extrême du prélat de Vlierbeek à son égard. Les événements donnèrent raison à Wendelen.

La visite du commissaire ne fut pas plutôt connue que les moqueries commencèrent à Betz contre le curé. « Les rustres », narre Wendelen, « plaisantaient méchamment,

(1) Indiculus p. 25 r. et v. Nous avons traduit littéralement ces deux pages latines sans ajouter ou retrancher un mot.

« racontant que le prélat de Vlierbeek avait porté un coup « de poignard contre leur curé, pour le récompenser d'une « décimation injuste et que c'était bien fait ». (O Factum Bene).

Et les chansons allèrent leur train sur ce thème : « Le curé a trouvé son homme » (1). Accablé de chagrin, Wendelen dut s'aliter pendant 12 jours (2). L'allure du procès n'était pas de nature à hâter sa convalescence, car les appréhensions de Wendelen se confirmèrent au fur et à mesure par la suite : refus de communication des pièces, refus d'audition des témoins sur place, rejet incompréhensible de demandes à preuves, attermolements sans raison et sans nombre, bref tous les moyens de procédure qu'un adversaire peut invoquer ou trouver, Wendelen dut les subir.

Mais le prélat de Vlierbeek et, faut-il le dire, la Cour de Brabant même, avaient à compter avec celui dont toute la vie, en tout domaine, avait été marquée au coin de l'énergie et du savoir et il est intéressant de constater avec quel sens de l'équité et du droit le futur official que l'évêque de Gand nommera en 1650 à Tournay pour y soutenir en cette qualité les droits de l'Eglise, allait dès 1625 disputer pied à pied les quelques prérogatives qu'on voulait dénier à l'humble curé de Geet-Betz. Le terrain ici était pauvre et limité, mais des principes graves étaient en jeu et Wendelen prit leur défense.

Dans son « *Motivum Juris* » (3), Wendelen expose toute l'affaire de Vlierbeek, il y prévoit des faits qui pourraient se dérouler à Geet-Betz à la suite de l'attitude du prélat. Et de fait, Wendelen ne se trompait pas dans ses prévisions.

Les récalcitrants Verlaers, Staels et d'autres relevèrent la tête, s'inspirant des agissements du prélat. La situation de Wendelen comme curé devenait intenable.

Poussé à bout, Wendelen s'adressa de nouveau à la justice et obtint en 1627 un arrêt (exploit) qu'il fit publier dans le village et afficher sur la porte de l'église.

---

(1) Indiculus... fol. 45 p. v. « Den Paep is aen synen meester geraeckt ».

(2) Indiculus... fol. 25 v. « Postea incidi in morbum... quo decubui per totos 12 dies, gaudentibus in sinu rusticis subditis meis et jactantibus ».

(3) « *Motivum Juris* quod proposui antequam ferretur Interlocutaria ». Voir loc. cit., pp. 36-46.

C'était le début de nouvelles scènes de révolte qui éclatèrent le 15 août de cette année 1627. Un certain « Renier Nijs », se mit à injurier le curé, et comme le frère de ce Nijs exhortait son parent au calme, celui-ci lui lança à la tête un pot blessant ainsi sa belle-sœur assistant à cette scène.

Le lendemain de nouvelles scènes se déroulèrent au cimetière de Betz. Les habitants du village s'y étaient réunis en grand nombre attendant le curé. Dès que celui-ci sortit de l'église, il se vit apostropher par le mayeur qui lui proposa d'arranger les difficultés.

Mais voilà que ce Chrétien Verlaers, l'homme au mousquet, qui avait menacé le curé d'une bombe, se lève, propose de chasser le curé et d'apostasier en bloc (1) Renier Nys (2) et Mathys van Ham (3) proférèrent des imprécations.

Et dire que personne n'osa élever la voix pour défendre le pasteur, si bien que ce dernier dut se contenter, après le départ des énergumènes, de prendre à témoin des faits quelques personnes calmes et impartiales.

Ce sont ces rustres qui rédigèrent un pasquin ou pasquil dont Wendelen nous a conservé une copie que nous reproduisons ici, ainsi que le croquis de la potence.

Ce pasquin fut collé pendant la nuit sur la porte de l'église, à la place de l'exploit ou arrêt que le curé y avait affiché.

Le lendemain, une brave femme se rendant à l'église, voyant l'écrit injurieux avertit son mari qui fit remettre le pasquin à l'instituteur Jean Van Hackendover, époux de Marie Wendelen, demi-sœur de Godefroid Wendelen.

Le curé fit parvenir le pamphlet injurieux chez le mayeur en déposant plainte. Une enquête fut commencée. Nous ignorons la suite de celle-ci, une main ayant arraché

(1) « Laet ons geus werden, soo en hebben wij gheen paep van doen ».

(2) Heer pastoor, gij ontferft ons ende onse kinderen... Heer, eer een jaer ligt gij daer ! La scène se passant au cimetière, on saisit la signification du mot « daer ».

(3) Heer gij waert beter gethanghen over ses jaeren doen ghy hier quaemt. Ghij hebt veel te langhe geleeft.

deux folios du registre où Wendelen avait probablement tout consigné. C'est bien dommage.

Nous devons donc nous contenter ici de la simple copie du pasquin.

### COPIA PASQUILLI.

*Hyer hangt hier aen die galge heer Govart Wendelen, niet om syn goe wercken, dan om syn louter tinden diverije : dat meer is, ich sal het verhalen, het is een dief int openbaer. Waer hij over ses jaer gehanghen, soo en hadden wij geen misbaer. Hangt op of laet hem branden want hij heeft veel te lange geleeft.*

*Sou dat waer sijn ? Bay jaet.*

*Hij ontsticht die heele gemeente van Beets met syn filterye. Oock ist een tooveraer soo alle man wel weet. Heeft hij dan noch yet meer gedaen ? Jae, hij : men hoorter soo veel af dat allen het lant daer af vol is.*

*Wat doet hij noch al ? Een half jaer uut die gemeente gaen, mans en de vrouwen laeten sterven sonder gebicht oft bericht te woorden, ende dat noch meer is, al had hij niet meer gedaen dan den paep van Grasen hondert pattecons gestoolen. Men salder noch veel af hooren.*

### (TRADUCTION)

Ici est pendu à la potence Godefroid Wendelen, pas pour ses bonnes œuvres, mais pour avoir volé des dîmes : ce qui est plus, je le dis, c'est un voleur public. Si on l'avait pendu il y a six ans, nous ne serions pas tristes. Pendez-le ou brûlez-le car il a vécu trop longtemps.

Serait-ce vrai ? Oui.

Il indispose toute la commune de Beets par ses scélératesses. C'est un sorcier, comme tout le monde le sait. A-t-il donc fait quelque chose de plus ? Oui, on en apprend tant que tout le pays en est rempli.

Que fait-il encore ? Il quitta la commune pendant la moitié de l'année ; il laissa mourir des hommes et des femmes sans les assister et ce qui est plus : il a volé 100 écus du curé de Grasen, on en entendra plus.

Revenons à l'affaire de Vlierbeek et au « *motivum juris* » où Wendelen déjà en 1626 prédisait ces scènes de 1627. Il y expose en un style vif, piquant, coloré, les faits. Il joint à l'expression, toujours sûre dans le raisonnement,

deux folios du registre où Wendelen avait probablement tout consigné. C'est bien dommage.

Nous devons donc nous contenter ici de la simple copie du pasquin.

### COPIA PASQUILLI.

*Hier hangt hier aen die galge heer Govart Wendelen, niet om syn goe wercken, dan om syn louter tinden diverije : dat meer is, ich sal het verhalen, het is een dief int openbaer. Waer hij over ses jaer gehanghen, soo en hadden wij geen misbaer. Hangt op of laet hem branden want hij heeft veel te lange geleest.*

*Sou dat waer sijn ? Bay jaet.*

*Hij ontsticht die heele gemeente van Beets met syn filterye. Oock ist een tooveraer soo alle man wel weet. Heeft hij dan noch yet meer gedaen ? Jae, hij : men hoorter soo veel af dat allen het lant daer af vol is.*

*Wat doet hij noch al ? Een half jaer uut die gemeente gaen, mans en de vrouwen laeten sterven sonder gebicht oft bericht te woorden, ende dat noch meer is, al had hij niet meer gedaen dan den paep van Grasen hondert pattecons gestoolen. Men salder noch veel af hooren.*

### (TRADUCTION)

Ici est pendu à la potence Godefroid Wendelen, pas pour ses bonnes œuvres, mais pour avoir volé des dîmes : ce qui est plus, je le dis, c'est un voleur public. Si on l'avait pendu il y a six ans, nous ne serions pas tristes. Pendez-le ou brûlez-le car il a vécu trop longtemps.

Serait-ce vrai ? Oui.

Il indispose toute la commune de Beets par ses scélératesses. C'est un sorcier, comme tout le monde le sait. A-t-il donc fait quelque chose de plus ? Oui, on en apprend tant que tout le pays en est rempli.

Que fait-il encore ? Il quitta la commune pendant la moitié de l'année ; il laissa mourir des hommes et des femmes sans les assister et ce qui est plus : il a volé 100 écus du curé de Grasen, on en entendra plus.

Revenons à l'affaire de Vlierbeek et au « *motivum juris* » où Wendelen déjà en 1626 prédisait ces scènes de 1627. Il y expose en un style vif, piquant, coloré, les faits. Il joint à l'expression, toujours sûre dans le raisonnement,

« Louange soit rendue à Dieu » (1) sans exprimer davantage. Il note ensuite simplement une sorte d'arrangement intervenu en faveur du curé de Geet-Betz.

Abbé FLORENT SILVERIJSER, Herck-la-Ville.

Voici une partie de l'arbre généalogique du savant Godefroid Wendelen.

Le père du savant Godefroid à savoir Nicolas Wendelen épousa 1<sup>o</sup> le 14 janvier 1573, Ermengarde van de Kerckhof (2) qui décéda à Herck de la peste le 4-7<sup>bre</sup> 1575, lui laissant une fille Catherine morte en bas-âge.

2<sup>o</sup> Le 14 Janvier 1579, Nicolas Wendelen épousa Elisabeth Cornely, qui décéda le 24 février 1598 lui laissant deux enfants nés à Herck :

I. Godefroid Wendelen, qui devint ce grand polygraphe du XVII<sup>e</sup> siècle, né le 6 juin 1580, décédé à Gand le 24 octobre 1667.

II. Corneille Wendelen, né à Herck le 25 juin 1585, décédé à Herck le 31 janvier 1661, ayant épousé Marguerite Coemans dont il eut :

I. Marie Wendelen qui épousa Jean Yeven.

II. Anne Wendelen qui épousa Simon Alen (3).

III. Nicolas Wendelen qui épousa, en 1671, Anne van de Kerckhoff dont il eut huit enfants.

IV. Elisabeth Wendelen qui épousa Mathieu Yeven.

V. Marguerite Wendelen au béguinage à Diest.

3<sup>o</sup> Nicolas Wendelen, père du savant convola en troisièmes noces et épousa Marie Van de Vinne qui laissa de son mariage deux enfants :

I. Marie Wendelen, qui épousa en 1622 à Geet-Betz Jean van Hackendover, instituteur à Geet-Betz, dont il a été question à propos du pasquin.

---

(1) Indiculus p. 47 v. « Tandem laus Deo ».

(2) La famille VAN DE KERCKHOF, d'ancienne souche du comté de Looz, portait d'azur à la chapelle entourée d'un mur d'argent accompagné d'un marteau d'or. Elle était apparentée au XVII<sup>e</sup> siècle aux familles patriciennes et nobles du comté de Looz. Elle était à cette époque déjà fixée à Herck (Tombe de Hesbaye : Baron de Herckenrode p. 604-605 etc.)

(3) Cette famille Alen ou Alenus est d'ancienne souche Herckoise patricienne.

De ce mariage naquit entre autres *Elisabeth Wendelen* qui épousa *Jean Baptiste van Moerkerke* de Gand où le savant passa les dernières années de sa vie.

Le fils de ce van Moerkerke, portant lui aussi le prénom Godefroid, hérita de la bibliothèque du savant.

#### WENDELEN.

(*Porte : au 1<sup>r</sup> : d'argent à trois feuilles de chêne de sinople ; au 2<sup>e</sup> : d'or, au fer de moulin de sable*). (Manuscrits d'Abry : Archives de l'Etat à Liège : à la lettre W, p. 429. Archives de la famille).

Le nom de famille de Godefroid Wendelen, l'illustre savant qui naquit à Herck, se retrouve, au cours des siècles qui le précédèrent, dans les contrées du pays du Comté de Looz.

Vers 1350, Iohannes Wendelen relevait à Zolder, deux bonniers de biens à côté de l'église de ce lieu. La mère était Marguerite de Zurle (ou Zolder). Arnold et Jean étaient ses frères. Leur sœur Jeanne avait épousé Jean Engenche de Zurle.

(Fiefs du Comté de Looz, p. 167. Archives de l'Etat. Hasselt).

En 1380, « damoiselle Wendelen » possédait, près du mont Sainte-Gertrude aux environs de Maestricht, des biens qui devaient des cens à l'église Notre-Dame en cette ville (Archives de Notre-Dame à Maestricht. Inventaire. Arch. de l'Etat à Liège, p. 10).

En 1513, Dionys Wendelen était échevin de la juridiction de Lummen.

D'après une copie privée, un document, établi le 23 décembre 1527, au nom du Prélat d'Averbode, propose au choix de l'archidiacre de Campine à Liège, un jeune ecclésiastique, Henri Wendelen, sous le parrainage de ses plus proches parents, Martin Wendelen, prêtre et Nicolas Wendelen, comme recteur de l'autel de la Sainte-Croix, dans l'église paroissiale de Luybroec (?), en l'évêché de Liège ; la collation de ce bénéfice appartenait aux héritiers d'un certain Henri Wendelen, et le dernier titulaire, Johannes Wendelen venait de mourir subitement. (1)

---

(1) Archives de la famille.

Non loin de Lummen et d'Averbode, à Beeringen, était au XVII<sup>e</sup> siècle établie une branche des Wendelen, qui y posséda à cette époque, la seigneurie féodale de Ter Hulst. Jean-Arnold Wendelen, qui était secrétaire de la justice de Beeringen en 1741, releva la seigneurie de Ter Hulst à la cour féodale de Beeringen, du chef de sa mère, dame héritière de Ter Hulst, épouse de N... Wendelen. Vers 1700, Maria Wendelen épousa à Beeringen, Egide Elens, seigneur foncier en partie de Schavaertshof à Beeringen (1).

En 1617, était notaire à Herck, Maître Godefroid Wendelen (2).

---

(1) Cour féodale de Beeringen : archives de l'Etat à Hasselt, XVII<sup>me</sup> siècle.

(2) Registres scabinaux de Caggevinne, 1617, p. 56, registre 345.

## Notice sur les anciens Métiers de Jodoigne au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Jodoigne possédait anciennement cinq corps de métiers sur lesquels nous n'avons trouvé, aux archives communales, des renseignements précis qu'à partir de 1752 ; cependant, ces métiers devaient exister bien avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, vu que nous avons constaté, au cours de nos recherches, que la ville de Jodoigne avait demandé en 1683, à être autorisée d'avoir un sixième corps de métier dit des brasseurs.

Ces corps de métiers avaient pour but de défendre les intérêts professionnels de la corporation mais ils intervenaient également dans l'administration de la commune. Toutefois, il est à remarquer que le mot métier ne doit pas s'entendre ici au sens propre professionnel, car dans certains corps de métiers se trouvaient souvent des personnes de professions différentes (1).

Les cinq métiers jodoignois étaient :

- 1<sup>o</sup> Le métier des laboureurs.
- 2<sup>o</sup> Le métier des graissiers. (bouchers-chandeliers).
- 3<sup>o</sup> Le métier des marteaux. (Maréchaux-serruriers).
- 4<sup>o</sup> Le métier des birlandis (2). (tisserands).
- 5<sup>o</sup> Le métier de la manique (3). (cordonniers-bourrelliers).

Chaque métier élisait deux chefs nommés MAÎTRES et avait une administration distincte ; mais les cinq corporations étaient soumises au même règlement.

Les dix maîtres formaient un conseil et ils choisissaient parmi eux deux chefs appelés DÉPUTÉS.

---

(1) Nous avons constaté, en effet, que parmi les membres du métier des laboureurs se trouvaient des boulangers et des brasseurs.

(2) Le mot *birlandi* qui n'a aucune analogie avec le mot français tisserand, ni avec le mot wallon técheux, fut donné aux anciens tisserands à cause de leur caractère gai et jovial et parce qu'ils aimaient surtout à taquiner les passants en travaillant devant leurs fenêtres. C'étaient les boute-en-train des corps de métiers. Aujourd'hui encore, *berlandi* signifie en wallon, un personnage sans souci, farceur, ne s'inquiétant de rien, allant à travers tout.

(3) Cette désignation provient du demi-gant ou simple petit morceau de cuir dont les cordonniers et les bourrelliers s'entourent la main afin de ne pas se blesser en tirant leurs ligneuls.



muid (1). Mais pour obtenir ce demi-muid de blé, les deux maîtres et un membre de chaque famille du métier, précédés de leur tortis (2), devaient assister aux processions.

Pour les frais de la salade de l'élection des nouveaux maîtres, chacun de ceux-ci était taxé à 25 sols ; mais si cette contribution était insuffisante, chaque membre participant à la salade, payait sa part de l'excédent.

Après la salade, les nouveaux maîtres étaient reconduits en cortège à leur demeure par le tambour de la ville qui recevait, pour cette corvée, 5 sols de chaque membre des métiers.

Les maîtres et les députés étaient renouvelés par moitié chaque année, mais les sortants étaient rééligibles. Des abus s'étant commis à propos de ces réélections, le 5 avril 1770, Marie-Thérèse adressa au Magistrat un nouveau règlement pour le renouvellement des maîtres et des députés. Il disait :

Art. 1. — Les métiers devront délivrer, huit jours avant le choix des maîtres, une liste de tous ceux qui composent chaque métier, au Magistrat, lequel présentera aux dits métiers, trois personnes hors de chaque corps en particulier pour en choisir leur nouveau maître et ils ne pourront sortir de la dite présentation à peine de nullité (3).

(1) Le muid valant 10 setiers, chaque métier avait donc 5 setiers et comme 3 setiers et demi valaient 100 Kg., chaque corps de métier recevait au moins 150 Kg. de blé.

(2) Grosse et grande chandelle que chaque métier possédait et que les membres étaient obligés de tenir en bon état et de faire raccommoder avec la bourse commune ou avec les bonis qu'ils pouvaient avoir en mains ».

(3) Voici un exemple de lettre adressée par le Magistrat aux différentes corporations en vertu de cet article, pour les inviter à remplacer les maîtres sortants ; c'est celle adressée en 1791 aux laboureurs :

Chers et bien-amés ceux du métier des laboureurs,

Ensuite de la production de la liste de votre corps et en conformité du règlement additionnel du 5 avril 1770, nous vous présentons les personnes de Jacques Berger, Jacques Marchal et Antoine Delvaux pour en choisir un nouveau maître, vous défendant de sortir de la dite présentation à peine de nullité.

A tant, chers et bien amés, Dieu vous ait en sa sainte garde.

Le Magistrat de la Ville de Jodoigne.

Fait à l'Hôtel de Ville,

Le 1<sup>er</sup> juillet 1791.

Par ordonnance :

W. Genin, greffier.

Art. 2. — Le choix des députés se fera entre les dix maîtres par le sort en présence de deux membres du Magistrat.

Art. 3. — Celui qui aura servi deux ans comme maître ou comme député, devra demeurer au moins quatre ans sans pouvoir être choisi de nouveau.

Les maîtres et les députés se réunissaient pour débattre les affaires particulières aux cinq corps de métiers et aussi, pour examiner les choses concernant les intérêts de la commune et les différents points à soumettre aux délibérations du Magistrat.

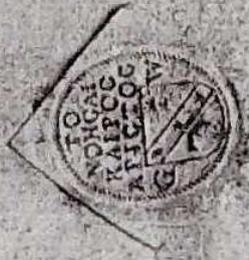
Comme il arrivait parfois des contestations entre certains métiers et voulant que ces conflits fussent réglés par les maîtres des métiers non intéressés, le 8 juillet 1760, les dix maîtres prirent la décision suivante :

« Nous soussignés Maîtres des métiers de la ville de Jodoigne assemblés tous en corps, avons jugé et jugeons pour le plus grand avantage et tranquillité de tous les métiers de cette ville susdite, qu'en cas arrivant quelque discussion et difficulté entre deux des susdits métiers qu'iceux ne pourront se servir d'aide d'aucun étranger, mais auront recours aux autres métiers avec lesquels étant assemblés, ils s'expliqueront et discuteront tous leurs différents et pour lors les six autres maîtres porteront leur jugement en conscience et sur leur serment prêté à l'avènement de leur charge et ensuite sera suivi ledit jugement porté et se joiront ensemble les dix maîtres pour mettre à due exécution le susdit jugement ».

Après avoir pris cette décision, les maîtres et les députés, toujours dans la même séance, votèrent ce qui suit :

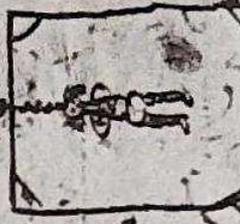
« Et comme il se trouve d'aucuns dans les métiers tellement passionnés et remplis d'emportement si avant qu'ils prononcent au plus souvent le nom de Dieu sans révérence ou autre jurement, il est aussi que nous voulons, ordonnons et statuons que les maîtres des métiers obligeront et amenderont ceux de leur corps particulier qui auront proféré tel blasphème, à une amende de sept sols argent courant pour la première fois ; et en cas de récidive, pour

23 Junij. Utinam ad dei gloria  
 iam melius et penitus confiderenti  
 i munitibus in pereginatione vniuersi  
 vniuersa pstantia ad pascuationem  
 misque laboribus et impensis et  
 psumis fore conuincantur ad 1600



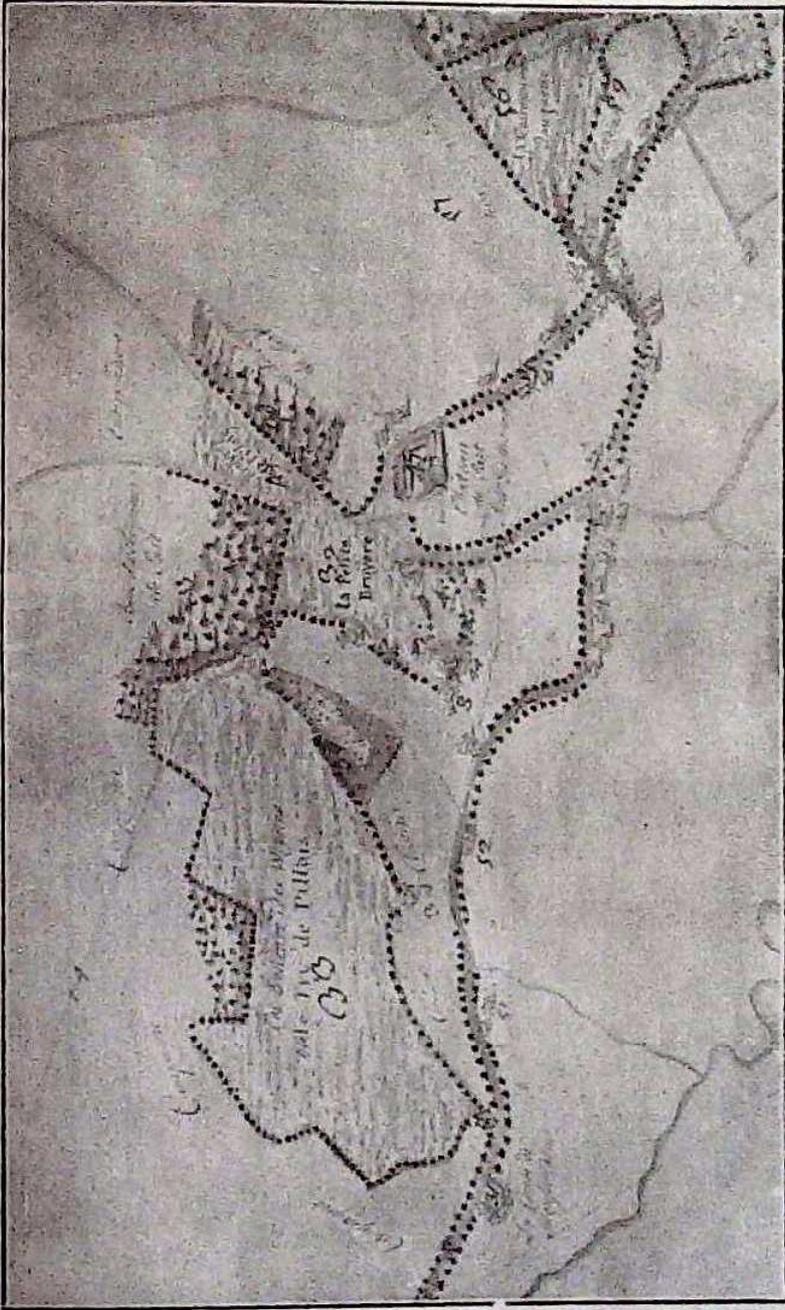
Manuscrit de 1670 conservé à la cure de Geet-Betz, rédigé par Godefroid Wendelen. A Gauche, devise et armoirie du curé Wendelen. La devise peut se traduire : « Penser est la meilleure occupation ». A droite, fac simile du pasquin contre le curé ou un dessin le montre pendu à une potence.

Cappel in Liffonde Sea Nocht  
 7 Schoonmester Lathij d'aghty totte  
 Copia pasquill.  
 ght Seer an Dir gulge Seer goi  
 Vyn. goe. Wetzkey  
 diecroye dat inuere  
 is het is de diep in  
 Vete isse geyange  
 bder hangt op ope t  
 24 Zeyft veel te lange ge  
 dat vantz syn Bay. iact. 53.  
 te van beeth niet. 53. se  
 te soo allen man. 53. beeth  
 te gedaen iac 53 men hoozt.  
 et lant daer af vol is  
 loet hy noch al een half. is

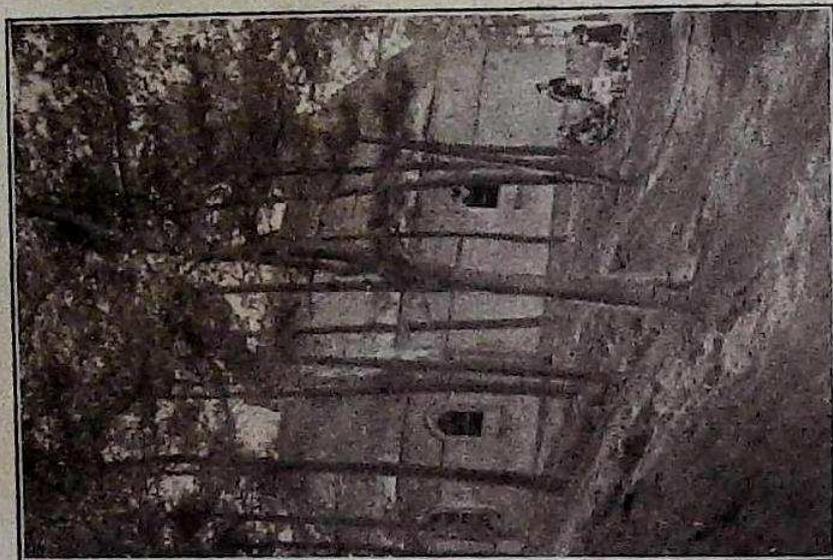




Dessin ornant le livre du Métier des laboureurs de Jodoigne, datant de 1762, conservé dans les Archives de Jodoigne.



Plan de Sart Messire Guillaume en 1733, Photo de M. A. Cosyn.  
L'original se trouve aux Archives du Royaume.



La Chapelle castrale de Sart Messire Guillaume  
(Court-Saint-Étienne). Origine, vers 1550.



La Chapelle Saint Fiacre à Lérinnes.  
(Photo de M. Bourguignon).

lors ils seront arbitrairement amendés, laquelle amende sera incessamment payée en mains des maîtres du métier au profit de la Vierge de la Chapelle du Marché ».

« Aussi, voulons-nous qu'un chacun des confrères des cinq métiers comparants, soit à la grande fête, soit aux tables d'obligation, se contente du manger et boisson de la table avec défense bien expresse de faire venir aucune chose que ce soit au mépris des autres confrères ».

« C'est à tout quoi nous nous obligeons, astreignons ».

« Ainsi fait sur la Maison de Ville, le jour, mois et an que dessus, bien entendu que les maîtres qui auront la grande fête, seront obligés de faire lecture de cette présente résolution à tous leurs confrères, afin que personne n'en prétexte d'ignorance. Voulons-nous aussi, à peine de vingt-cinq sols d'amende au profit des maîtres des métiers, que les dits maîtres de chaque métier, enregistreront dans leur livre cette présente résolution dans les huit jours date de cette, qui sera lors signée à chaque livre par nous maîtres assemblés ».

(s) Antoine Dagneau, député — Gilles Joniaux, député. —

la marque X de Philippe Marchal (1). — André André.

— J. B. Désirant. — Thomas-Joseph Cassart.

Henri Noël. — Gilles Mallue. — Michel Corinie. —

I. A. la marque de Jean Halau (1).

Les maîtres et les députés formaient avec le bourgmestre et les sept échevins nommés par le Souverain, le Magistrat. Ils y jouissaient des prérogatives suivantes :

A. — *Droits et devoirs des maîtres au Magistrat.*

1<sup>o</sup> Les dix maîtres ont droit de se trouver à l'Hôtel de Ville pour asseoir toutes tailles, comme 20<sup>e</sup> ordinaires ou extraordinaires, impôts, trafics, enfin tout denier compétant le Roi et la ville.

2<sup>o</sup> Les maîtres auront soin de veiller aux deniers regardant la ville, à quoi ils sont employés et avoir soin de faire entretenir les ponts, pavés et autres que la ville est obligée d'entretenir.

---

(1) Ces marques étaient apposées lorsque la personne ne savait pas écrire.

3<sup>o</sup> Ils ont droit de créer les receveurs de la ville avec les échevins.

4<sup>o</sup> Il est à observer que les échevins ne pourront assoler aucune taille ordinaire ou extraordinaire sans les maîtres des métiers.

*B. — Droits et devoirs des députés.*

1<sup>o</sup> Ils ont droit de faire assembler les huit maîtres toutes les fois qu'ils voudront, bien entendu pour cause légitime, comme résoudre, conférer, consulter, pour toutes les affaires de la ville.

2<sup>o</sup> Les députés sont obligés de se trouver aux rendages des comptes regardant le Roi et la Ville, avec salaire comme les échevins.

3<sup>o</sup> Les députés se trouveront à l'Hôtel de Ville lorsqu'il vient des troupes pour être présents aux arrangements des logements.

4<sup>o</sup> Les députés auront soin dans les rendages des comptes de ne passer aucune chose qui ne soit juste et équitable.

\* \* \*

Pour être admis dans un corps de métier, il fallait payer un droit d'entrée d'un patacon (1) ; les fils des maîtres ne payaient qu'un demi-patacon.

Aux maîtres, incombait la garde de la caisse du métier ; ils devaient en rendre compte d'année en année et enregistrer tous les confrères ayant payé leur cotisation. En cas de non paiement, disait le règlement des métiers, « les maîtres et leurs confrères pourront exécuter les défaillants ou les faire exécuter par leur valet, sans aucune forme, ni manière de procès selon les vieilles et anciennes coutumes ».

Ce valet — chaque métier avait le sien — recevait annuellement 5 sols de chaque membre pour porter le tortis aux processions et « autres devoirs qu'il faisait ». Ces « autres devoirs » du valet, nous ne pourrions mieux les rappeler qu'en reproduisant l'acte qui suit que nous trouvons à la date du 12 octobre 1777, dans le registre des laboureurs :

---

(1) Le patacon valait 35 sous ou patards ; le sou ou sol valait 4 liards et demi ou 9 gigots — 9 centimes actuellement.

« Les soussignés ayant depuis leur grande fête, fait appeler au moins par vingt fois différentes, le nommé Lazard, valet du métier, et cela par le sergent (1) Albert Rouvroy, pour le dépêcher pour ce qui regardait le corps du métier des laboureurs et n'ayant voulu venir aucune fois, ce qui a fait que les soussignés maîtres l'ont remercié et ont établi en sa place pour notre valet, Charles Squillier, jeune homme de cette ville, aux charges et conditions suivantes :

1° Qu'il sera obéissant dans ses devoirs ainsi que brave et fidèle serviteur doit être, sans pouvoir rien donner ni dissiper soit bière et autres choses, à la grande fête qui compette au métier.

2° Qu'en tout ce que les maîtres le commanderont, il les devra obéir sans réplique et faire les exploits qu'ils lui ordonneront de faire et en donner ses relations justes et exactes sans pouvoir ajouter ni diminuer.

3° Que si contre toute attente, il entendait des cabales contre les métiers de cette ville, il en devra avertir les maîtres.

4° Finalement qu'il devra être vigilant dans tout ce qui regarde ses devoirs. Le tout à peine d'être démis de sa charge.

*Actum*, ce 12 octobre 1777.

(s). J. F. Demarneffe. — Daniel Berger. — Maîtres ».

A la fête commune annuelle du mois de juillet qui se célébrait, comme nous l'avons dit, le dimanche après la Visitation de la Vierge, chaque métier devait organiser un dîner.

A tour de rôle, chaque métier avait la grande fête, c'est-à-dire le contrôle des dîners des autres corporations. Ces dîners se composaient de trois mets obligatoires : un jambon, un rôti et un éprinsel (2) ; plus, comme dessert, des tartes et du fromage de Hollande.

(1) Garde champêtre.

(2) Malgré nos nombreuses investigations, même chez les personnes les plus âgées de Jodoigne et des environs, nous n'avons pu connaître la signification de ce mot dont la terminaison « sel » nous fait supposer toutefois que ce mets devait être certainement de la viande de porc salée.

Le jour de la fête, vers les deux heures, les maîtres qui avaient la grande fête, accompagnés de leur valet, allaient visiter la table des autres métiers. Si l'une des trois portions obligatoires manquait sur la table de l'un des métiers, son demi-muid était confisqué l'année suivante au profit du métier qui avait la grande fête et si les trois portions n'étaient pas cuites et entamées au moment de la visite, elles étaient saisies au profit du valet qui accompagnait les maîtres.

La préparation de ces dîners, mise en adjudication et au rabais, était souvent confiée à la même personne ; c'est ainsi que le 25 juin 1786, le dîner du métier des marteaux fut adjugé à Bernard Bagage pour 17 fl 5 s. et ceux des autres métiers, au même traiteur, chacun pour 20 fl. 5 s. Cette différence de prix proviendrait-elle des mets supplémentaires que certains métiers ajoutaient aux mets obligatoires ? Il faut le croire, car nous trouvons qu'à cette fête de 1786, les laboureurs avaient exigé d'avoir sur leur table : « jambon, éprinsel, rôti de mouton et veau, fricadelles, pigeons, poulets, légume, desserts, tartes, fromage de Hollande, beurre et bon pain de froment ! ».

En 1792, prévoyant avec raison que la Belgique serait fatalement le théâtre de la guerre qui venait d'éclater entre la France et l'Autriche, les députés et les maîtres réunis en séance extraordinaire à l'Hôtel de Ville le 26 mai, prirent les décisions suivantes :

1<sup>o</sup> Vu que le pays est menacé d'une guerre et qu'il serait déraisonnable à tout brave citoyen de prendre divertissements quelconques, il ne sera pas fait, cette année, la kermesse des métiers.

2<sup>o</sup> Que cette kermesse devra être abolie à perpétuité à raison que dans chaque métier il se trouve des personnages qui sont quelquefois dans l'indigence et qu'ils ne peuvent payer leur cote part des dépenses et nous supplions nos successeurs pour qu'à l'avenir cet article soit de règle ;

3<sup>o</sup> Comme le dimanche de cette kermesse les offices de la paroisse se font à la Chapelle du Marché et qu'après la messe il y a procession dans la ville, les confrères des métiers assisteront avec leurs flambeaux et l'image de la Vierge y sera portée par des filles ;

4° Que les cinq demi-muids de seigle appartenant aux cinq métiers seront vendus et la valeur sera versée dans une caisse d'amortissement ainsi que les 25 sols que chaque maître est obligé de payer lors de son élection (1) ;

5° Que l'élection des nouveaux maîtres et députés se fera à l'accoutumance sous due convocation (2) à quel état il y aura une demi-pièce de bière ou plus s'il est nécessaire au frais des métiers dont celui qui aurait eu la grande fête devra pourvoir, sans pouvoir excéder 50 pots plus que la demi-pièce.

6° Que les écus et demi-écus pour entrer dans chaque métier seront versés dans la dite caisse d'amortissement hors de laquelle sera tirée la dépense de la bière avant dite ;

7° Que pour l'administration de la dite caisse, il sera nommé un syndic sous salaire à convenir, lequel devra payer sous ordonnances des députés des métiers et rendre compte aux dits députés et maîtres de trois ans en trois ans ;

8° Le syndic a été unanimement choisi et nommé en la personne du Sr Jacques Laloux au salaire de cinq au cent, qu'il accepte ;

9° Que personne ne sera dorénavant admis dans aucun des métiers si non qu'il soit domicilié dans Jodoigne la ville ;

10° Que les valets des métiers jouiront uniquement des dringuelles et par dessus cinq sous chaque par année, à charge de bien servir.

Ainsi pris en résolution, die ut supra :

(s.) A. J. Vanderkam, député, maître du métier des graissiers ; J. L'Hoost, député, maître du métier des marteaux ; Antoine Delvaux, maître du métier des laboureurs ; J. B. Hallaux, maître du métier des graissiers ; Michel Gilles,

---

(1) Voici les prix moyens de la vente des demi-muids de 1792 à 1795 : 3 fl. 16 s. le demi-muid en 1792 ; 6 fl. en 1793 ; 9 fl. 3 s. en 1794 et 12 fl. 12 s. en 1795. Le florin valait à cette époque 1 f 81. Cette hausse successive fut due évidemment à la guerre ; nous avons connu de 1914 à 1918, les mêmes effets.

(2) L'élection des nouveaux maîtres eut lieu régulièrement de 1792 à 1795, celle-ci fut la dernière ; les élus furent : Charles Collin (mé. des laboureurs) — Simon André (mé. des graissiers), Joseph Pierson (mé. des marteaux). — Michel Borlée (mé. des birlandis). — Jacques Tremly (métier de la manique).

maître du métier des birlandis ; Charles Henri Noël, maître du métier de la manique ; Jean Jacques Borlée, maître du métier des birlandis ; Jean François Delwiche, maître...

A la suite de l'annexion de la Belgique à la France (1<sup>er</sup> octobre 1795), le Magistrat de Jodoigne fut supprimé et remplacé, en vertu d'une loi du 24 prairial an III (12 juin 1795), par un Conseil municipal composé d'un maire, de deux adjoints et de six conseillers municipaux.

Cette réforme amena la disparition de nos anciens métiers qui, au cours de leur longue existence, avaient apporté une aide précieuse au bien-être de la localité et jeté, bien des fois, la joie et l'allégresse dans les cœurs des Jodoignois.

1929.

OSCAR DUCHESNE.

#### ANNEXE.

Documents consultés :

A. — Livre aux résolutions du Magistrat de 1736 à 1795.

B. — Registre aux délibérations du métier des Laboureurs dont l'inscription du premier feuillet nous rappelle également que les métiers jodoignois existaient bien avant 1752.

Voici cette inscription :

« Registre du métier des Laboureurs de la ville de Jodoigne, contenant leurs privilèges, coutumes et anciennes observances, renouvelé l'an 1752 sous les maîtres Michel Franchimont et Martin Desneux à la réquisition des confrères du dit métier ayant perdu leur livre par l'incendie du 5 avril 1735 arrivé en la dite ville (1).

Nota que l'art des Laboureurs n'est pas plus un métier que le métier de la guerre ; mais comme les laboureurs font un corps des plus respectable de la ville, les Souverains ont voulu qu'ils formassent une société sur le pied des métiers avec les mêmes règles, afin qu'ils participassent aux délibérations des intérêts de la ville.

### **Le Labourage fait vivre & la guerre, mourir. »**

---

(1) Incendie mémorable qui anéantit trente-deux habitations du quartier de la Bruyère.

## Les Verrues.

Dans nos campagnes brabançonnnes, les croyances et pratiques populaires concernant l'apparition et la guérison des verrues sont extrêmement variées et fort curieuses à étudier.

Tout le monde connaît les verrues : ces petites excroissances, indolores, implantées dans l'épaisseur du derme, inesthétiques et parfois gênantes.

Comment se produisent-elles ? Ecoutez la voix populaire : Ne dénîchez pas les hirondelles, vous gagneriez en le faisant, des verrues et des rognés. Ne donnez pas la main à un verruqueux, il vous communiquerait sûrement ses verrues pour en être débarrassé lui-même. Ne parlez jamais de verrues le soir, vous pourriez en rêver et risqueriez fort d'en avoir le lendemain sur la main ou la figure. Voilà autant de conseils, et j'en passe, donnés par des parents prévoyants à leurs enfants.

En ce qui concerne les moyens de s'en débarrasser, il n'est certes pas de chapitre de thérapeutique populaire aussi fourni et aussi disparate que celui du traitement des verrues. Outre les prières et les incantations, il y a une foule de pratiques populaires les unes plus saugrenues et plus compliquées que les autres pour faire disparaître ces petites tumeurs. Les recettes abondent et sont mentionnées dans un grand nombre de traités folkloriques (1). Le dernier en date « La Médecine Populaire » par Paul Hermant et Denis Boomans, publié par le service de Recherches Historiques et Folkloriques du Brabant, expose avec clarté et méthode les remèdes populaires basés tantôt sur un raisonnement analogique, tantôt sur la conception matérielle de la maladie ou la conception animiste, etc. Le traitement des verrues rentre dans diverses classifications et y est donc exposé dans plusieurs chapitres.

---

(1) R. DE WARSAGE. Le calendrier populaire wallon ; Eigen Schoon en De Brabander, 1928 ; CORNELISSEN. Ons volksleven, 1896 ; A. DE COCK. Volksgeneeskunde in Vlaanderen ; ISID. TEIRLINCK. Folklore Flamand ; Le Folklore Brabançon, févr. 1928, p. 269.

Il serait fastidieux d'énumérer ici toutes les pratiques populaires pour se débarrasser des verrues ; voici parmi les mille et une pratiques une recette qui nous dispensera d'enciter d'autres (1).

« Choisir treize pois de l'année, en envelopper six dans un linge noir, sept dans un linge blanc, et les porter pendant treize jours sur sa poitrine, en guise d'amulette ; attendre un vendredi, et, à minuit, sans témoin, se rendre au bord d'un puits, dire sept *Pater* et à la fin de chacun d'eux, jeter un pois dans le puits ; de là se transporter près d'une taupinière, réciter son *Ave Maria* et après chaque *Ave* faire un trou avec le petit doigt de la main gauche et y enterrer un pois. »

Il y a naturellement des variantes consistant dans le nombre des pois, dans le texte de l'incantation ou dans la nature du grain.

INTERPRÉTATION PSYCHOLOGIQUE. Ainsi que le fait observer fort judicieusement M. A. Marinus (2) « de nombreux esprits ont une confiance plus grande dans les résultats de ces remèdes et de ces pratiques que dans les secours de la science ou de l'art du médecin ». Il en fut d'ailleurs ainsi dans les siècles antérieurs. M<sup>me</sup> de Sévigné, dont tous les gens lettrés connaissent les fameuses lettres, avait plus de confiance dans le pouvoir magique du bouillon de vipère pour tirer sa fille de la langueur, que dans les meilleurs remèdes toniques prescrits par la faculté. C'est précisément cette confiance illimitée qui contribuera, dans une certaine mesure, à la disparition des verrues.

Il est hors conteste que les pratiques populaires s'appuient sur un grand nombre de résultats acquis et dûment constatés. Les verrues ont disparu, donc le procédé pour les faire disparaître, quelque singulier et ridicule qu'il soit, est bon. Tel est le raisonnement simpliste du peuple. Peut-on dire qu'il a tort ? Les thérapeutes, au contraire, doivent rechercher les causes auxquelles on peut raisonnablement attribuer la guérison.

---

(1) Tirée de SAINTYVES. Revue de psychothérapie 1914.

(2) Préface de « La Médecine Populaire » opus. cit.

Il existe certainement des verrues caduques, c'est-à-dire celles qui disparaissent spontanément. La plupart des verrues juvéniles planes ont ce caractère de caducité ; pour celles-là toute pratique quelconque produira nécessairement un résultat.

Souventes fois, il a été constaté que la peur d'un événement qui entraîne l'oubli de la verrue, contribue à la disparition de celle-ci. C'est ainsi que, pendant la dernière guerre, la plupart des porteurs de ces excroissances ont vu leurs verrues même déjà anciennes, disparaître assez rapidement.

Le professeur Pech (de Montpellier) cite (1) l'histoire d'un jeune soldat, qui était en traitement à l'hôpital pour d'innombrables verrues. On en avait soigné quelques-unes par excision au bistouri et asséchement au nitrate d'argent, quelques autres par électrolyse, se réservant d'appliquer à toutes les autres celle des deux thérapeutiques qui aurait donné les meilleurs résultats. Or, un jour, l'homme est avisé que, pour indécatesse, il devra passer en conseil de guerre. Dès le lendemain, toutes les verrues étaient disparues ; ne se voyaient plus sur les mains que les traces de celles qui avaient été excisées.

Il est également admis qu'il existe des verrues psychogènes, c'est-à-dire nées sous une influence purement psychique. Le docteur Bonjour rapporte (2) l'histoire d'un homme fier de ses belles mains qui rencontra un jour un de ses semblables porteur d'innombrables verrues ; il en fut saisi d'horreur et, à partir de ce moment, fut hanté par la crainte d'être ainsi atteint à son tour. Peu de temps après, il aperçut les premières tumeurs qui augmentèrent rapidement.

Tous ces faits — telle est la conclusion — expliquent non seulement l'apparition des verrues, mais aussi leur disparition spontanée, et ils font comprendre pourquoi le traitement d'une seule verrue amène souvent la disparition de toutes les autres. L'influence psychique fournit l'explication de tous ces phénomènes, qui restent contradictoires si l'on cherche une autre étiologie.

---

(1) Presse Médicale, 3 mars 1923.

(2) Revue de psychothérapie, décembre 1924.

« La cause des verrues est par conséquent dans l'irritation. Celle-ci ne peut subsister si le cerveau ne prête pas attention, s'il n'a pas peur ou s'il est oublié. La thérapeutique des verrues doit par conséquent être celle de l'oubli ».

On peut admettre scientifiquement que l'application de principes chimiques caustiques ou même de principes végétaux tels que le latex de l'héliotrope d'Europe, de la grande chélidoine (appelée herbes aux verrues) sur la verrue-mère, c'est-à-dire la première en date et en général la plus volumineuse, peut, le psychique aidant, faire disparaître, par atrophie ou par pédiculation, les autres « verrues-filles » essaimées par la verrue-mère.

Mais comment comprendre l'action curatrice de toutes les pratiques populaires aussi disparates que biscornues sur les excroissances cutanées ? C'est tout simplement la suggestion qui est le principal agent curateur. Beaucoup de médecins affirment qu'on peut guérir par suggestion les verrues planes, acuminiées, charnues, en plaques, peu importe leur nombre, leur ancienneté et la confiance du malade. Les neurologistes et les dermatologistes mettent à profit cette thérapeutique purement psychique. Le Docteur Nini cite dans la « Presse Médicale », 3 mars 1923, l'observation d'une fillette atteinte de très nombreuses verrues qu'il traita par l'application de différents caustiques chimiques sans le moindre résultat. Désespérée, et sur les conseils d'une vieille femme de la région, la mère s'en fut vers un endroit réputé sacré, badigeonna les verrues avec un peu de terre et rentra chez elle, se demandant quel serait le résultat. Huit jours après, la surprise de la mère fut grande en constatant qu'elles avaient totalement disparu sans laisser la moindre cicatrice.

Le procédé populaire le plus en honneur est celui de l'application faite tous les matins sur les verrues d'un peu de salive prise à jeun. Ce procédé n'est en définitive qu'un procédé d'autosuggestion matérialisée. On attire en somme tous les jours, à heure à peu près fixe, l'attention de l'esprit sur le travail à faire par l'organisme pour éliminer les verrues. Il y a dans ce cas, comme le dit le Dr P. Van Velsen (1) stimulation pour activer un travail éliminatoire, l'action du

---

(1) Hypnotisme, Suggestion, Psychothérapie, p. 270-271.

« La cause des verrues est par conséquent dans l'irritation. Celle-ci ne peut subsister si le cerveau ne prête pas attention, s'il n'a pas peur ou s'il est oublié. La thérapeutique des verrues doit par conséquent être celle de l'oubli ».

On peut admettre scientifiquement que l'application de principes chimiques caustiques ou même de principes végétaux tels que le latex de l'héliotrope d'Europe, de la grande chélidoine (appelée herbes aux verrues) sur la verrue-mère, c'est-à-dire la première en date et en général la plus volumineuse, peut, le psychique aidant, faire disparaître, par atrophie ou par pédiculation, les autres « verrues-filles » essaimées par la verrue-mère.

Mais comment comprendre l'action curatrice de toutes les pratiques populaires aussi disparates que biscornues sur les excroissances cutanées ? C'est tout simplement la suggestion qui est le principal agent curateur. Beaucoup de médecins affirment qu'on peut guérir par suggestion les verrues planes, acuminées, charnues, en plaques, peu importe leur nombre, leur ancienneté et la confiance du malade. Les neurologistes et les dermatologistes mettent à profit cette thérapeutique purement psychique. Le Docteur Nini cite dans la « Presse Médicale », 3 mars 1923, l'observation d'une fillette atteinte de très nombreuses verrues qu'il traita par l'application de différents caustiques chimiques sans le moindre résultat. Désespérée, et sur les conseils d'une vieille femme de la région, la mère s'en fut vers un endroit réputé sacré, badigeonna les verrues avec un peu de terre et rentra chez elle, se demandant quel serait le résultat. Huit jours après, la surprise de la mère fut grande en constatant qu'elles avaient totalement disparu sans laisser la moindre cicatrice.

Le procédé populaire le plus en honneur est celui de l'application faite tous les matins sur les verrues d'un peu de salive prise à jeun. Ce procédé n'est en définitive qu'un procédé d'autosuggestion matérialisée. On attire en somme tous les jours, à heure à peu près fixe, l'attention de l'esprit sur le travail à faire par l'organisme pour éliminer les verrues. Il y a dans ce cas, comme le dit le Dr P. Van Velsen (1) stimulation pour activer un travail éliminatoire, l'action du

(1) Hypnotisme, Suggestion, Psychothérapie, p. 270-271.

psychique sur la peau pouvant aller depuis la simple rougeur jusqu'à la vésication. On peut donc facilement admettre qu'un travail moindre que celui de la vésication peut atrophier et éliminer des croissances épidermiques.

Plus la confiance est grande, plus la manœuvre est compliquée, comme celle des treize pois, plus l'action du psychique sur la peau sera intense et plus grandes seront les chances de guérison.

Un fait à rattacher à la suggestion est la disparition, ainsi que l'a fréquemment observé le Dr H. Grumack, de toutes les verrues après ablation de la première ainsi que leur guérison soudaine en cas d'apparition de troubles psychiques.

Le grand nombre d'observations relatées par des médecins dignes de foi (1) ne peuvent pas être traitées de fantaisistes.

Il y a donc lieu d'admettre que l'apparition et la disparition de la plupart des verrues sont le fait d'auto- et d'hétéro-suggestion et que toutes les pratiques populaires ne sont que des procédés de suggestion matérialisée qui doivent nécessairement produire un résultat favorable dans la plupart des cas.

Par contre, il est certain que les pratiques populaires les plus compliquées et les méthodes de suggestion scientifique les plus soutenues n'auront pas raison de certaines verrues et excroissances implantées profondément dans le derme et qui ne sont justiciables que de l'excision au bistouri, de la destruction par l'application de caustiques puissants, ou de l'électrolyse.

Dr POODT.

(1) MAURICE GILLE. Physiologie thérapeutique, février 1925.

## Le cheval blanc.

### Légende

C'était vers l'année 1640.....

Dans cette première moitié du 17<sup>me</sup> siècle, Sart-Mont-Saint-Williaume présentait un éparpillement d'une trentaine de chaumières.

La population, dit un manuscrit de l'époque, était diminuée de plus de moitié par suite des guerres et des troubles qui ravageaient nos malheureuses contrées ; elle se composait de quelques manants occupés dans les quatre fermes voisines, tandis que le reste, mendiants de profession, allait solliciter l'aumône dans les localités environnantes, à deux ou trois lieues à la ronde.

La chapelle castrale, chapelle Notre-Dame (1), assise sur un petit monticule à l'orée du bois qui hérita de son nom, dominait le minable patelin, regardait et semblait protéger de son ombre tutélaire, le château voisin qui abritait ses Patrons et Bienfaiteurs, les de Terremonde, une des plus nobles familles des Provinces Wallonnes.

C'était un manoir rectangulaire, à toit à la Mansard à la façade surmontée en triangle et formant avec les dépendances qui l'encadraient un vaste quadrilatère à front du chemin qui le séparait de son petit oratoire.

Du château, la vue donnait sur un jardin à gradins, entouré d'étangs formant une nappe argentée autour de ces magnifiques constructions qui, deux siècles auparavant, avait le nom de la « Cour de Houteberges ».

Un ruisseau, le « Ry St-Antoine » prenant sa source au bas de la colline, en contrebas de la chapelle, courait en bousculant son eau, coupant la route étroite, encaissée.

C'est là qu'à minuit, un cavalier monté sur un cheval blanc, sortant des dépendances du château, venait abreuver sa monture, la baigner dans les eaux calmes de l'étang, à la faveur des ombres du soir, de la solitude des bois d'alentour.

Il parcourait les champs de la « Cense du Chenoit », veillait sur la seigneuriale demeure ; on avait reconnu sa

---

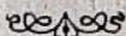
(1) Chapelle Notre-Dame. Cette chapelle Castrale fut dédiée à la Sainte Vierge depuis sa construction vers 1550. La fête du Sart a lieu depuis toujours le deuxième dimanche de septembre, dimanche après la fête de la Nativité de la S<sup>te</sup> Vierge.

A Lérinnes toutefois il n'est pas vénéré comme tel ; on le prie pour obtenir la guérison de l'incommodité produite lorsqu'on mange trop de fruits ou si l'on absorbe certaines substances qui mettent trop vivement en branle les intestins. On dit qu'il ne faut jamais toucher la statuette.

Une vieille fermière nous a raconté qu'une de ses servantes gardant ses vaches paissant un pré situé près de la chapelle s'était, il y a environ cinquante ans, emparée de la statuette. Elle avait ainsi peut-être, manqué au respect dû au saint. Celui-ci se vengea — mais un Saint peut-il se venger ? — en jouant un vilain tour à l'accorte jeune fille. Le lendemain elle souffrit de ce trouble de l'intestin.

Amis, lecteurs, si vous passez près de la Chapelle Saint Fiacre, admirez le gentil petit oratoire pittoresque, mais ne touchez pas la pauvre statuette, à moins que vous ne vouliez la restaurer, car Saint Fiacre pourrait bien vous jouer le même tour....!

E. BOURGUIGNON.



silhouette dans les bois voisins ; on avait vu son ombre courir dans l'allée des grands ormes, qui longeait le bois Lambert de Laende, dans les chemins bordés de saules qui descendaient des deux côtés du château.

Qui était-il ? Qu'elle était la raison de ces excursions nocturnes, régulières, qui défrayaient les conversations, qui jetaient la crainte, l'effroi dans cette petite et misérable population ?

On en parlait, mais nul n'osait risquer le soir une sortie tardive. Cependant un des plus forts habitants, de son nom Oleffe, ne put se défendre de la curiosité et de la hardiesse d'aller à la rencontre du mystérieux promeneur.

Et un soir, dissimulant sa présence derrière un arbre du chemin, « une socque » selon le langage usité en ces temps il attendit son étrange visiteur.

Minuit sonnait en effet à l'église de Court, lorsque le cavalier apparut, vint faire sa promenade habituelle dans le clapotis des eaux et reprit la route du château.

D'un bond, se lançant à la bride du cheval, Oleffe le force à l'arrêt et interpellant le maître lui demande le motif de ses sorties nocturnes.

Que se passa-t-il ? Quelle fut la conversation qui s'engagea entre-eux ? Nul ne le sut jamais. Le cheval disparut ; plus personne ne vit plus jamais le cheval blanc, ni son mystérieux cavalier.

A sa demande, Oleffe avait fait la promesse sacrée de ne rien dévoiler de leur entretien !

Le secret fut bien gardé ; le serment fut tenu car personne ne connut jamais le mystère.

Oleffe devint par la suite un serviteur des seigneurs du Sart.

Un manuscrit rapporte qu'il figura comme témoin dans les procès de 1651 et 1653 devant le Souverain Consell du Brabant (1) procès intenté par le seigneur pour l'érection en paroisse distincte du petit patelin de Sart-Mont-Saint-Williaume. (2)

#### LE SARTEUR.

---

1) Manuscrit intitulé : Response pour les Patrons et Recteurs de l'église parochiale de Court-St-Etienne, rescribant contre le Seigneur du Sart, suppliant.

(2) Hameau de la commune de Court-St-Etienne.

## La jeune Femme et le Lutin

En 1916, M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Sch...., âgée alors de 65 ans environ, illettrée, originaire d'Overyssche, nous racontait ce qui suit :

Il y a longtemps, vivait, dans une ferme des environs d'Overyssche, un jeune ménage. Chaque matin, alors que la fermière procédait à sa toilette, un Kaboutermanneken apparaissait brusquement et importunait la jeune femme par ses paroles et ses gestes, quelque peu déplacés parfois.

Que faire pour se débarrasser de l'intrus ?

Allait-elle en parler à son mari ? Hélas ! il était jaloux et brutal !

En parlerait-elle à sa voisine ? C'était dangereux ! Tout le monde le saurait bientôt.... y compris le mari !

Elle mit le curé au courant de la chose.

Le brave homme lui fit part de ce qu'il ne pouvait faire intervenir le pouvoir de l'Eglise dans cette affaire, mais qu'il connaissait cependant un moyen pour se débarrasser à jamais de l'importun.

Demain, dit-il à la fermière, alors que le nain apparaîtra, munissez-vous d'une tartine, accroupissez-vous alors, jupes relevées, sur le fumier et mangez votre pain dans cette position ! C'est tout.... et vous m'en direz des nouvelles !

La jeune femme suivit le conseil du prêtre à la lettre et aussitôt le Kaboutermanneken disparut, fuyant, la tête entre les mains, en hurlant :

Hoe ? Kakken en smakken in iène kië !

Ik kom er van mijn leve ni mië !....

ce que nous essayerons de traduire par :

Quoi ? Ch... et manger, à la fois !

Plus jamais on ne me reverra !

Selon M. Jérôme Pimpurniaux, l'auteur des deux volumes qu'il a intitulés « Guide du Voyageur en Ardenne », un procédé semblable ne serait pas ou n'était pas inconnu des jeunes filles ardennaises.

Résumons ci-après le début de la légende qu'il nous conte pp. 149 ss. du 1<sup>r</sup> volume paru à Bruxelles, en 1856.

Marguerite, jeune et jolie fille, était poursuivie par les assiduités d'un Nuton. Elle confia la chose à son curé, en lui faisant part de ce que ces poursuites ne lui étaient

Venon sup. venon sup.

pas désagréables, mais que toutefois, avant de s'engager, elle voulait prendre conseil de son directeur.

— « Rompez, rompez au plus tôt ces rapports contre nature.. ou vous serez rejetée de la communion des fidèles ! » lui répondit-il.

Après mûre réflexion, Marguerite finit par renoncer au Nuton et vint demander à son confesseur de bien vouloir l'aider à se débarrasser à jamais de celui-ci.

Passons ici la plume à Pimpurniaux :

« Cette demande fort raisonnable après tout, mit le digne pasteur en grande perplexité. Le cas étant grave, il alléguait la nécessité de réfléchir mûrement, et renvoya sa pénitente à un jour rapproché. Dans les circonstances épineuses, il avait l'habitude d'appeler en conseil son sacristain. Il le fit donc venir, lui confia son embarras et réclama le moyen d'en sortir. « N'est-ce que cela, monsieur le curé, répondit le clerc ? Soyez tranquille, j'ai votre affaire. « Là-dessus, sonnait Marie-Jeanne, la servante du pasteur, il demanda une poignée de haricots secs, les fit bouillir, les écrasa et en composa une pâte qu'il pétrit avec le jus d'une douzaine d'oignons. Puis, remettant le gâteau au curé : « Donnez cela, dit-il, à votre pénitente ; dites-lui de le manger deux heures avant l'arrivée de son amoureux en lui recommandant de se contenir un peu ; mais, son galant venu, qu'elle ne contrarie plus l'explosion... de ses sentiments.

« Curé et paroissienne se conformèrent de point en point aux prescriptions du sacristain. A la soirée, quand le Nuton se présenta pour prendre place auprès de sa belle, on le somma de se retirer. Refus de sa part, puis nouvelle sommation suivie d'un nouveau refus. Alors une détonation, d'un caractère impossible à méconnaître, partit de dessous la chaise où la dame était assise, la dame qui, en rougissant, ne pouvait comprimer une violente envie de rire ».

« Le Nuton, lui, ne riait pas. Cette détonation imprévue l'avait bouleversé. En l'entendant, il fronça le sourcil, se leva brusquement, lança à sa belle canonnière un regard furibond et partit pour ne plus revenir ».

Bien qu'Ardennais de naissance, et malgré une enquête à laquelle nous avons procédé dans divers centres du Luxembourg belge, il ne nous a pas été possible de retrouver des traces quelconques de cette légende. D'autres seront-ils plus heureux que nous ?

« L'Évangile des Quenouilles », qui est non seulement un livre amusant, mais aussi l'un des livres les plus précieux pour l'histoire des mœurs, des opinions et des préjugés, ouvrage que son commentateur, P. Jannet, dit avoir été composé en Belgique, vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, et dont la première édition, que l'on estime la meilleure, fut donnée à Bruges, vers 1475, par Colard Mansion, nous donne une troisième variante du conte qui nous occupe.

On la trouve p. 154 de l'édition parue à Paris, chez P. Jannet, en 1855 ; comme elle est très courte, nous n'hésiterons pas à en donner le texte intégral :

« Le luiton, dist une autre moult vielle, quand j'estoie à marier, me suivoit de nuit où que j'aloye et grand paour me faisoit. Une nostre voisine me dist : Porte du pain avec toy et quant volenté te prent de pissier, fay ton aise, et tandis mengue de ton pain ; s'il te voit ce faire, jamais plus il te suivera ».

Il est intéressant de constater que chacune des trois variantes qui précèdent font l'objet d'un acte naturel bien déterminé, actes qu'il est indécent de faire en présence de quelqu'un, et même, semble-t-il, de faire en mangeant du pain.

Que faut-il en conclure ? Sommes-nous en présence d'un de ces contes soit-disant moraux (les contes moraux de Marmontel sont-ils toujours dignes de leur titre ?), conte que l'on racontait aux enfants pour leur faire comprendre qu'il est inconvenant de faire certaines « choses » en mangeant ? Peut-être ! Car les gens, autrefois, n'étaient pas si collet monté que de nos jours, à en juger par la lecture des nombreuses nouvelles et contes divers qui faisaient les délices des gentes dames des siècles passés.

R. CORNETTE



## Le « Feu sous Hèze »

Il y a quelque trente ans, se pratiquait encore, entre les villages de Longueville et de Hèze (important hameau de la commune de Grez-Doiceau) une curieuse coutume appelée par les habitants de Longueville « le fè dzo Hiége » (mettre le feu sous Hèze), et par ceux de Hèze « le fé dzo Longvel ».

Cette coutume bizarre, dont je ne connais d'équivalente en aucun autre endroit, avait lieu au début du printemps.

Voici en quoi elle consistait : plusieurs semaines avant la date fixée pour le grand évènement, les petits drôles des deux villages préparaient en cachette les armes nécessaires à la grande rencontre, bâtons solides, gourdins bien à la main et, surtout, les frondes, armes consacrées par l'usage.

Celles-ci, confectionnées avec des cuirs provenant de tiges de bottines hors d'usage, avec des cuirs de brides de sabots, ou avec de vieilles sangles de ressorts de lits, étaient essayées dans les vergers ou dans les chemins écartés à l'abri des regards indiscrets et sévères des parents.

Nos galopins, ayant acquis une certaine dextérité dans le maniement de leurs armes primitives, remisaient prudemment celles-ci dans une bonne petite cachette.

Puis le mot d'ordre était donné par le chef de file et, le dimanche, après les vêpres, quinze jours avant la date consacrée, ils partaient en groupe vers les champs séparant les deux villages, leurs terribles armes soigneusement dissimulées pendant la traversée du village, puis fièrement exhibées, dès qu'était dépassée la dernière maison.

Beaucoup tremblaient, mais aucun n'aurait osé le montrer de crainte d'être traité de couard, de « chiteux es culotte » par les camarades,

Et la troupe s'avançait résolument mais prudemment à la rencontre de l'ennemi, en l'espèce les gamins du village voisin, qui avaient, bien entendu, procédé aux mêmes préparatifs. On inspectait les moindres fossés ou taillis, où l'adversaire aurait pu se tenir en embuscade.

Bientôt apparaissait, dans le lointain, la troupe ennemie. La marche se ralentissait de part et d'autre. Les farauds se portaient en avant et réussissaient, à force de crânerie, à amener leurs troupes respectives à portée de voix.

Alors commençait le combat dont on rêvait depuis si longtemps. Mais je dois, à la vérité, de reconnaître que les armes les plus usitées n'étaient pas les pierres, les cailloux, les frondes et les bâtons dont chaque groupe était abondamment fourni, mais bien les insultes dont les petites cervelles contenaient une sérieuse variété. Toutefois, les sobriquets donnés aux habitants des deux localités dominaient cette bataille homérique. Les gosses de Hèze traitaient ceux de Longueville de « ramonis » (faiseurs de balais), et ceux-ci leur envoyaient des « mougneux de brouères » (mangeurs de bruyères) à pleine voix.

Lorsqu'un gamin plus audacieux se lançait résolument à l'attaque du groupe adverse, on voyait celui-ci prendre la poudre d'escampette jusqu'à ce qu'il fût arrêté et ramené par un intrépide qui, à son tour, partait à l'attaque du groupe ennemi.

Ce mouvement de va et vient, ces insultes, ces volées de cailloux (assez rares) duraient ordinairement jusqu'à la tombée de la nuit, n'occasionnant, en général, d'autres dommages aux combattants qu'un sérieux égossillement.

Chaque troupe regagnait alors le village, chacun racontant ses vaillants exploits, et, au fond, très apeuré par l'ombre grandissante et la perspective d'une sévère remontrance paternelle possible.

Ces vaillants exploits se répétaient le dimanche suivant avec le même rituel et, huit jours plus tard, c'était le jour des « grands »

Cette fois, des hommes en pleine maturité étaient de la partie. Les péripéties de la lutte étaient les mêmes, mais la taille des lutteurs avait changé. Les horions donnés et reçus étaient aussi plus sérieux.

Enfin, lorsque la lutte était terminée par la fuite définitive d'un des deux groupes, celui qui était vainqueur amenaît en hâte les quelques gerbes de paille et fagots tenus en réserve à la sortie du village, et sur le champ de bataille même, flambait bientôt le feu de joie de la victoire.

Quelques rasades d'alcool ou de bière au plus proche cabaret clôturaient dignement cette journée bien remplie.

Mes souvenirs d'enfance ne me permettent pas de situer la date exacte à laquelle avait lieu ce rituel consacré par une tradition séculaire. Je me souviens seulement que c'était au début du printemps.

Mais ils sont assez précis en ce qui concerne les événements qui y mirent brusquement fin pour toujours.

Au cours d'un de ces « fè dzo Hiége », un habitant de Longueville reçut en plein front un coup de matraque qui faillit lui faire sauter le crâne et nécessita l'intervention d'urgence d'un docteur.

Le bourgmestre de l'endroit décida de mettre fin à cette coutume, survivance dangereuse d'âges lointains et, l'année suivante, lorsque revint l'époque du fameux « fè » les gosses qui voulaient reprendre leur jeu guerrier d'autrefois se heurtèrent à une équipe de gendarmes patrouillant sur le champ de bataille.

Comme une volée d'oiseaux, la troupe se dispersa dans toutes les directions et le « fè dzo Hiége » avait à tout jamais vécu.

Ayant, autrefois, interrogé au sujet de l'origine de cette coutume un vieillard, très au courant des usages régionaux, et qui, dans sa jeunesse, avait participé à de nombreux « fès dzo Hiége », celui-ci me donna les détails suivants qu'il tenait lui-même de son grand père :

A l'origine, aurait existé, entre les deux villages, des terrains banaux (non cultivés). Ces terrains, où poussaient des arbustes dont on confectionnait des balais (balais de bouleau), et des herbages dont se nourrissaient les chèvres et les moutons de quelques pauvres diables, étaient une précieuse ressource pour les miséreux.

Chaque année, à l'époque fixée par l'usage, quelques « costauds » les plus représentatifs de chacun des deux villages se rencontraient sur le terrain en question. Une lutte sérieuse s'engageait entre les deux camps et celui qui sortait vainqueur du tournoi avait, pour une année, l'usage incontesté du champ en litige.

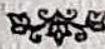
La compétition était sérieuse car, de sa réussite, dépendait le plus ou moins de bien-être d'une série de pauvres familles pendant une année entière.

Cette explication justifie assez bien l'époque choisie pour l'évènement — début du printemps — moment où la végétation commence à reprendre vigueur et renouvelle les promesses d'une bonne pâture et d'un affouage, non encore réglementé à cette époque éloignée.

Les réglementations qui suivirent, ainsi que l'établissement du cadastre, mirent fin à la « banalité » des terrains en cause ; mais l'usage de la rencontre homérique perdura encore pendant de très longues années.

Il est aussi à remarquer que, une fois le « tournoi » terminé, les habitants des deux localités entretenaient des rapports réguliers de voisinage et que, sauf querelles après boire, il n'existait pas plus d'animosité entre eux qu'entre les habitants des autres villages environnants.

E. STRALE.



## L'Exposition d'Art Populaire au Palais des Beaux-Arts.

L'Exposition Internationale d'Art Populaire qui s'est tenue, à Bruxelles, au Palais des Beaux-Arts, de juin à octobre 1929, est certes une des manifestations les plus intéressantes de ce genre qu'il nous a été donné de voir.

On peut dire que, réunis dans le beau cadre du Palais qui les abritaient, les objets exposés ont été pour beaucoup de visiteurs, la révélation de l'Art populaire, de cet art rustique empreint, si souvent, de naïveté mais prouvant, d'autre part, un sentiment décoratif extrêmement profond existant dans les masses, surtout chez certains peuples.

Dès l'entrée, le visiteur était agréablement surpris et séduit. N'était-elle pas, comme dans les Contes, gardée par des Géants, mais de Géants n'ayant l'aspect ni rébarbatif ni terrible, car c'étaient ceux de Bruxelles, Janneke et Mieke, Bon-Papa et Bonne-Maman, le Sultan et la Sultane et la nombreuse marmaille qui les accompagne lorsqu'ils sortent dans l'Ommegang, et ceux, venus tout exprès de Malines, au milieu desquels se pavanait fièrement Ros Beiaard monté par les quatre fils Aymon, spectacle qui certes dut amener sur bien des lèvres, le chant fameux :

't Ros Beiaard maakt zijn ronde  
In de stad van Dendermonde....

\* \* \*

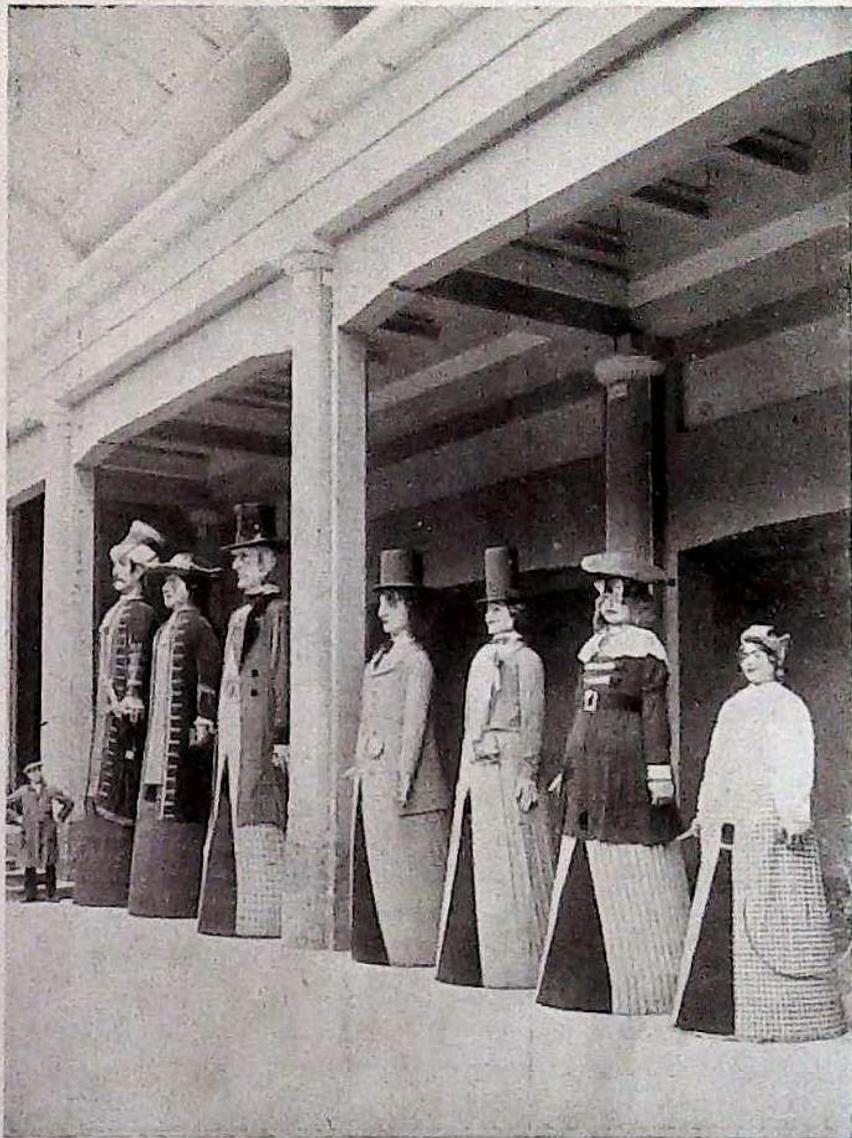
L'exposition comprenait deux grandes divisions : l'Art populaire de l'étranger, représenté par maints pays, et le Folklore de nos provinces, sur lequel nous nous étendrons plus particulièrement, nous laissant aller au hasard de nos souvenirs.

\* \* \*

L'Art populaire des provinces, tant flamandes que wallonnes de notre pays (1) présente de nombreuses particu-

---

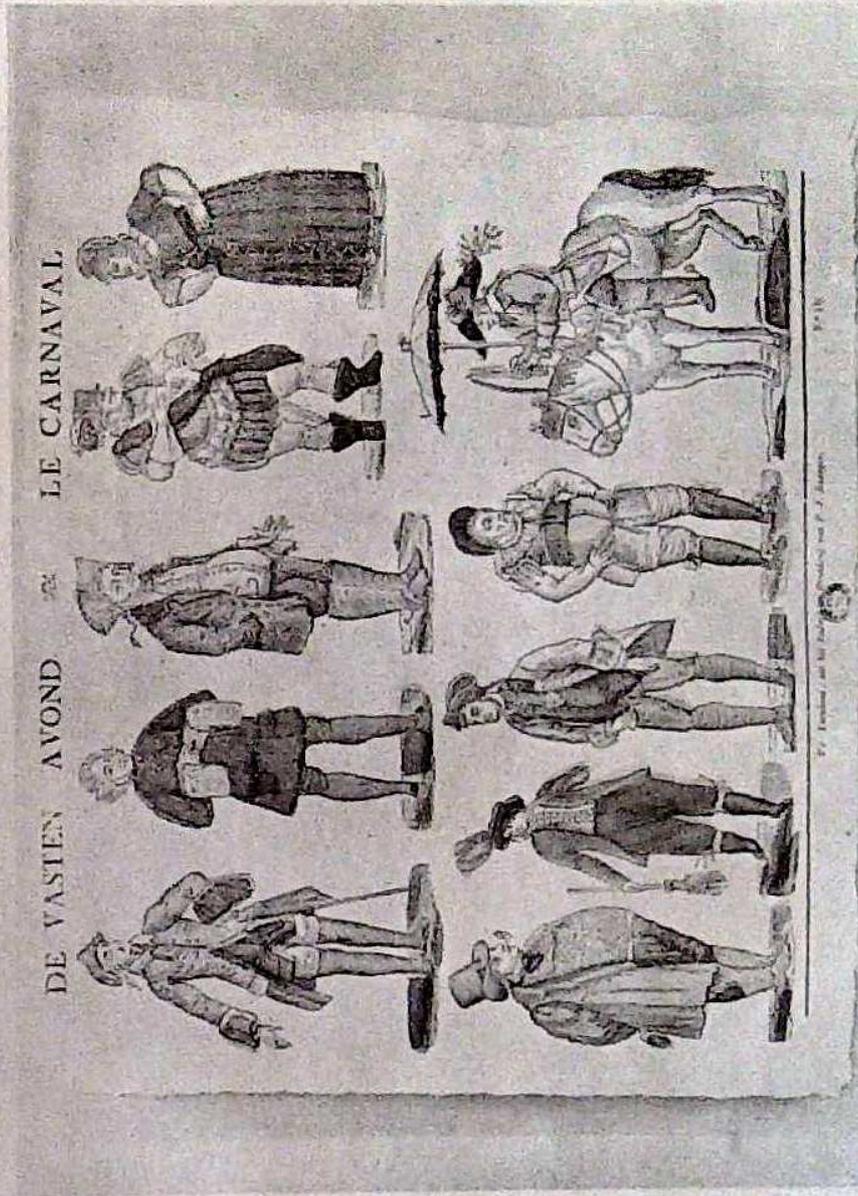
(1) La Belgique comptait les exposants suivants :  
Bibliothèque Royale (Cabinet des Estampes et des Médailles), Bruxelles.  
Musées Royaux d'Art et d'Histoire (Parc du Cinquantenaire), Bruxelles.  
Musée Communal, Bruxelles.



Les Géants de Bruxelles dans la grande salle de la sculpture pendant l'Exposition Internationale des Arts Populaires au Palais des Beaux Arts à Bruxelles, 1929.



Les Géants de Bruxelles dans la grande salle de la sculpture pendant l'Exposition Internationale des Arts Populaires au Palais des Beaux Arts à Bruxelles, 1929.



De Vasten Avond. — Le Carnaval, image de chez Brepols à Turnhout, dont beaucoup furent exposées au Palais des Beaux Arts pendant l'Exposition des Arts Populaires, 1929.



Le dragon.  
Enseigne d'une ancienne maison de Bruxelles,  
(Musée Communal)

larités intéressantes. Certes, nous n'avons rien de comparable au point de vue des textiles, aux étoffes brodées des pays du Nord, de la Pologne, de la Tchéco-Slovaquie, des pays Balkaniques. Nos travaux de boissellerie rivalisent difficilement avec ceux qu'on trouve en Finlande, en Suède, au Danemark, et la décoration de nos intérieurs rustiques n'est pas comparable aux peintures que l'on trouve dans les fermes tchéco-slovaques ni aux papiers découpés dont les Polonais ornent leurs demeures. Mais cependant notre Folklore est digne d'attirer l'attention, en beaucoup de points.

D'abord, n'avons-nous pas les souvenirs, appartenant à nos Gildes de jadis ou aux confréries existant encore, et qui étaient richement représentés par d'imposantes torchères de procession (XVII<sup>e</sup> — XVIII<sup>e</sup> siècles), surmontées de motifs décoratifs remarquables où figurent, avec les attributs de la corporation, soit son Saint protecteur — et ceux-ci sont nombreux, car ils diffèrent selon les villes —, soit une allusion au métier, soit une scène religieuse ou allégorique, (musées Royaux d'Art et d'Histoire), et par des colliers, les uns finement ciselés, les autres plus simples formés de plaques d'argent sur lesquelles se lisent les noms des rois de la Gilde, portés fièrement par leurs détenteurs, aux jours de grandes fêtes. Au nombre de ceux-ci s'en trouvait un fort intéressant ayant appartenu à une confrérie d'archers de

Musée de Folklore, Anvers.

Musée de Folklore, Gand.

Musée Instrumental du Conservatoire Royal, Bruxelles.

Service des Recherches Historiques et Folkloriques du Brabant, Bruxelles.  
Ville de Bruxelles.

Ville de Dinant.

Ville de Malines.

Mesdemoiselles Van Overstraeten, Bruxelles.

MM. Jacques Breuer, Bruxelles.

Frans Claes, Anvers.

Deschamps, Anvers.

Henri Grell, Anvers.

Georges Pitsch, Bruxelles.

Emile van Heurck, Anvers.

Van Bruaene, Bruxelles.

Wolfers, Bruxelles.

X\*\*\*, Bruxelles.

Gheel orné de la figure de sainte Dymphne. Ils voisinaient avec de vieux tambours, des arbalètes et d'autres objets parmi lesquels une grande image manuscrite, faite, au XVII<sup>e</sup> siècle, en paraphes d'écritures, surmontant la formule du serment que devaient prêter les Compagnons bateliers de Bruxelles. (Musée Communal).

Sans être, comme nous l'avons déjà dit, comparables à ceux d'autres pays, les travaux de boissellerie exposés sont souvent amusants par les sujets que la fantaisie populaire y a représentés. Ce sont des bois ayant servi à imprimer les indiennes, des sabots (1), des formes à beurre figurant des animaux, des marquoirs servant à imprimer des dessins variés sur les mottes de beurre, des boîtes à sel rehaussées de décors tracés au moyen d'un couteau. Mais, surtout, une importante série de moules à pâtisserie, d'époques diverses, utilisés pour la confection de multiples sucreries, des « couques » de Dinant, de savoureux « speculaus », ou de pains d'épices recouverts de sucre et de fruits confits, qui se donnaient au Nouvel An. Certains de ces moules sont d'une facture soignée, mais la plupart témoignent d'un art fruste : types militaires, animaux plus ou moins fantastiques, sujets mythologiques ou religieux, ou bien encore les personnages classiques : saint Nicolas, le patron des enfants sages ou le « Comte de Mi-Carême » — Sinte Greef — parfois accompagné de son épouse.

Près de ces objets ayant servi à fabriquer des délices pour petits et grands, figuraient des « Cougnous » de Noël et de Nouvel-An, pains ornés de médaillons en terre-cuite, parfois en sucre, aux couleurs crues. Les sujets représentés sur ceux-ci sont des plus divers. A côté de motifs floraux ou de fantaisie, on rencontre la déesse Freya sur son char traîné par deux moutons, l'Adoration des Mages ou bien quelque Saint aimé du peuple. Nombreux sont les spécimens qui portent des scènes populaires : hommes, femmes, enfants en beaux atours ou vêtus simplement, exerçant mille industries ou se livrant à divers jeux, quand parfois même ils ne sont pas scatologiques. D'autres encore, du XVIII<sup>e</sup> et du

---

(1) Un atelier complet de sabotier provenant de Léau et appartenant au Service des Recherches Historiques et Folkloriques du Brabant, occupait une partie de salle.

XIX<sup>e</sup> siècles, représentant des militaires. Ceux de l'Empire surtout connurent un grand succès comme le montraient divers moules destinés à couler les « Printjes », provenant en grande partie de l'ancienne maison de la veuve Pons, de Louvain ; parfois même on trouvait, entouré de son Etat-Major, l'Empereur, avec lequel le décorateur prenait certaine liberté, allant même, comme les visiteurs ont pu s'en assurer, jusqu'à l'affubler d'une moustache et d'une barbe....

A côté des objets ayant servi aux plaisirs gastronomiques, se trouvaient exposées diverses pièces consacrées aux délassements des petits et des grands. Plusieurs vitrines contenaient de nombreux jouets, en bois pour la plupart : poupées sans bras, bergères naïves, chevaux indomptés, animaux de l'Arche de Noé, moulins aux grandes ailes, sifflets, tous grossièrement taillés et enluminés de couleurs criardes, et les mille petits riens qui plaisent à l'enfance et sur lesquels elle bâtit ses rêves. Un catalogue dessiné et colorié d'un marchand de jouets du début du XIX<sup>e</sup> siècle, appartenant à Monsieur van Heurck, venait admirablement compléter cet ensemble.

Parmi les plaisirs réservés aux personnes d'un âge plus avancé, on remarquait surtout les jeux de cartes, notamment un « jeu de tarots » du XVIII<sup>e</sup> siècle, des « cartes liégeoises » imprimées chez Dubois (1815), un « jeu de la Victoire » sortant des établissements Brepols, de Turnhout, en 1919...

Avec les cartes voisinaient une série de bois ayant servi à en imprimer et portant la marque de F. J. Van den Borre, célèbre cartier bruxellois de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup> siècles. (Musées Royaux d'Art et d'Histoire).

Au nombre des délassements d'un ordre intellectuel supérieur on range le théâtre. Il était représenté ici par des marionnettes d'Anvers, de Gand et de Bruxelles ; Liège ayant malheureusement renoncé à envoyer des acteurs en bois, il manquait Charlemagne, Oriane, le populaire Chanchet et les divers personnages du Théâtre Wallon (1). En revanche, on pouvait admirer, dans toute leur grâce « de Neus », également nommé « de Snoef », privé malheureusement de ses bons compagnons « de Kop » et « de Schele »,

---

(1) Sur ce sujet cfr. RODOLPHE DE WARSAGE. *Histoire du célèbre théâtre liégeois de marionnettes*. Bruxelles, 1905.

les quatre fils Aymon, Napoléon, Geneviève de Brabant et tous les acteurs, chevaliers et vilains, souverains et gens du commun qui ont fait frémir d'aise leur auditoire ou vu couler de vraies larmes sur les joues des spectateurs du « Poesje » ou de « Toone », au spectacle des malheurs de « Geneveva van Brabant », des aventures de « Ourson en Valentijn », de l'épopée héroïque du « Leeuw van Vlaanderen » ou des aventures de « Jan Onversaagd » (1).

L'art musical ne pouvait manquer de voisiner avec l'art dramatique, mais ici l'on avait, par exception, groupé les instruments de musique populaire provenant de tous les pays. Parmi eux l'on revoyait, avec plaisir, au milieu des trompettes et des cors en bois, en paille, en verre, des cornemuses, des sifflets en forme d'oiseau (2), le simple « Rommelpot », qui inspira jadis une bien jolie chanson, le « Ronker », les « Trompettes de Hal », chères aux pèlerins, le « Bultkarkas », ce fruste violon en bois, en forme de Polichinelle, et son pendant, celui des Gilles de Binche, qui pendant bien des années connurent la célébrité à l'époque du carnaval. Quant à la céramique de nos provinces, elle était représentée par de nombreux spécimens provenant de centres divers de fabrication : Tourhout, avec ses terres vernissées noires et jaunes aux formes variées — vases, soupière surmontée d'un couvercle figurant une tour, sifflets et tirelires en forme d'oiseau et de ruche —, Liège avec ses assiettes portant le Perron, l'emblème de la Cité Ardente, Tournai, d'où provenaient des assiettes ayant, jadis, servi de prix de tir et décorées de trophées d'arcs et de flèches, Andenne, Bruges, Namur, Chimay et surtout Bruxelles représenté par une très intéressante série de « litres » et de cruches multicolores dont certains sortaient de l'atelier de Stevens.

Ces vases, ces assiettes, ces brocs, voisinaient avec des dinanderies et des travaux exécutés en verre : petits chevaux, presse-papiers, cannes, éparpillés, de ci, de là, dans des vitrines.

---

(1) Cfr. ARY DELEN. *Het Poppenspel in Vlaanderen*. Antw. MCMXVI.

(2) Sur ce point, nous renvoyons à ERNEST CLOSSON : *Les sifflets en forme d'oiseau*. Le Folklore Brabançon, VII, n° 39. Bruxelles, Décembre 1927.

Une importante part était faite, à l'exposition, à notre imagerie populaire. De nombreuses productions des éditeurs Brepols, Beersmans, Glenisson, de Turnhout, Hemeleers-Van Houter, de Bruxelles, étaient disséminées dans diverses salles. Leurs coloris vifs faisaient les délices des yeux, tandis que leur facture, souvent malhabile, et les naïves légendes amenaient bien des sourires sur les lèvres. Nous ne pourrions songer à les citer par le menu ; bornons-nous donc à fixer le souvenir de quelques unes.

De la production de la maison *Brepols* (1), nous avons particulièrement retenu :

« *Le vrai portrait du Juif-Errant tel qu'on l'a vu passer à Bruxelles en Brabant, le 22 avril 1774* », qui montre Isaac Laquedem, coiffé d'un grand chapeau orné d'une plume, chaussé de hautes bottes, drapé dans un manteau bleu et portant son tablier jaune de cordonnier, marchant à grands pas et chantant peut-être la célèbre complainte :

«... oui c'est moi mes enfants  
Qui suis le Juif-Errant » (2).

« *Crédit est mort, les mauvais Payeurs l'ont tué* », sujet ancien, cher à toutes les imageries et qui connut sa grande vogue à l'époque de la Restauration.

Une feuille de « *Billets à tirer les Rois* », différents de ceux généralement connus, portant au lieu du roi et de ses compagnons habituels, divers personnages aux noms triviaux. (Venus-koppelaar ; Hoorndrager ; Hennentaster ; Talloorlekker ; Altijd-zat...) accompagnés de quatrains d'un style des plus vulgaires.

Les « *Degrés des Ages* », encore un sujet aimé dans toutes les imageries, que l'on trouve déjà sur une gravure allemande de 1540, « attribuée (probablement à tort), à Holbein ».

---

(1) Cette maison, la plus importante de notre pays, fut fondée, vers 1815, par P. J. Brepols, successeur de l'imprimeur Corbeels, qui, ayant pris une grande part à la guerre des paysans fut fusillé à Tournai, le 21 juin 1799. Après 1820, après le mariage de Antoinette Brepols avec J. J. Dierckx, la raison sociale de la maison devint Brepols & Dierckx Zoon, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Cfr. E. VAN HEURCK et G. J. BOEKENOOGEN. *Histoire de l'imagerie populaire flamande*. Bruxelles 1910, p. 27 sq.

C'est à ce magistral ouvrage que nous renvoyons pour tous les détails relatifs à notre imagerie et aux diverses estampes citées.

(2) Cf. *Folklore Brabançon*, t. VII, p. 372.

Le « *Gevolg van den Dooden-Spiegel, door Pater Abraham a Sancta Clara* », composé au moyen des petits bois qui ont servi à illustrer un ouvrage de ce fameux prédicateur allemand (1) : « *Den Algemeenen Dooden-Spiegel, oft de kapelle der Dooden* » (2). La mort y apparaît s'attaquant à toutes personnes et à toutes choses et chaque gravure est accompagnée de réflexions pleines de philosophie.

« Het menschen leven

Is als Spinne weven ».

« Mensch U leven duert zoo lanck

Als geluyt en klokkenklank.... »

« *De Geestelijke Lotery* » destinée à soulager au moyen de prières les âmes du Purgatoire que l'on y voit représentées se tordant au milieu des flammes purificatrices, pratique qui aurait été introduite par l'évêque Reginald, du duché de Gueldre, en 1698.

Le « *Duyvels-Dans* » où sont montrés tous les dangers qui menacent ceux qui se livrent au plaisir de la danse, menée par Satan, accompagné de ses acolytes, au milieu d'une ronde de diabolins, autour de laquelle des parents pleurent sur les malheurs arrivés à leurs enfants qui se sont laissés séduire par les paroles du démon ou prient afin qu'ils se dégoûtent d'une distraction aussi immorale et aussi dangereuse....

Parmi les productions des maisons *Glenisson et Van Genechten, Glenisson et fils et Antoine Van Genechten* (3) une des plus intéressantes représente des *Montreurs d'Ours*, avec l'inscription : « *Het zijn Heere met Beere* », bois du XVIII<sup>e</sup> siècle, signé des initiales du graveur D. Van Lubeek.

La maison *Beersmans-Pleek* (4) était représentée par de nombreux spécimens, images en général de gravure assez grossière, au coloris violent : contes, scènes enfantines, proverbes et surtout le *Chien*, grande planche représentant le fidèle ami de l'homme, assis sur un escabeau et accompagné des distiques :

---

(1) 1644-1709. Il fut prédicateur à la Cour de Vienne.

(2) A Louvain, chez J. Jacobs. XVIII<sup>e</sup> siècle.

(3) Egalement de Turnhout, XIX<sup>e</sup> siècle.

Pour plus d'explications, nous renvoyons à VAN HEURCK et BOEKEN-OOGEN, op. cit. p. 355 sq.

(4) Turnhout 1870-1902.

« Ziet kindren lief, dez' trouwe hond  
Wacht zeker, tot zijn meester komt ».

« Regardez, chers enfants, ce chien vous apprend  
D'être toujours et partout bien à temps ».

Avec le *Chat* et le *Coq*, édités par Brepols et Glenisson, ce chien forme la véritable « ménagerie » turnhoutoise.

Enfin, la maison *Hemeleers-Van Houter*, de Bruxelles (1), dont on reconnaît aisément les produits, à leur coloriage peu soigné — oserons-nous dire barbouillage — était représentée par quelques gravures intéressantes : « *Sainte Geneviève* » ; la « *Bénédiction des Ménages* », sujet bien populaire qui se vend encore et orne presque toutes les maisons de la campagne ; des militaires : dragons, artilleurs, garde-civiques....

Divers bois servant à imprimer les images étaient exposés. Six d'entr'eux se distinguent par leur rareté. Ils appartiennent aux collections de Folklore des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, et proviennent de la maison Hemeleers-Van Houter de Bruxelles, dont on croyait tous les bois détruits à la cessation des affaires. Ils représentent « *Geneviève de Brabant* » « *saint Hubert* » ; « *Costerus dans son imprimerie* » ; « *Crédit est mort* » ; « *La fête des Rois* » ; « *Les degrés des Ages* ».

Plusieurs de ces bois datent du XVIII<sup>e</sup> siècle et ont originairement appartenu à des maisons Hollandaises d'édition, desquelles, pratique courante chez les « imagiers », les éditeurs bruxellois les ont repris. L'un d'eux, « *Les degrés des Ages* », porte la signature du grand graveur Hollandais : H. Numan, mort en 1788.

Ils voisinaient avec des bois provenant de Turnhout, parmi lesquels ceux employés jadis pour l'impression des images de dévotion en l'honneur de Notre-Dame de Mont-aigu et de Notre-Dame de Hal. (Collection Emile van Heurck) (2).

---

(1) Schaerbeek, 1827-1894.

(2) Nous n'avons pas voulu ranger dans l'imagerie populaire trois très curieux tableaux, chefs d'œuvres de minutie, dus à Monsieur Joseph Poels et faits entre 1840 et 1850, formés de multiples personnages qui découpés avec patience dans des catalogues de modes et groupés avec art donnent une idée complète des habillements d'il y a quelques années. (Musée d'Anvers).

Deux vitrines contenaient une remarquable série de livres populaires, ou mieux, de livres d'écoles, appartenant à l'érudit folkloriste anversoïis, Emile van Heurck (1).

Ces ouvrages presque toujours de format in-4°, imprimés en caractères capitaux, gothiques ou de civilité, parfois dans deux et même trois de ces caractères, sont ornés de bois, souvent très frustes, n'ayant maintes fois que des rapports très vagues avec le texte qu'ils illustrent.

Les noms de leurs éditeurs : *Poelman, Begijn, Thys, Vinck, Van Soest, De Goesin, Van Paemel...* sont présents dans la mémoire de tous les amateurs de livres bleus.

Les spécimens exposés représentaient toutes les catégories connues dans la littérature de colportage : livres religieux, de dévotion ou inculquant des préceptes moraux ; récits tirés de la Bible, historiques ou légendaires ; modèles épistolaires.

Au nombre des livres religieux figuraient : « *Den dobbelen Ziele-Troost* » qui doit son origine à un ouvrage datant du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, attribué à Johannes Moirs de Cologne ; « *Het dobbel Cabinet der Christelijke Wijsheid* » « le manuel du parfait chrétien », qui contient, à côté de tous les enseignements relatifs à la doctrine chrétienne, de charmantes et poétiques prières enfantines telles :

« 's Avonds als ik slaepen gae/  
Dan volgen mij zestlen Engelen nae/  
Twee aen mijne regte zijde/  
Twee aen mijne slinke zijde/  
Twee aen mijn hoofd-eynde/  
Twee aen mijn voet-eynde/  
Twee die mij dekken/  
Twee die mij wekken/  
Twee die mij leeren/ den weg des Heere/  
Twee die mij wijzen/ ten Hemelschen Paradijze ».

où :

« O Jesus ! mijn alderliefste lief/  
Ik schenk U mijn hert tot eenen brief/  
Schrijft daer in al wat U belieft/  
En gebruikt het geheel tot U gerief./

(1) Nous renvoyons à son ouvrage : *Voyage autour de ma bibliothèque ; Livres populaires et livres d'école flamands in-4°*. Anvers 1927, où l'on trouvera, sur ce sujet, maints détails du plus haut intérêt.

Deux vitrines contenaient une remarquable série de livres populaires, ou mieux, de livres d'écoles, appartenant à l'érudit folkloriste anversois, Emile van Heurck (1).

Ces ouvrages presque toujours de format in-4°, imprimés en caractères capitaux, gothiques ou de civilité, parfois dans deux et même trois de ces caractères, sont ornés de bois, souvent très frustes, n'ayant maintes fois que des rapports très vagues avec le texte qu'ils illustrent.

Les noms de leurs éditeurs : *Poelman, Begijn, Thys, Vinck, Van Soest, De Goesin, Van Paemel*... sont présents dans la mémoire de tous les amateurs de livres bleus.

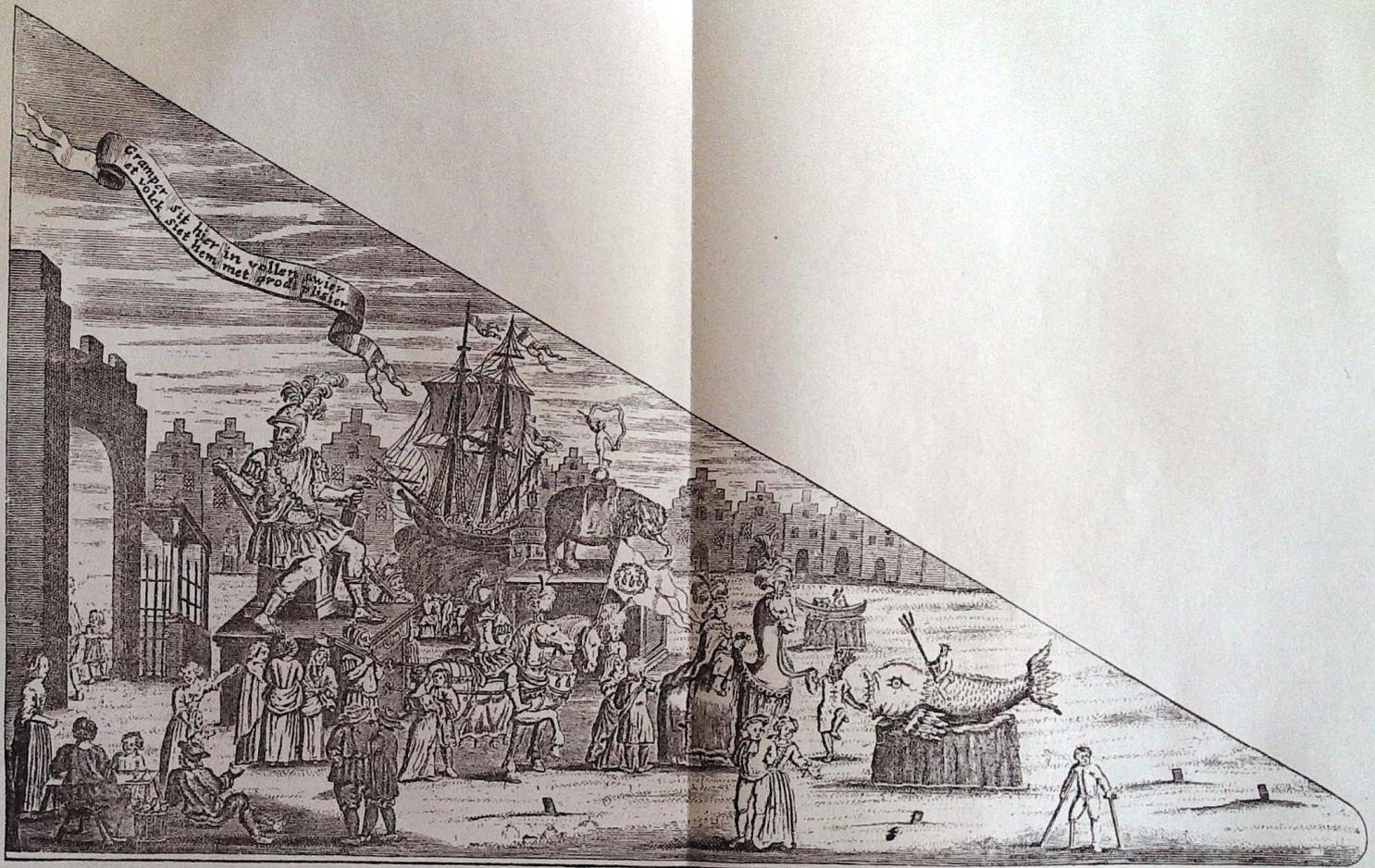
Les spécimens exposés représentaient toutes les catégories connues dans la littérature de colportage : livres religieux, de dévotion ou inculquant des préceptes moraux ; récits tirés de la Bible, historiques ou légendaires ; modèles épistolaires.

Au nombre des livres religieux figuraient : « *Den dobbelen Ziele-Troost* » qui doit son origine à un ouvrage datant du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, attribué à Johannes Moirs de Cologne ; « *Het dobbel Cabinet der Christelijke Wijsheid* » « le manuel du parfait chrétien », qui contient, à côté de tous les enseignements relatifs à la doctrine chrétienne, de charmantes et poétiques prières enfantines telles :

« 's Avonds als ik slaepen gae/  
Dan volgen mij zestien Engelen nae/  
Twee aen mijne regte zijde/  
Twee aen mijne sinke zijde/  
Twee aen mijn hoofd-eynde/  
Twee aen mijn voet-eynde/  
Twee die mij dekken/  
Twee die mij wekken/  
Twee die mij leeren/ den weg des Heere/  
Twee die mij wijzen/ ten Hemelschen Paradijze »  
où :  
« O Jesus ! mijn alderliefste lief/  
Ik schenk U mijn hert tot eenen brief/  
Schrijft daer in al wat U belieft/  
En gebruikt het geheel tot U gertief.

(1) Nous renvoyons à son ouvrage : *Voyage autour de ma bibliothèque ; Livres populaires et livres d'école flamands in-4°*. Anvers 1927, où l'on trouvera, sur ce sujet, maints détails du plus haut intérêt.





*Beginsel ende voort ganck vanden treomfanten ommeganck tot Antwerpen Anno 1728*

Un drapelet de pèlerinage d'Anvers, avers, représentant l'Ommegang, daté 1728. Le seul exemplaire connu appartient à M. Em. H. van Heurck auquel nous devons le prêt de ce cliché.

Parmi les livres relatant des récits bibliques, nous mentionnerons : « *De Historie van den Ouden Tobias* » ; « *De Historie van den Conincklijcken Propheet David* » ; « *De schoone Historie van den jongeling Joseph* », et au nombre de ceux qu'inspirent les vies des Saints : « *Het leven en martelie van den H. Carolus Bonus* » et la « *Wonderlijk leven van de H. Godelieve* », qui retrace la vie et le martyre de la sainte honorée à Ghisteltes.

Au nombre des ouvrages à prétentions historiques, ne citons que « *De schoone historie van Julius Caesar* » et, dans les nombreux opuscules qui s'inspirent de romans de chevalerie : « *Historie van de vier vroome ridders, genaemd de vier Hems-kinderen* », qui raconte la querelle de Charlemagne et de Renaud de Montauban, et « *Een schoone historie van den ridder van aventueren Helias, genaemd den ridder met de Zwaen* », traduit, au XVI<sup>e</sup> siècle, d'un roman français.

Et d'autres encore qui, s'inspirant surtout de traditions aimées du peuple, connurent un succès plus spécial : « *Eene schoone historie van den Edelen Jan van Parijs* », adaptation d'un roman français du XV<sup>e</sup> siècle, qui relate les aventures d'un prince qui se rend, incognito, au mariage de la princesse d'Espagne, sa fiancée, avec le roi d'Angleterre ; « *Eene schoone historie van de twee Gebroeders en de vrome Ridders Valentijn en Oursson* », également connue dans la Bibliothèque bleue française, et, encore à l'heure actuelle, drame à grand succès du théâtre de marionnettes d'Anvers<sup>(1)</sup> et par dessus tous : « *Reynaert den vos, ofte het oordeel der dieren* », aux éditions multiples, narrant les hauts faits du Renard, que l'on conte actuellement encore dans les campagnes.

Le folklore religieux était richement représenté par de nombreux travaux faits en papiers tournés (Collection X<sup>\*\*\*</sup>), merveilles de patience, exécutées par des mains pieuses entourant des images de Saints, encadrant des reliques et charmant les yeux par leurs coloris vifs, harmonieux et variés, souvent rehaussés d'or. Il y avait, dans cette série,

(1) Le texte intégral a été publié par Ary Delen, op. cit.

Parmi les livres relatant des récits bibliques, nous mentionnerons : « *De Historie van den Ouden Tobias* » ; « *De Historie van den Conincklijcken Propheet David* » ; « *De schoone Historie van den Jongeling Joseph* », et au nombre de ceux qu'inspirent les vies des Saints : « *Het leven en martelie van den H. Carolus Bonus* » et la « *Wonderlijk leven van de H. Godelieve* », qui retrace la vie et le martyre de la sainte honorée à Ghistelles.

Au nombre des ouvrages à prétentions historiques, ne citons que « *De schoone historie van Julius Caesar* » et, dans les nombreux opuscules qui s'inspirent de romans de chevalerie : « *Historie van de vier vroomen ridders, genaemd de vier Hems-kinderen* », qui raconte la querelle de Charlemagne et de Renaud de Montauban, et « *Een schoone historie van den ridder van aventueren Helias, genaemd den ridder met de Zwaen* », traduit, au XVI<sup>e</sup> siècle, d'un roman français.

Et d'autres encore qui, s'inspirant surtout de traditions aimées du peuple, connurent un succès plus spécial : « *Eene schoone historie van den Edelen Jan van Parijs* », adaptation d'un roman français du XV<sup>e</sup> siècle, qui relate les aventures d'un prince qui se rend, incognito, au mariage de la princesse d'Espagne, sa fiancée, avec le roi d'Angleterre ; « *Eene schoone historie van de twee Gebroeders en de vrome Ridders Valentijn en Oursson* », également connue dans la Bibliothèque bleue française, et, encore à l'heure actuelle, drame à grand succès du théâtre de marionnettes d'Anvers(1) et par dessus tous : « *Reynaert den vos, ofte het oordeel der dieren* », aux éditions multiples, narrant les hauts faits du Renard, que l'on conte actuellement encore dans les campagnes.

Le folklore religieux était richement représenté par de nombreux travaux faits en papiers tournés (Collection X<sup>\*\*\*</sup>), merveilles de patience, exécutées par des mains pieuses entourant des images de Saints, encadrant des reliques et charmant les yeux par leurs coloris vifs, harmonieux et variés, souvent rehaussés d'or. Il y avait, dans cette série,

---

(1) Le texte intégral a été publié par Ary Delen, op. cit.

EEN SCHOONE HISTORIE  
VAN DEN RIDDER VAN AVENTUEREN

# HELIAS

GENAEMD DEN RIDDER MET DE  
ZWAEN.



ANTWERPEN,

By J. H. HEYLIGER, op de groote Merkt in de Pauw.

Titre d'Hélias, le chevalier au Cygne, livre populaire, édité à Anvers, chez J. H. Heyliger, vers 1800.

Cliché prêté par M. van Heurck, auquel appartient le livre.

Exposé à Bruxelles, Palais des Beaux Arts, 1929.

des « Jardins Clos », des « Agnus Dei » dont l'un portait, au dos, la date 1713, des reliquaires. A côté de ceux-ci étaient exposées plusieurs chapelles, de grandeurs diverses, contenant des vierges en cire, entourées de fleurs, des Enfants Jésus bénissant, accompagnés d'ex-voto, des saints aux gestes protecteurs, ayant servi, soit pendues au mur, soit posées sur des meubles, à orner les intérieurs des gens croyants et à les protéger, et devant lesquelles bien des prières furent dites. Puis il y avait encore des « images habillées » et des « sanctjes » représentant de beaux saints, de belles saintes qu'on donnait souvent, au temps jadis, en prix aux enfants studieux et qu'ils conservaient pieusement dans leurs livres de messe. De nombreuses images, découpées au canivet, alternaient avec celles-ci. Parmi elles il en était de fort remarquables, surtout celle, d'assez grandes dimensions provenant du musée de Gand ainsi qu'une autre, peut-être le plus beau canivet connu dans notre pays, prêtée par le musée d'Anvers et représentant, sur fond noir, une adoration des bergers.

Une vitrine contenait une magnifique collection de scapulaires, datant presque tous du XVIII<sup>e</sup> siècle, provenant du pays de Liège, brodés et ornés de gravures, dont certaines portent la signature de graveurs connus tels Duvivier ou Michiel Cabbaey (Musées Royaux d'Art et d'Histoire).

Dans une autre, on pouvait admirer un choix de médailles des principaux pèlerinages de Wallonie et Flandre. (Cabinet des Médailles).

Mais l'ensemble le plus curieux était, sans contredit, formé par la série d'ex-voto en fer, voire en tôle, provenant de Huyssingen, Léau et Everberg. (Collection van Heurck ; Service des Recherches Historiques et Folkloriques ; Musées Royaux d'Art et d'Histoire). Ces ex-voto, membres humains, personnages entiers ou animaux font l'objet de pratiques spéciales (1). Lorsqu'ils viennent en pèlerinage, soit pour eux, soit pour une autre personne, soit pour obtenir la guérison d'un animal, les pétitionnaires font trois fois le tour de l'autel en tenant en main le membre correspondant

---

(1) Cfr. G. CUMONT. *Episodes de Folklore religieux en Brabant et en Hainaut*. Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, T. XXXII, 1913 p. 267.

à celui pour lequel ils viennent implorer l'intercession de saint Léonard, et après avoir dit les prières voulues, remettent l'objet dans une grande caisse placée près du porche de l'église.

Une série qui attirait tous les regards, était le choix de drapelets anciens de pèlerinage que Monsieur van Heurck avait bien voulu distraire de sa collection unique.

Nous ne songeons pas à nous étendre ici sur cette manifestation si caractéristique de notre Folklore (1).

Bornons nous à rappeler que ces bannières sont particulières à notre pays, tant à la région flamande qu'à la région wallonne, et à quelques contrées limitrophes, des Pays-Bas, d'Allemagne et de France où elles sont également exceptionnellement connues en Provence. Presque toujours anonymes, elles portent parfois, cependant, la signature de graveurs estimés.

Au nombre des drapelets exposés et qui par leur beauté, leur originalité ou par leur coloriage — disons même pour certains, par leur bariolage — aux teintes éclatantes, attiraient l'attention, nous ne citerons que celui d'*Aerschot*, le seul connu en forme de faux ; celui de *Schooten*, gravure du XVII<sup>e</sup> siècle, un des trois existant disposés en forme de bannière (2) ; celui de *Baelen*, Saint-André, si finement gravé au XVII<sup>e</sup> siècle ; le drapelet de *Lebbeke*, taille-douce du XVIII<sup>e</sup> siècle, imprimé sur un papier bleu aux reflets soyeux, qui raconte toute la légende de l'origine du pèlerinage, et plus loin l'ancien drapelet de *Assche*, magnifique gravure sur bois du XVII<sup>e</sup> siècle dont l'impression roussâtre donnait des effets merveilleux ; celui de *Ogy*, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, pèlerinage en l'honneur de saint Blaise, orné d'yeux innombrables ; celui de *Ghisteltes* également du XVII<sup>e</sup> siècle, aux bords ornés de découpures en papier rouge, représentant le martyre de sainte Godelieve, celui aux tons vifs de la dévotion en l'honneur de Tous les Saints, à *Diest* (3) et surtout le drapelet de Notre-Dame de *Broechem*, gravé au XVII<sup>e</sup> siècle par

---

(1) Nous renvoyons à l'œuvre capitale de Monsieur E. VAN HEURCK : *Les drapelets de pèlerinage en Belgique*. Anvers, 1922.

(2) Les deux autres sont *Hoorst* et *Luythagen*.

(3) Cf. VAN WEDDINGEN. *La chapelle de Tous les Saints à Diest*, Folklore Brabançon VIII, 47, Avril 1929.

Gaspard Bouttats (1) et si délicat de coloris. Au milieu de ces merveilles, deux drapelets cependant offraient un intérêt plus particulier. D'abord celui du pèlerinage en l'honneur de saint Corneille, à *Lierre*, gravé au XVII<sup>e</sup> siècle par Henricus Causé (2), sur lequel figure un ange pratiquant le contrepoidsage (3), tandis que, aux pieds du Saint est couché un petit enfant portant sur le côté droit la « Prière fervente de Charles-Quint », ce remède populaire à l'efficacité duquel le peuple attache une si grande croyance (4).

L'autre, est un drapelet du XVIII<sup>e</sup> siècle, daté de 1728. C'est le *seul exemplaire* connu d'une bannière en l'honneur de *Notre Dame-d'Anvers* (5), et en outre un précieux document pour la vie publique de cette époque : en effet, sur une des faces se trouvent représentés tous les personnages de l'Ommegang : le géant Druon Antigon, l'éléphant, le dauphin, le chameau, le navire et toutes les figures qui faisaient, jadis, la joie des habitants de la ville quand le cortège parcourait les rues.

\* \* \*

Nous ne pouvons songer à nous étendre aussi longuement que nous le voudrions, sur les sections étrangères figurant au Palais des Beaux-Arts. C'était une véritable féerie de se promener dans les salles et d'admirer les produits de l'Art populaire particulier aux diverses nations représentées (6).

---

(1) Anvers, 1648-1695.

(2) Anvers, 1648-1699.

(3) Cfr. VAN HEURCK, *Le contrepoidsage et le rite des offrandes substitutives et votives*. B<sup>in</sup> de la Société Française d'histoire de la Médecine, T. XVII. Paris 1923.

(4) Dans cette prière il est dit notamment : « Quand elle [une femme] aura enfanté qu'on place cette prière au côté droit de l'enfant nouveau-né et il sera préservé de 82 malheurs ».

(5) Cfr. E. VAN HEURCK. *Un drapelet ancien de Notre-Dame d'Anvers*. Anvers 1924.

(6) On trouvera un bel ensemble de reproductions, en couleurs, de spécimens de textiles, de céramiques, de boisselleries, etc. provenant de tous les pays d'Europe dans l'important ouvrage de H. Th. Bossert. *Volkskunst in Europa*. Berlin 1926, ainsi que dans diverses publications spéciales, telles, pour l'Esthonie : *Eesti Rahva Muuseumi Aastaraamat*. Tartu (Dorpat) à partir de 1925 (avec résumé en allemand), ou : *Eesti Rahvarillete Album — Album estnischer Volkstrachten*, Tartu 1927.



Bornons-nous à citer les travaux de broderie, gants, bas, ceintures, vêtements divers de l'*Esthonie* et de la *Lettonie*, qu'accompagnaient des bijoux paysans remarquables et d'intéressants objets en bois sculpté ainsi que d'immenses pintes à bière, également en bois, à double fond, garni de petits plombs ou de pois ; signalons aussi les vêtements en cuir, garnis d'autres cuirs de couleurs diverses exposés à côté de fouets aux manches sculptés, d'objets en bois taillé, d'icônes aux couleurs violentes, par la *Hongrie* et la *Roumanie*. Rien n'égalait la magnifique série de *Batiks*, aux coloris chatoyants, aux dessins capricieux, montrés, à côté de livres religieux et de divinités aux masques effrayants et bizarres, par les *Indes Néerlandaises*. Les *Pays-Bas* avaient envoyé de très curieux chars de mariage datant du début du XIX<sup>e</sup> siècle (1808). L'*Italie* était représentée par des statues et sculptures en bois, des bâtons de bergers, des étoffes tissées, des céramiques (1) et voisinait avec de pittoresques « *kidlins* », tapis tissés, *polonais* qu'accompagnaient quelques images populaires. L'*Angleterre* avait envoyé une intéressante collection de faïences de *Chelsea*, personnages princiers et chiens, à l'air bon, avec leur grands yeux en boules de loto ; la *Perse* et la *Chine*, d'amusantes estampes, l'*Espagne*, des images de *Estivill*, de *Barcelone* (2).

Une mention toute spéciale est à accorder, au point de vue décoratif, à la *Tchéco-Slovaquie* qui exposait des châles, des lingerie, et des vêtements rehaussés de broderies de soie, voisinant avec des céramiques intéressantes, des reproductions de chatoyants et pittoresques costumes populaires et surtout, une remarquable collection d'œufs de Pâques, échantillons d'un art paysan spécial à ce pays, à la Pologne et à la Roumanie, décorés par la même technique que le batik, où les dessins, variés à l'infini, de formes stylisées géométriques ou florales, se détachent en couleurs harmonieuses sur des fonds divers, parfois même tout noirs.

(1) On pourra se faire une idée générale de l'Art populaire Italien en parcourant le « *Catalogo della Mostra di Etnographia Italiana. (Esposizione-Internazionale di Roma 1911)*. Bergamo 1911.

(2) Début du XIX<sup>e</sup> siècle, vers 1830.

La France était représentée par divers produits céramiques, parmi lesquels de très curieux épis de faitage en terre cuite ; par de naïves estampes, « Brevets » de maître d'armes sur lesquels est rappelé le respect dû aux Maîtres ; par de nombreuses affiches annonçant la vente de « Bonne Bière double ».

Mais le clou de cette section était, sans contredit, la magnifique série d'images populaires appartenant, en grande partie, au Docteur Claude, de Paris. En même temps, ce fut une révélation pour bien des visiteurs, car nombreux sont ceux qui s'imaginent, que le seul centre français producteur d'estampes populaires fut Epinal, alors que nous voyons tant de localités, disséminées sur tout le territoire du pays(1), exercer ou avoir exercé cette industrie. Ici l'on pouvait facilement s'en convaincre car, à côté de quelques belles productions sortant de la vieille firme *Pellerin, d'Epinal* (2), telle la magnifique *Frise des douze Apôtres*, datant du début du XIX<sup>e</sup> siècle, où les personnages, d'un dessin assez fruste, s'enlèvent sur un fond orangé, se trouvaient de nombreuses images, dont diverses de grandes dimensions, toutes au coloris chaud et ayant souvent belle allure décorative, représentant maintes maisons d'édition de France. Certes nous ne pourrions songer à les énumérer toutes. Bornons-nous à rappeler, sèchement hélas, et sans pouvoir donner idée, ni des harmonies de couleurs qui s'en dégagent, ni, à côté de certaines naïvetés, de leur beauté réelle, le souvenir de quelques unes d'entre elles.

L'imagerie Orléanaise était particulièrement bien représentée. Nous mentionnerons deux images figurant un « garde-suisse » et une « chambrière », de grandeur presque naturelle provenant de l'atelier de *Letourmy* (3), et, sortant

---

(1) Cfr. P. L. DUCHARTRE et R. SAULNIER. *L'imagerie populaire, du XV<sup>e</sup> siècle au Second Empire*. Paris 1926.

(2) JEAN-CHARLES PELLERIN fut, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le véritable fondateur de l'imagerie populaire epinalienne. Cependant d'autres éditeurs d'images et imprimeurs existèrent avant lui dans cette localité. Le premier de ceux-ci fut Pierre Houion, au XVII<sup>e</sup> siècle.

Cfr. DUCHARTRE et SAULNIER op. cit.

R. PERROUT. *Les images d'Epinal*. Paris S. D. (1914).

(3) Maison fondée au XVIII<sup>e</sup> siècle par Jean-Baptiste I. Letourmy, originaire de Brainville, mort à Paris le 20 février 1800, et continuée par son fils Jean-Baptiste II, mort en 1843. Ce dernier imprima surtout les images

de la même maison, une grande frise, peut-être destinée à servir de tour de cheminée, représentant « *Le Déluge* », en quatre tableaux — « Construction de l'Arche » ; « Dieu parlant à Noé » ; « Déluge universelle » ; « Noé sortie de l'arche » — ainsi que « *L'homme aux balons ou la folie du jour* », satire contre Montgolfier ou Charles,

La firme *Rabier-Boulard* était représentée par de nombreuses images parmi lesquelles une « *Représentation des quatre parties du monde* », où figurent l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, accompagnées de chasses diverses, et « *La Folie des hommes ou le monde à rebours* » spécimen de ce sujet si souvent traité dans l'imagerie populaire ; *Le Monde renversé*, où nous voyons l'âne conduire au moulin son maître, chargé d'un sac de grains, le cheval ferrer l'homme, l'oiseau prendre les humains dans ses rêts, « Les villes tout à coup se levant dans les nues, sont au plus haut des cieus en voûte suspendues », et tous les sujets chers à ceux qui gravaient les estampes de ce genre. Mais l'image la plus savoureuse, provenant de cette maison, porte le titre : « *Batailles Combats et Victoire des quatre fils d'Aymon* ». On y voit, racontée en seize tableaux, gravés avec une naïveté touchante et accompagnés de légendes charmantes dans leur simplicité — « Maugis faisant rentrer les boyaux d'Alard à force de Magie », « Maugis allant se faire ermite pour expier ses vieux péchés » ; « Tombeau des quatre inimitables fils d'Aymon » — le roman célèbre (1) dont la légende aurait pour berceau l'abbaye de Stavelot-Malmédy et que popularisa également la Bibliothèque Bleue.

Parmi les productions orléanaises, nous mentionnons encore, sortie de la maison *Sevestre-Le Blond* : (2) « *St<sup>e</sup> Marie-Madeline modèle de penitence plusieurs peche luy ont ete remis parce qu'elle a été penetrée d'un parfait*

---

paternelles. La maison Letourmy, père, était tellement importante que rien qu'en France elle comptait plus de cent dépositaires. En 1812, Mademoiselle Boulard reprit le fonds du fils. En décembre de la même année, elle épousait Michel Rabier et fondait la raison sociale : Rabier-Boulard. Cfr. A. MARTIN, P. L. DUCHARTRE et D<sup>r</sup> M. GARSONNIN. *L'imagerie Orléanaise*. Paris S. D. (1928) p. 11 sq. et p. 79 sq.

C'est à cet ouvrage que nous renvoyons pour tout ce qui concerne Orléans.

(1) Cfr. JOSEPH BÉDIER. *Les légendes épiques*, Paris 1921. T. IV, p. 187 sq.

(2) XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Amour* », représentant la pénitente étendue au premier plan, tandis qu'au fond s'élève la chapelle de la Sainte Baume, image très semblable au « Pavillon de procession », datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, de la S<sup>te</sup> Baume en Provence, auquel nous avons antérieurement fait allusion.

Evoquons enfin le souvenir d'une belle estampe, aux tons chauds, s'enlevant sur un fond bleu, sortant de la maison de *François Pellé* (1) : « *Saint-Nicolas* » le bon évêque de Mire, revêtu de ses ornements épiscopaux et bénissant les enfants qui se réveillent dans le saloir :

« Il était trois petits enfants  
Qui s'en allaient glâner aux champs... »

Passant à *Lille*, autre centre imagier de France, nous y trouvons *Blocquel-Castiaux* (2), et *Martin-Delahaye* (3). Nous signalerons particulièrement une estampe de cette dernière maison, l'« *Histoire de Robinson Crusoe* ». Le bois date du début du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est un exemple frappant de la manière dont les imagiers se copiaient, allant jusqu'à regraver les produits de leurs concurrents, sans tenir compte du résultat bizarre d'interversion auquel ils pouvaient arriver, le dernier tableau d'une rangée, comme c'est ici le cas, devenant le premier et ainsi de suite.

*Chartres*, également grand centre d'impression, était représenté par diverses images provenant de chez *Garnier-Allabre* (4), parmi lesquelles il en était une, due au graveur *Thiebault*, représentant la « *Girafe de Senaar* » accompagnée des « *Adieux de la Girafe à son pays natal* », à chanter sur l'air de « *Pegaze est un cheval qui porte....* ».

---

(1) 1774-1781. C'est la seule image connue de ce fabricant de papier peint.

(2) *Castiaux* (1768-1855) et son successeur et beau-fils *Blocquel* (1779-1863).

Cfr. *DUCHARTRE* et *SAULNIER* op. cit. p. 235 sq.

(3) *Joseph Alexandre Martin*, époux d'*Adélaïde Delahaye* «.... établi papetier à Lille, sous le premier Empire ». Il cessa d'éditer des images vers 1830. Sa production fut très importante.

Cfr. *DUCHARTRE* et *SAULNIER*. op cit. p. 233 sq.

(4) Début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette maison avait été fondée par *Marin Allabre*, né en 1744, mort en 1805.

Cfr. *J. M. GARNIER. Histoire de l'imagerie populaire et des cartes à jouer à Chartres*, Chartres 1869.

*DUCHARTRE* et *SAULNIER*, op. cit. p. 347 sq.

Geschiedenis van Robinson-Crusoé. (N. 136. B)

Histoire de Robinson-Crusoé.



Vertrek van Robinson.  
Départ de Robinson.



Schipteruk van Robinson.  
Naufrage de Robinson.



Hij maakt een hut.  
Il construit une cabane.



Het gebak is brood te versuurdigen.  
Il parvient à faire du pain.



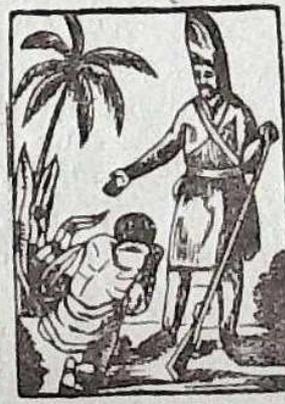
Hij hoort niet een schipje.  
Il crève en vain.



Hij bespeurt menschenstappen.  
Il remarque des pas d'homme.



Hij doelt wilden.  
Il tue des sauvages.



Hij ver't eenen neger, die u hij Vrijdag noemt.  
Il débute un nègre, qu'il appelle Vendredi.



Zij bespieden de wilden.  
Ils espient les sauvages.



Zij ontmoeten Europeers.  
Ils rencontrent des Européens.



Verloofing van Robinson.  
Débarquement de Robinson.



Robinson keert naar zijn vaderland terug.  
Retour de Robinson dans sa patrie.

Histoire de Robinson Crusoé, d'après un bois du début du XIX<sup>e</sup> siècle. (Maison Brepols, à Turnhout).  
(Cliché prêté par M. van Heurck).

Il n'y avait, à l'exposition, que fort peu d'estampes populaires de Paris. L'une d'entre elles, publiée par *Tautin*(1) était inspirée par l'« *Horrible assassinat commis à Vincennes le dimanche 10 octobre 1824, sur deux enfants, l'un âgé de sept ans et l'autre de six* ». Une complainte extrêmement naïve la commentait. On peut juger de cette poésie par ce « couplet » dit par la mère infortunée :

« Nuit et jour dans ma pensée  
Je crois revoir l'assassin  
Mon Dieu quel est mon destin !  
Que je suis infortunée !  
Mes regrets sont superflus  
Non mes enfants ne sont plus ».

Nous mentionnerons encore, pour les images du Languedoc une « *Fuite en Egypte* », de la maison *Abadie*, de *Toulouse* (2), et pour la Bretagne, une fort belle image de protection « *S<sup>te</sup> Marie, Reine du ciel et de la terre* », signée de *Lefas*, de *Rennes* (3).

Mais la pièce, à notre avis le plus remarquable et qui certainement aura laissé la plus forte impression à tous ceux qui l'ont vue était un grand « *Christ en Croix* » gravure sur bois, véritable œuvre d'art, aux tonalités merveilleuses où dominait une chaude teinte orange, provenant de la célèbre imagerie normande, *Picard-Guérin*, de *Caen* (4).

Mais force nous est d'arrêter ici ces souvenirs, forcément et malheureusement fort incomplets. Qu'on veuille bien nous pardonner d'avoir, involontairement, négligé de parler de bien des choses : l'abondance des objets exposés en est la seule cause. En terminant, félicitons vivement les promoteurs de cette belle exposition dont tous les visiteurs seront sortis charmés et souhaitons de revoir bien vite, une nouvelle manifestation, aussi réussie, de l'Art et des Traditions populaires.

LUCIEN CRICK.

---

(1) Début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cfr. DUCHARTRE et SAULNIER, op. cit. p. 235 sq.

(2) Ce fut la firme d'imagerie la plus célèbre de cette ville. Elle fut fondée par Louis Abadie Cadet, né en 1769.

Cfr. DUCHARTRE et SAULNIER, op. cit. p. 405 sq.

(3) Jean Marie Le Fas exerça son commerce de 1823 à 1833. Id. p. 306 sq.

(4) Cfr. D<sup>r</sup> R. HELOT. *Notes sur l'imagerie populaire en Normandie*. Lille 1908.

## La Vieille Halle au Blé.

Bruxelles, sans que le visiteur s'en aperçoive, sans que le Bruxellois lui-même s'en doute, possède bien des coins pittoresques, dont on ne peut certes vanter l'architecture, mais qui ne sont néanmoins pas dépourvus d'un certain charme, d'une certaine beauté. Ces coins curieux sont généralement dissimulés par des façades modernes construites à front des rues percées ou rectifiées.

Parmi ces coins curieux, nous pouvons citer le local de notre service, Vieille Halle au Blé. Nous donnons ici quelques photographies de ce vétuste bâtiment qui servit, dit-on, de relais de diligences et d'auberge. Nous n'avons jamais vérifié ce dire, mais il est certain qu'une partie du bâtiment semble assez bien aménagée en auberge, avec ses couloirs où donnent de nombreuses portes accédant à des pièces. Avant que le local soit acquis par la Province, il était loué à des commerçants qui y avaient des dépôts de marchandises.

Dans une des pièces, se trouvaient de beaux lambris de bois sculpté. Ils ont été enlevés et donnés à la Ville de Bruxelles qui les a utilisés pour l'aménagement de sa maison patricienne, rue du Chêne. Des salles disponibles dans ce local de la Vieille Halle au Blé pourraient être aisément aménagées afin de constituer l'embryon d'un Musée de la vie brabançonne.

## Menus Faits

*La rubrique des Menus Faits est ouverte à tous nos lecteurs. Nous y insérons les rectifications qu'ils nous envoient à des articles parus, les renseignements complémentaires, les références, etc.; à leur demande nous insérons aussi les questions qu'ils posent pour les besoins de leurs recherches personnelles.*

*Nous ne nous inquiétons pas de la valeur scientifique des Menus Faits. Nous n'ignorons pas que cette conception donne lieu à des critiques; mais nos lecteurs comprendront que nous ne pouvons entreprendre nous mêmes les recherches nécessaires à la vérification de ces informations. Notre point de vue est celui-ci: une explication fautive ou naïve d'un fait ou d'un mot peut cacher un apport, fût-il minime, à l'œuvre d'élaboration scientifique, lente et souvent versatile. D'autre part, tout lecteur peut corriger une note erronée et nous comptons tous sur cette collaboration active.*

*Etant donné l'absence de doctrine folklorique établie, nul apport d'un chercheur ne peut être rejeté. Qui sait si demain des « points de vue » nouveaux n'utiliseront pas ces apports. D'ailleurs des explications fausses, souvent naïves, de faits observés n'ont-elles pas leur saveur folklorique? Ce sont les raisons pour lesquelles la Rédaction se montre extrêmement large pour tout ce qu'elle insère dans cette rubrique.*

*Nous insistons auprès de nos lecteurs pour qu'ils nous envoient à propos de tout article, de tout Menu Fait les moindres détails complémentaires qu'ils auraient à ajouter. Nous ne publierons pas nécessairement tout ce qui nous parviendra; mais tout sera versé dans nos archives. Le Folklore progressera d'autant plus rapidement que plus de monde y collaborera.*

*L'Eglise de Vollezeele.* — De nombreuses erreurs sont restées dans la traduction française de l'article de M. l'abbé Walgrave sur l'église de Vollezeele, traduction qui n'est nullement de l'auteur. Nous croyons bien faire en rectifiant ces erreurs, si toutefois nos lecteurs n'ont déjà fait d'eux mêmes certaines corrections (1).

Page 360, ligne 3, au lieu de : *une pastorale*, lire : un *Pastorale* (livre latin).

Page 360, ligne 12, au lieu de : *une ancienne charte*, lire : une *carte figurative*.

Page 365, ligne 20, au lieu de : *croyants*, lire : *fidèles*.

Page 365, ligne 33, au lieu de (1784-1789) lire : (1779-1784) ; de même dans le texte flamand.

Page 366, ligne 10, au lieu de : *le peintre est d'un maître*, lire : *le peintre était un maître*.

Page 367, ligne 7, au lieu de : *l'inflammation de St-Antoine*, lire : *le feu St-Antoine*.

Page 367, ligne 12, au lieu de : *Regigniae*, lire : *Reliquiae*.

Page 367, ligne 13, au lieu de : *abbatissi*, lire : *abbatissa*.

Page 367, ligne 19, au lieu de : *son ciboire*, lire : *son ostensor*.  
L'illustration donnée p. 375 aura déjà indiqué cette correction.

Page 367, ligne 38, au lieu de : *arrosoir*, lire : *lavabo*.

*Culte de Saint-Hippolyte.* (2) — Il y aurait une vaste étude à publier sur saint Hippolyte dans la dévotion et dans l'art.

Le saint Hippolyte, que la piété en Italie, en France, en Espagne, dans les pays rhénans, en Autriche, etc., a si fort honoré au cours des siècles, n'est pas le théologien, auteur des *Philosophumena* dont la statue accueille le visiteur à l'entrée du musée pontifical chrétien et où le saint en une attitude majestueuse est assis dans une chaire dont les parois latérales portent gravés deux tables pascales et un catalogue de livres religieux.

Le culte populaire rattache saint Hippolyte au diacre saint Laurent dont il était le geôlier et par qui il fut converti avec sa nourrice, sainte Concorde, et toute sa maison.

Cette association des deux saints se retrouve déjà dans les *fonds de coupes* avec figures chrétiennes dont l'industrie s'est surtout développée de 250 à 350. Le *Dictionnaire d'Archéologie* de Dom Cabrol et Dom Leclercq (figure 4528) en reproduit une qui est conservée aujourd'hui au British Museum et en signale trois autres (fascicules LI-LII, colonnes 1833, 1839, 1841, sous les n<sup>os</sup> 133, 242 et 266) où saint Hippolyte se rencontre avec saint Syxte, saint Vincent, sainte Agnès ou saint Timothée.

On retrouve l'association de saint Hippolyte avec saint Laurent : à Rome, dans la mosaïque de l'arc triomphal de Saint-Laurent-hors-les-Murs (sous le pontificat de Pélage II, 578-590), — à Ravenne (ancienne mosaïque du chœur de Saint Apollinaire, fin vi<sup>e</sup> ; Ciampini en conserve le dessin dans ses *Vetera Monumenta*), — à Rome encore, dans les peintures de la voûte des bains du Pape Formose (fin ix<sup>e</sup> siècle).

---

(1) v. *Folklore Brabançon*, n<sup>o</sup> 48, juin, 1929.

(2) v. *Folklore Brabançon*, 7<sup>e</sup> année, p. 265.

A Brescia, l'un des anciens chapiteaux de la crypte longobarde de San-Salvatore, aujourd'hui conservés au Musée de la ville, représente saint Hippolyte, vêtu de la chlamyde militaire recevant le livre des Évangiles du diacre saint Laurent qui est enfermé dans une prison figurée par une sorte de gril.

L'abbé Gaston, vicaire général de l'archevêché de Paris, qui nous transmet la note qu'on vient de lire, nous prie de demander à nos lecteurs des renseignements sur le culte de Saint Hippolyte en Belgique.

*Saint-Georges.* — Saint-Georges est le patron de bon nombre de villages, notamment de Noduwez, St-Georges-Geest, Oirbeek, Winghe, etc.

A Noduwez, on le nomme St-Joâr ; on y tient une procession en son honneur, mais on n'y amène pas les chevaux, comme on le fait à Oirbeek, où beaucoup de cavaliers prennent part à la procession. Pendant le parcours de la procession, ces cavaliers font trotter les chevaux autour de celle-ci tout comme à Hakendover, le lundi de Pâques.

Je ne sais pourquoi St-Georges est invoqué comme le patron des Chevaux. Toutefois, je crois que ce culte provient de ce que généralement on représente St-Georges à cheval. En effet, nos ancêtres belliqueux aimaient ardemment ce guerrier qu'ils voyaient représenté à cheval, cuirassé de pied en cap, lance au poing, etc. en un mot leur idéal.

Jadis les cavaliers emmenaient leurs chevaux à Hakendover pour s'épargner une longue marche à pied, mais actuellement ils amènent leurs chevaux en pèlerinage afin de préserver leurs écuries de toutes les maladies.

CLÉMENT B.

*Une histoire de Sorcière.* — Maintes fois, au cours des soirées d'hiver, mon Père nous a raconté la mésaventure suivante survenue à un membre de sa famille.

Mon oncle « Blanc » revenait un dimanche soir, il pouvait être 9 heures, du hameau de M. . . . ., situé à une lieue de son village.

A la sortie des maisons, un chemin encaissé longe une prairie au bout de laquelle se trouve une de ces vieilles chapelles si nombreuses anciennement à la croisée des routes.

Devant cette chapelle, mon Oncle s'arrêta, resta figé sur place par l'étrange apparition d'une vieille femme assise sur les marches.

Bonsoir Grand'Mère, lui dit-il.

? — Pas de réponse.

Bonsoir Grand'Mère, répéta-t-il d'un ton paraissant assuré, quoi que se trouvant, on le devine, sous l'empire de la frayeur.

Cette fois la Grand'Mère lui répondit « Rotes todi, m'fi. » (Marche, toujours, mon garçon) et mon Oncle marcha, ne retrouva plus sa route, se perdit dans les champs, marcha dans les terres labourées, pendant des heures accompagné d'un énorme chien qui lui frôlait les jambes et ne le quittait pas.

Exténué et ne tenant plus, il se retrouva enfin à deux heures du matin, devant un estaminet encore ouvert où il entra plus mort que vif et toujours suivi du chien diabolique.

Mon Oncle raconta sa mésaventure, l'affreux cauchemar qui l'accablait en ce moment à des amis rassemblés, lorsque l'un d'eux, exor-siste sans doute, lui dit : « Mets ton pied sur le mien, sois sans crainte et tu retourneras chez toi bien tranquille.

Le chien avait disparu mais mon Oncle « Blanc » garda toute sa vie le souvenir obsédant de son retour de M . . . . .

(a) Le Sarteur (Court-St-Étienne).

*El t'chaude Marque.* — Un être dangereux dont il faut se méfier particulièrement est une sorcière appelée : *El t'chaude Marque*.

Cette sorcière est douée du pouvoir de s'asseoir sur votre poitrine pendant votre sommeil afin de vous étouffer, après avoir chaussé vos propres sabots. Ayez donc bien soin, lorsque vous allez vous coucher, en enlevant vos sabots, de ne point les passer avec les pointes tournées du côté du lit, car *El t'chaude Marque*, en entrant dans votre chambre aura toute facilité de les enfiler avant de venir s'asseoir sur vous. Placez-les, au contraire, côte à côte, les pointes en dehors et le sort sera conjuré, car *El t'chaude Marque* ne jouissant pas du pouvoir de se retourner pour glisser vos sabots à ses pieds, se retirera sans vous faire le moindre mal.

Il est avéré que cette sorcière existe. Une femme du village de Plancenot a vu, un matin, une bête velue, alors qu'elle tirait les couvertures du lit de son fils. Cette bête disparut dans la chambre sans laisser plus de traces que l'attelage à deux chevaux n'en laissa dans le *trou sans fond*, preuve qu'*El t'chaude Marque* existe.

LUCIEN LAUDY

*Protection contre les sorcières.* — Si on veut être préservé des maléfices des sorcières et « autres laides biesses », on est tenu de pendre au-dessus de la porte d'entrée de l'habitation « une pierre à sable trouée naturellement » telle qu'il s'en trouve parfois dans les carrières d'Hanogrunne (Maransart) ou de Chantelet (Vieux-Genappe). Un des sommiers de l'étable, ou de l'écurie, doit être orné du même objet afin que le *Malheur* n'atteigne point les bêtes.

Un autre moyen consiste à placer deux balais croisés en travers de la porte d'entrée. Il n'y a pas d'exemple qu'une sorcière ait jamais franchi un seuil défendu de cette manière, car en enjambant le balai, la sorcière sera transportée immédiatement dans les airs (1).

Néanmoins, certains paysans assurent que ce moyen n'est efficace que le vendredi qui est nul ne l'ignore, le jour du Sabbat.

Encore faut-il reconnaître les sorcières. Voici une recette infallible, paraît-il :

Soupez-vous telle ou telle vieille femme — il n'y a que les vieilles femmes qui peuvent être sorcières — capable de jeter le *mauvais sort* aux gens, vous n'avez qu'à tendre, sur son passage, de ces sortes de ronces qui croissent à l'orée des bois.

Si la femme enjambe l'obstacle pour passer, ne craignez rien : c'est que la personne soupçonnée est inoffensive ; mais si elle passe *au travers* des ronces, alors tenez-vous sur vos gardes ! Les plus grands malheurs sont prêts à fondre sur vous.

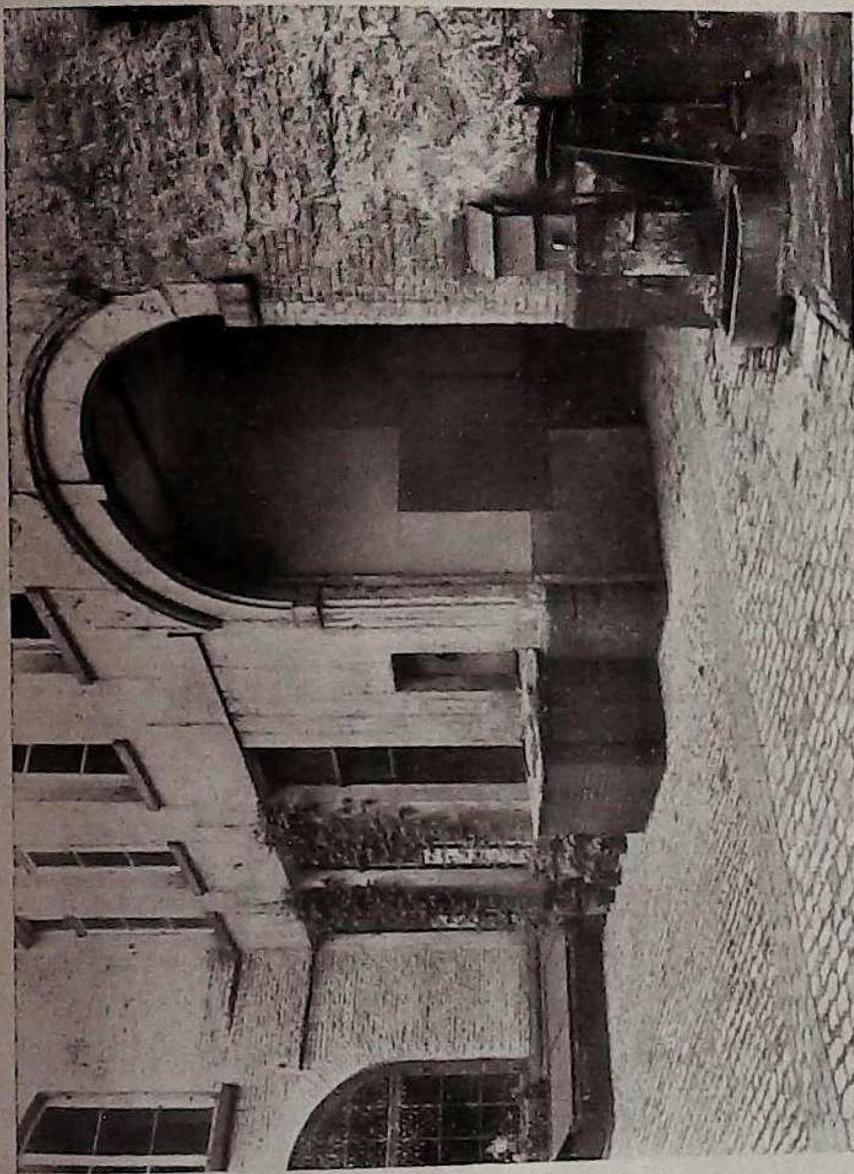
(1) v. *Folklore Brabançon*, 1<sup>re</sup> année, dessin de P. Collet.



Le local de notre Service, 12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles.  
Vue prise de la porte d'entrée avec la suite des bâtiments.



Le local de notre Service, 12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles.  
Vue prise de la Cour, vers l'entrée.



Le local de notre Service, 12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles.  
Un coin de la cour, avec les vieilles pompes.



Le local de notre Service, 12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles.  
Un départ d'escalier.

A moins, bien entendu, que vous ne soyez possesseur de la fameuse pierre trouée ou que vous n'ayiez eu soin de placer les deux balais protecteurs en travers de la porte d'entrée. Dans ce cas, vous n'avez rien à craindre et vous pouvez dormir tranquillement sur vos deux oreilles sans crainte d'être *insourcellé*.

LUCIEN LAUDY

*Croyance en Kleudden.* — A Pepinghen, elle existe : le nom varie (Kludde ou Kleurre). Se présente sous formes diverses — cheval sur lequel on peut difficilement monter, puis qui entraîne le cavalier dans une fondrière. Très redouté. Un soir, que le garde (homme très courageux et ayant réellement marché en avant sous la fusillade de braconniers) m'avait « rasé », je lui dis : Il y a 26 ballettes sur le coup droit et 26 sur le coup gauche. Cela fait 52 et il les attrapera toutes dans la p... s'il vient. Il me fut répondu : je ne sors pas avec vous, vous l'aurez certainement sur le dos 1).

Le même garde eut un jour une peur terrible parce que mon cousin avait mis en joue un feu follet.

Le même me racontait des histoires de sorcières qui venaient ennuyer les dormeurs et me citait son père en témoignage : un jour, ce dernier était fortement oppressé et en se réveillant, il entendit distinctement un bruit « als iemand van de pannen vloog », (comme si quelqu'un tombait du toit). Je me rendis près du vieillard (83 ans) et celui-ci me dit : mon fils se trompe, cela est arrivé à mon père. La recherche dut évidemment prendre fin.

BARON DE HEUSCH.

*T'chanchaine.* — Une histoire terrible, c'est celle du « *t'chanchaine* » ou « *t'chinchaine* ».

Selon les uns, c'était un chien, selon les autres une génisse blanche — l'un et l'autre portant une chaîne au cou — et qu'on rencontre parfois, la nuit dans les campagnes. Rien n'est plus dangereux que de faire pareille rencontre. Quiconque aperçoit le *t'chinchaine* mourra dans l'année ; ou ce sera un de ses proches. On cite, en exemple, le cas d'une couturière de Glabais qui mourut pour l'avoir vu, un soir, le long de la grand'route (2). Il y a près de quarante ans, un garde-chasse du village de Plancenott rencontra une nuit le *t'chinchaine* et mourut huit jours plus tard.

S'il vous arrive un soir de rencontrer le *t'chinchaine*, priez Dieu que ce soit une nuit de pleine lune et que vous soyez muni d'un bon fusil. Ayez bien soin de ne pas tirer sur le *corps* du mauvais génie : vous n'échapperiez pas à votre destinée. Visez au contraire *l'ombre* que le *t'chinchaine* projetera sur le sol et faites feu, car c'est dans l'ombre que réside l'âme de ce funeste animal.

Aujourd'hui encore, les parents menacent les enfants de la rencontre du *t'chinchaine* afin de les empêcher de vagabonder à la nuit dans les campagnes.

LUCIEN LAUDY.

---

(1) v. *Folklore Brabançon*, 3<sup>e</sup> année, p. 77.

(2) La vérité est que des paysans recouverts d'une peau de bête quelconque et agitant des chaînes effrayèrent la jeune fille qui en fut si effrayée qu'elle mourut de peur.

*Superstition.* — Dans la plupart des fermes à Boutersem, on baratte le jeudi, afin de pouvoir aller le lendemain avec le beurre au marché de Louvain. Les pauvres peuvent venir alors chercher un pot de lait battu ; parfois même ils reçoivent tout un seau. Cependant, ils sont obligés de payer quelque chose pour cela ; un ou deux centimes suffisent. Les fermiers ont la conviction qu'on ne peut donner pour rien ce qui provient de la vache, sinon les sorcières auraient du pouvoir sur la baratte, la terrine à crème et l'étable !

CLÉMENT B.

*Fleurs de Procession.* (1) — L'usage de choisir des fleurs existe également à Herstal. Je me rappelle parfaitement qu'ayant installé un reposoir à l'entrée de mon habitation, de nombreuses personnes vinrent me demander de pouvoir emporter les fleurs ayant orné l'autel où le Saint-Sacrement avait été déposé. C'étaient « des protections » contre les orages.

*Charivaris.* — Les charivaris existaient à Pepinghen il y a une quinzaine d'années. Ils consistaient surtout en forts claquements de fouets et en feux à distance (2) (klaken).

BARON DE HEUSCH.

*Charivaris et usages similaires.* — Un de nos lecteurs a vu à Sourbroodt, le 10 septembre 1929, près du monument Pietkin, attaché à un poteau télégraphique, le portrait à l'huile d'une jeune fille ; sous le portrait ce texte : « Mon cher Eugène, je regrette que tu m'a quittée et je t'embrasse de tout cœur, X. » Sous ce portrait, celui d'un douanier, le jeune homme en question. Le brigadier des douanes avait fait enlever le portrait du jeune homme, afin de sauvegarder le prestige de l'uniforme.

Conférer à ce sujet : Folklore Brabançon, 8<sup>me</sup> année, p. 341.

*Jeux Populaires.* — Le mardi de la kermesse, on avait, jadis, à Boutersem les jeux populaires ; entre autres : course de vitesse pour femmes ; brouetter des grenouilles ; jeu à la cuvette ; trancher la tête à un coq. Ceci se faisait de la manière suivante : deux poteaux étaient reliés par une corde de chariot à laquelle on avait suspendu un coq la tête en l'air. Ceux, qui voulaient trancher la tête du coq, avaient les yeux bandés, recevaient un vieux sabre en mains et devaient s'avancer de cinq ou de six pas, et tâcher ensuite d'atteindre le coq.

On peut s'imaginer que bien souvent le joueur ne fendait que l'air avec son vieux sabre, et si par hasard il atteignait le coq la plupart du temps il ne parvenait pas à lui trancher la tête, alors s'il ne blessait pas le pauvre coq au moins lui donnait-il un rude coup de sabre. Ce jeu durait jusqu'à ce qu'un des joueurs eût la chance de mettre fin au martyr du coq en lui tranchant la tête. Pour récompense, il pouvait emmener chez lui la victime de ce jeu (3).

(1) Voir Folklore Brabançon, 3<sup>me</sup> année, n° 14.

(2) v. Folklore Brabançon, 5<sup>me</sup> année, p. 189.

(3) v. Folklore Brabançon, 1<sup>re</sup> année, illustration avant la p. 49, reproduisant un tableau où l'on voit ce jeu populaire ; v. aussi *Wallonia* qui a publié de nombreuses notes à ce sujet.

Le jeu à la cuvette. — Une cuvette, qui pouvait contenir  $\frac{3}{4}$  d'un seau d'eau était suspendue à une corde tendue entre deux poteaux et parallèlement à cette corde on avait attaché au fond de cette cuvette une planche avec un trou au milieu. On avait eu soin d'amener la pompe à incendie pour remplir cette cuvette le cas échéant.

Celui qui prenait part à ce jeu devait s'asseoir sur une charrette à bras, recevait une longue perche en mains et à toute vitesse on le faisait passer sous la cuvette, tandis qu'il devait tâcher de faire passer la perche dans le trou de la planche attachée au fond de la cuvette ; s'il y parvenait il avait gagné. Au contraire, s'il n'y parvenait pas il recevait pour toute récompense le contenu de la cuvette sur la tête.

CLEMENT B.

*Les Gildes.* — Nous avons publié (1) un questionnaire détaillé concernant les anciennes gildes du Brabant. Nous avons fait faire de ce questionnaire de nombreux tirés à part. Toute personne qui désirerait nous documenter sur l'une ou l'autre de nos gildes peut obtenir un exemplaire de ce questionnaire. Nous comptons d'ailleurs en distribuer dans toutes nos communes.

Cette question semble intéresser de nombreux milieux. La revue « Eigen Schoon en De Brabander » a publié dans son numéro 7 à 9, II<sup>me</sup> année, sous la signature de M. Maurits Sacré, des renseignements sur les gildes du Brabant flamand.

Nous complétons les renseignements qu'il donne en signalant l'existence à Schaerbeek d'une gilde Saint-Sébastien qui a exposé à Louvain en 1926 et y a même obtenu un 3<sup>me</sup> prix.

D'autre part, à Thollembeek, il existe deux gildes que ne signale pas l'auteur : Sint-Maartensgilde et Sint-Niclaasgilde (v. Folklore Brabançon, Maurits Peremans : Thollembeek). Dans cet ouvrage, nous avons même reproduit le collier de la gilde Saint-Martin.

La revue Oudheid en Kunst, Anvers, 20<sup>me</sup> année, n° 3, sous la signature de M. Eernalsteen, publie un inventaire des Gildes de la province d'Anvers en 1834, inventaire fait à l'initiative du gouverneur de la province.

Nous publierons quelques unes des communications qui nous seront faites à la suite de l'enquête que nous avons entreprise.

*Les Objets en cuivre dans le harnachement des chevaux.* — En 1925, une revue anglaise *Live Stock Journal* que je lis depuis quelque vingt-cinq ans publia pour la première fois plusieurs articles intitulés *Horse Brasses and their ancient Symbolism*, traitant donc des objets en cuivre dans le harnachement des chevaux et de leur symbolisme ancien. Ces objets étaient des talismans, les uns porte-bonheur, les autres contre le mauvais œil, dont l'origine remonte très loin, puisque dans la campagne de Océdon contre les Amalécites et les Madianites, ses chameaux portaient, comme amulette, un croissant suspendu à l'encolure (XIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C.).

---

(1) v. Folklore Brabançon, 8<sup>me</sup> année, p. 265.

Le croissant, le soleil, une étoile à un nombre de branches variant de cinq à huit, un cœur, une coquille, etc., sont d'origine ancienne; mais il en est qui paraissent d'origine relativement récente : une gerbe de blé, un tonneau, une charrue, etc.

Ces superstitions et coutumes n'ont-elles pas existé dans notre pays et notamment dans le Brabant wallon qui fut et reste une région de grosses fermes et qui est sillonné des plus importantes chaussées que suivaient jadis les messagers avec leurs gros charlots à quatre ou cinq chevaux, se rendant ou revenant de la capitale ?

Personnellement, alors que depuis une trentaine d'années je porte un intérêt passionné à tout ce qui touche à l'histoire du cheval, je n'ai jamais rencontré de détails sur cette question qui appartient bien au folklore. S'il n'y a jamais été fait allusion dans le *Folklore brabançon* (car je n'y suis abonné que depuis trois ans), peut-être jugerez-vous qu'elle vaut d'être signalée à l'attention des lecteurs.

Colonel vétérinaire, e. r.  
E. MEULEMAN.

*Histoires racontées.* — Des voleurs voulaient voler un bélier gras. Pour le faire à leur aise, un des leurs resta à épier dans le cimetière proche de l'étable. Pour passer le temps, il se mit à casser des noix. Entendant le bruit, le sacristain se figurant qu'il y avait des revenants, alla chercher le curé. Celui-ci prétextant un mal de jambes, le sacristain lui dit : Mettez votre surplis, je vous chargerai sur mon dos. Le curé, bon gré mal gré, dut s'exécuter. Lorsqu'il s'approcha de l'endroit supposé hanté, le voleur au guet, voyant cette forme blanche, s'approcha et pinçant fortement dans le de... du curé, demanda : Is hem vet ? — Vet of nie, ik laat hem toch vallen, fut la réponse du sacristain. (Est-ce qu'il est gras ? Gras ou non, je vous laisse tout de même tomber).

Une autre fois, le curé dut s'approcher d'une grange où il y avait du bruit. Il recommande au « *koster* » de tenir le pot d'eau bénite prêt. Brusquement, il se sent soulevé par quelque chose qui se rue hors de la grange (c'était une truie enfermée) « *Giet, giet*, crie le curé, en de *koster goot alles op den pastoor*. (Versez, versez, et le sacristain versa tout sur le curé).

BARON DE HEUSCH.

*La légende du Trou sans Fond.* — Il existait jadis, à Plancenoit, un endroit ainsi nommé. C'était une source autrefois. Cette légende rapporte que la profondeur de ce trou était telle qu'un jour un attelage de deux chevaux y disparut, ainsi que son conducteur. Malgré les plus actives recherches, on n'en trouva plus jamais trace. D'où ce surnom — *spot* — de *Trou sans Fond*.

Ce trou, comblé depuis peu, a aujourd'hui disparu. La légende seule est restée.

Une autre légende rapporte que le soir du 18 juin 1815, des officiers de l'armée impériale enterrèrent un coffre rempli de pièces d'or dans le vieux chemin — *el vi t'chmin* — qui se trouve derrière la ferme du Caillou, à Vieux-Genappe.

Ce trésor n'était rien moins que celui de Napoléon qui avait établi, à cet endroit, son quartier général la veille de la bataille de Waterloo.

Si vous interrogez là-dessus les naturels de l'endroit, ils vous certifieront la chose et ne manqueront pas de vous donner le conseil suivant :

« Si, fouillant la terre, votre bêche rencontre un corps dur, ne dites pas : « C'est le coffre de Napoléon ! » car à l'instant même ce coffre fabuleux s'enfoncera plus profondément dans le sol et échappera à toute recherche. »

Ne vous avisez surtout pas de rire de la recommandation, car votre interlocuteur vous regardera avec cet air de commisération qui veut dire dans tous les pays du monde : « Pauvre innocent ! ».

LUCIEN LAUDY.

*Termes d'Argot.* — Mol : Taupe. — En parlant d'une personne morte, on dit à Boutersem : Hij ligt onder de groene serge : elle se couche sous la serge verte, ou bien : Hij is de mollen gaan uithalen : elle est allé dénicher les taupes c. à. d. aller à la recherche des nids de taupes qui se trouvent sous terre.

*Snutter*, à comparer avec Snuttink (mouchoir).

Le mot snutter est employé à Hal et aux environs pour désigner la coiffure (le couvre-chef) ainsi que le mouchoir de poche.

Il faut remarquer que le *roode snuttink* (mouchoir rouge) que toutes les femmes y portent, ne se retrouve nulle part ailleurs.

*Flikker* : ravaudeur. Ce mot s'emploie à Boutersem dans l'expression : Hij heeft een ferme flikker gehaald ?

Aussi l'emploie-t-on comme surnom qu'on donne à une personne passionnée de la danse.

*Bikken* : Bécqueter. Signifie à Boutersem : manger avec bon appétit.

D'une personne qui fait de mauvaises affaires et par suite se ruine on dit qu'il est « *den dieperik in* ».

CLÉMENT B.

*Nom des pièces de monnaie.* — A Hei Kruis, j'ai entendu dire pour une pièce de 5 fr. een peerdsoog (un œil de cheval), pour une pièce de 20 fr. un Napoléon, pour une pièce de 5 centimes een stukje (une petite pièce) et pour une pièce de 10 centimes een klopper (un battoir).

CLÉMENT B.

*Jodenstraat, Rue du Juif.* — Il y a à Bost, à Cumplich et à Neerheylissen, une rue, nommée rue du Juif. L'origine de ce nom est inconnue ; toutefois, on pourrait la trouver dans le fait que ces villages se trouvaient jadis aux frontières du pays. La monnaie employée d'un côté de la frontière différait de celle employée de l'autre côté : un agent de change y venait bien à point. Mais comme à cette époque tous les agents de change étaient tenus pour juifs, il se peut très bien que la dénomination de ces rues soit venue du fait qu'un agent de change y avait son bureau.

CLÉMENT B.

*Sobriquets.* — Als ze t'Autgaerden ni meer hoeren,

En te Goidsenhoven niet meer wringen,

En te Meer niet meer stelen.

Zullen te Bost, brave menschen wonen.

Dès qu'on ne paillara plus à Autchard et qu'à Gossoncourt

on ne s'opposera plus (1) et quand on ne volera plus à Meer (lez Gossoncourt), on ne trouvera à Bost que des braves gens (2).

CLÉMENT B.

*Moulins à vent.* — Nos lecteurs se souviennent de l'enquête que nous avons entreprise en 1923 sur les moulins à vent du Brabant. Un questionnaire précis (3) a été distribué largement dans toute la Province. Nos correspondants l'ont reçu. Plusieurs y ont répondu d'une façon détaillée. Les administrations communales de même. Des meuniers nous ont également procuré des documents intéressants. Les Commissaires des arrondissements de Louvain et de Bruxelles nous ont à cette occasion apporté une aide des plus précieuses. Tous les moulins à vent ont été photographiés. Nous possédons donc une documentation très importante.

Nos lecteurs savent également que nous projetons la publication d'un travail très important sur cette question. Si important, que, jusqu'à présent, nous avons reculé devant les frais d'édition. Pour cette publication, les concours les plus sérieux nous sont assurés et dès que nos ressources le permettront nous publierons ce travail.

Nous constatons avec plaisir que d'autres organismes s'intéressent également à cette question. La Commission des Monuments et des Sites vient d'entreprendre un relevé des moulins à vent et à eau qui existent encore dans le pays. Le Touring Club de son côté invite ses lecteurs à lui envoyer des photographies et des renseignements sur les moulins pittoresques du pays et se propose de publier les plus beaux documents ainsi recueillis.

Réjouissons-nous, au moment où tant de nos moulins disparaissent, qu'un mouvement d'intérêt se dessine en leur faveur afin d'en conserver le souvenir.

Mais, quand nous nous intéressons aux moulins, méfions-nous de renseignements facilement donnés notamment en ce qui concerne leur ancienneté. Beaucoup de meuniers que nous avons interrogés croient à une ancienneté extraordinaire de leur moulin et très facilement le public est convaincu de cette ancienneté.

Une note parue dans un journal bruxellois dit que le moulin de Malderen date de 1197 et que c'est le plus ancien moulin d'Europe. Que ce moulin soit très vieux, cela est certain, qu'il soit le plus vieux, qui oserait l'affirmer ? Est-on bien sûr même qu'il date de 1197 ?

Cette note parue, aussitôt dans la revue : *Le Nouveau Bruxelles*, une contre-note a été publiée : le plus vieux moulin... de l'Europe. C'est celui de Sily (Blainant) il date de 1180. Que la querelle des dates ne fasse pas oublier l'intérêt qui nous présente la question des moulins.

---

(1) *Wregeren* signifie à vrai dire, *torréfier* : employé au sens figuré comme c'est ici le cas, *wregeren* se dit d'une personne querelleuse ou plutôt d'une personne qui est continuellement en désaccord.

(2) En d'autres mots, cela n'arrivera jamais de la vie.

(3) *V. Folklore Brabançon*, 4<sup>me</sup> année, p. 302.

*Les Meysseiers de Grimberghen.* — Un lecteur nous dit que nous ferions fort bien de publier dans notre Bulletin une étude sur les « Meysseiers de Grimberghen ». Leur situation apparaît peu clairement dans les publications ci-dessous et cette situation était revendiquée avec âpreté pendant tout le cours du 18<sup>e</sup> siècle encore :

EUGÈNE DEFACQZ. — Ancien droit belge, tome I, 1873, pages 248-50.

H. LAVALLÉE. — Notice sur les Sint Peetersmannen ou hommes de St-Pierre de Louvain, Académie royale de Belgique, appendice au bulletin 1853-54.

ARTHUR COSYN. — Grimberghen, notice descriptive, 1<sup>re</sup> édition, Bruxelles 1909.

J. STEVENS. — Recueil généalogique de la famille De Cock, page 44.

ALPH. WAUTERS. — Histoire des environs de Bruxelles, tome II, p. 214 et ss. et tome I, pages 83 et ss.

LINDEMANS. — Un article flamand.

Greffes scabinaux de l'arrondissement de Bruxelles, Grimberghen, liasse n<sup>o</sup> 3480, F<sup>o</sup> 125 et autres liasses, Archives générales du Royaume.

S'aidant de cette première documentation, un lecteur ne s'intéresserait-il pas à cette question ? Nous publierons, volontiers son travail.

*Histoire sacrée et profane.* — « Je possède, nous écrit un lecteur, une très grande partie du livre : Histoire sacrée et profane de l'Archidiocèse de Malines, par Cornelle Van Gestel, de 1725.

Cet ouvrage — en latin — contient la liste des prêtres, religieux et religieuses, des ordres établis à Bruxelles et dans le district depuis 1300, et je crois qu'il doit y avoir des renseignements intéressants pour l'un ou l'autre de vos collaborateurs, pour un prêtre notamment, qui s'occuperait du vieux Bruxelles ou des autres doyennés ».

Il manque une petite partie se rapportant à Louvain. Si ce travail peut intéresser un de nos abonnés, le voilà informé.

*Pierre Tombale à Rummen.* (1). — Il s'agit du monument de Jean, comte de Hoen et Jeanne, baronne de Gulpen son épouse :

Hoen : de gueules à la croix d'or.

Gulpen : de sable à la croix engrelée d'or.

La seigneurie de Rummen, appartenant aux Mérode, passa par achats successifs à la famille de Hoen et en 1637 Jean de Hoen, était possesseur de tout le fief. Il décéda en 1649.

De son mariage avec Jeanne de Gulpen, il eut entre autre : 1<sup>o</sup> François-Théodore ; 2<sup>o</sup> Maximilien-Henri, dont la fille, Marie-Henriette, devenue dame de Rummen après le décès de ses 4 frères, fit ériger en 1762 le monument (actuellement dans le mur extérieur de l'église de Rummen) à la mémoire de ses grands-parents. Le comte et la comtesse de Hoen sont représentés entourés de leurs 32 quartiers.

BARON DE HEUSCH.

(1) Voir Folklore Brabançon, 4<sup>me</sup> année, p. 196.

## Bibliographie.

*La situation de notre service ne lui permet pas de présenter aux lecteurs une bibliographie du folklore systématiquement entreprise. Il lui est impossible également de faire une bibliographie critique.*

*Ce sont là des tâches ardues que nous espérons pouvoir réaliser un jour.*

*Nous signalons ici les publications qui nous sont adressées par les auteurs ou les publications particulièrement intéressantes parmi celles que nous acquérons.*

*Volkskundliche Bibliographie, für die Jahre 1923 und 1924, durch E. HOFFMAN-KRAYER, XXVIII — 494 p. chez Walter de Gruyter, Berlin et Leipzig 1929.*

Depuis 1917, la bibliographie du Folklore est faite régulièrement par M. Hoffman-Krayer, de Bâle, qui s'est assuré en divers pays le concours de folkloristes connus. En ce qui concerne la Belgique, l'auteur n'a pas, jusqu'à présent, de collaborateur spécialement désigné. Nous constatons néanmoins que les Revues Belges ont été dépouillées, car les articles qui y ont paru pendant les deux années envisagées y sont signalés.

Cette Bibliographie du Folklore contient, pour les années 1923 et 1924, 5992 références. Une table systématique très détaillée se trouve en tête du volume et donne le plan général du classement des indications bibliographiques, suit une liste des abréviations employées et des publications périodiques dépouillées. La Bibliographie est suivie d'une liste des auteurs cités avec indication des N<sup>os</sup> de la bibliographie générale où les références complètes sont données sur leurs travaux. Enfin, une table par mot-souche termine le volume.

Cette Bibliographie du Folklore est une œuvre considérable et de la plus haute utilité.

Nous avons toujours espéré, en contribuant à la création de la Société Belge de Folklore, qu'une bibliographie belge eût pu être entreprise en collaboration par tous nos folkloristes. Malheureusement, les préoccupations semblent bien, hélas, chez nous être trop particularistes ou régionalistes, et il est bien difficile de faire comprendre l'utilité de travaux généraux. Ne désespérons pas toutefois. Un jour viendra bien où on sentira l'impossibilité de faire œuvre scientifique parfaite en restant ainsi cantonné. Si un organisme belge, respectueux de l'autonomie des organismes locaux, pouvait entreprendre, pour le bien commun, certains travaux d'intérêt général, il serait en état de fournir à une entreprise internationale comme celle-ci, des renseignements plus complets encore et bien des fautes d'orthographe dans les noms propres et les noms des lieux pourraient lui être évités.

A. M.

BOHUML VAVROUSEK. — *Les Eglises de petites villes et de villages en Tchéco-Slovaquie*, 36 p. + 615 photographies, 1929. Edit. Nakbadatelé Kvasnicka A. Hampl. Praise V., Prix 240 frs. frais de port (15 francs).

Une introduction en tchèque, traduite en français, anglais et alle-

mand explique le but de l'auteur et donne des indications générales sur l'architecture des très curieuses églises Tchéco-Slovaques, dont il en est plusieurs en bois vraiment caractéristiques. C'est un inventaire précieux de l'architecture religieuse de ce pays où des influences si diverses se sont fait sentir. Les photos donnent tantôt l'aspect extérieur, tantôt la vue intérieure des monuments. Toutes sont d'une netteté irréprochable et cet ouvrage devrait avoir sa place dans toutes les bibliothèques consacrées à l'architecture, aux beaux arts, etc. Cet ouvrage constitue aussi un attrait pour le pays auquel il est consacré. Il fait naître en vous le désir d'aller sur place voir ce pays qui a conservé tant de curiosités du passé.

Nous avons aussi, en Belgique, tant de belles petites églises, tant de jolis intérieurs de chapelles et il serait heureux que notre pays puisse aussi publier, un jour, un choix de ce genre. L'inventaire de nos beaux monuments religieux est fait ou n'est pas difficile à achever.

Travail coûteux sans doute, mais notre pays ne comprendra-t-il pas que le legs des générations passées est un capital que l'on peut rendre productif ! Des publications comme celle-ci contribuent à rendre un pays attirant et à le faire aimer.

A. M.

*Une Biographie de Ch. De Coster.* — L'année 1927 a vu paraître, dans divers périodiques et quotidiens, de nombreuses pages consacrées à Ch. de Coster, à l'occasion du centenaire de sa naissance. *Le Folklore Brabançon* a publié un numéro spécial en l'honneur du chantre d'Ulenspiegel, le flamand « espiègle » au grand cœur et à la parole d'or. Dans ce fascicule remarquable, abondamment illustré, les principaux éléments folkloriques du chef-d'œuvre de Ch. de Coster sont passés en revue et étudiés par des spécialistes. On peut affirmer que c'était là une contribution importante à l'étude du plus grand de nos écrivains belges d'expression française, un monument considérable élevé à sa mémoire, et qui pouvait soutenir victorieusement la comparaison avec les numéros spéciaux consacrés par les principales revues littéraires de la Belgique, au choryphée de notre littérature. A cette floraison littéraire, ajoutez les deux expositions en l'honneur de Ch. de Coster, organisées successivement à Anvers et à Bruxelles, dont on trouvera le compte rendu détaillé pour la première qui fut aussi l'initiatrice, dans le Bulletin trimestriel de la Bibliothèque communale d'Anvers, rédigé par le conservateur en chef, M<sup>r</sup> Emm. de Borm. (1) Malgré tous ces hommages convaincus et ces brillantes manifestations, dignes de celui qui en était l'objet, il manquait quelque chose d'absolument essentiel : Ch. de Coster n'avait pas encore son biographie ; sa vie et son œuvre n'étaient pas encore étudiés et exposés dans la langue même de l'illustre écrivain (2), de façon systématique,

(1) S. B. A. *Mededeelingen van de stedelijke Hoofdbibliotheek* 1 p. 10-13. Anvers, 1928.

(2) Il ne faut pas oublier, en effet, l'excellent petit livre de Lode Monteyne, *Charles De Coster. De mensch en de kunstenaar* (avec une préface en français de G. Eekhoud). Anvers, 1927.

approfondie et complète à souhait, dans un ouvrage fondamental, qui serait et resterait le livre sur Ch. de Coster. Cette lacune vient d'être comblée, de façon à satisfaire les plus difficiles, par un jeune docteur en philosophie et lettres de l'Université de Louvain, M<sup>r</sup> J. Hanse. Son travail, remarquable à tous les points de vue, a été couronné par l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique (1). Jamais récompense ne fut plus méritée. Je ne puis entrer ici dans les détails et analyser ce volume de 400 pages, grandes et substantielles. Je me contenterai de dire que l'auteur réunit en lui les deux conditions essentielles qu'il fallait pour mener à bien son entreprise ardue : c'est en même temps un critique historique avisé, aux connaissances très vastes, et un fin lettré au goût sûr et à l'enthousiasme conscient et communicatif. Son travail mérite tous les éloges : je le recommande chaudement aux lecteurs du *Folklore Brabançon* et à tous les admirateurs de Ch. de Coster.

Me serait-il permis de leur recommander en même temps la *Bibliographie de Ch. de Coster*, entreprise par MM. J. Hanse et W. Koninckx, sous les auspices de *La Renaissance d'Occident*. Le public intellectuel de Belgique se doit de souscrire en grand nombre, pour permettre la réalisation de cette belle et luxueuse publication, à tirage limité, la première de ce genre en Belgique. Puisse cet appel être entendu ici. Puisse nous ne pas être, comme notre saint patron, doublement glorifié dans le polyptyque eyckien, la *vox clamantis in deserto!*

JEAN-B. GESSLER

CORNELISSEN (JOZEF). — *Nederlandsche Volkshumor op Stad en Dorp, Land en Volk*. II. Antwerpen, « De Sikkel » MCMXXIX. 352 pp.

La seconde partie de cet important ouvrage ne le cède en rien, comme intérêt, à celle dont nous avons déjà parlé dans le *Folklore Brabançon*. On pourra en juger par l'énumération, malheureusement trop sèche, des matières qu'elle contient. Dans le présent volume, nous voyons traiter successivement les sobriquets des contrées suivantes : *Provinces de Flandre Orientale et de Hainaut*. (Flandre Orientale : Généralités. Arrondissements de Gand, d'Audenarde et de Termonde : — Hainaut : Abeele, Beveren, (Bièvenne), Enghien, Manhove.)

*Province de Flandre Occidentale*. (Arrondissements de Bruges, de Furnes, d'Ypres et de Courtrai).

*Flandre Française et Artois*. (Dans cette partie, l'auteur examine non seulement l'actuel département du Nord, qui est la véritable ancienne Flandre, où les habitants parlent le « Keuningsvlamsch », par opposition au « Kelzervlamsch » des Flandres belges, mais aussi celui du Pas-de-Calais (ancien Artois), pays jadis de langue néerlandaise, où l'on rencontre encore des habitants parlant le flamand.

*Province de Limbourg* : (Généralités. Arrondissements de Hasselt et de Tongres).

---

(1) J. Hanse, *Charles de Coster*. Mémoire couronné par l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique. Bruxelles-Liège, 1928.

approfondie et complète à souhait, dans un ouvrage fondamental, qui serait et resterait le livre sur Ch. de Coster. Cette lacune vient d'être comblée, de façon à satisfaire les plus difficiles, par un jeune docteur en philosophie et lettres de l'Université de Louvain, M<sup>r</sup> J. Hanse. Son travail, remarquable à tous les points de vue, a été couronné par l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique (1). Jamais récompense ne fut plus méritée. Je ne puis entrer ici dans les détails et analyser ce volume de 400 pages, grandes et substantielles. Je me contenterai de dire que l'auteur réunit en lui les deux conditions essentielles qu'il fallait pour mener à bien son entreprise ardue : c'est en même temps un critique historique avisé, aux connaissances très vastes, et un fin lettré au goût sûr et à l'enthousiasme conscient et communicatif. Son travail mérite tous les éloges : je le recommande chaudement aux lecteurs du *Folklore Brabançon* et à tous les admirateurs de Ch. de Coster.

Me serait-il permis de leur recommander en même temps la *Bibliographie de Ch. de Coster*, entreprise par MM. J. Hanse et W. Koninckx, sous les auspices de *La Renaissance d'Occident*. Le public intellectuel de Belgique se doit de souscrire en grand nombre, pour permettre la réalisation de cette belle et luxueuse publication, à tirage limité, la première de ce genre en Belgique. Puisse cet appel être entendu ici. Puisse nous ne pas être, comme notre saint patron, doublement glorifié dans le polyptyque eyckien, la *vox clamantis in deserto* !

JEAN-B. GESSLER

CORNELISSEN (JOZEF). — *Nederlandsche Volkshumor op Stad en Dorp, Land en Volk*. II. Antwerpen, « De Sikkel » MCMXXIX. 352 pp.

La seconde partie de cet important ouvrage ne le cède en rien, comme intérêt, à celle dont nous avons déjà parlé dans le *Folklore Brabançon*. On pourra en juger par l'énumération, malheureusement trop sèche, des matières qu'elle contient. Dans le présent volume, nous voyons traiter successivement les sobriquets des contrées suivantes : *Provinces de Flandre Orientale et de Hainaut*. (Flandre Orientale : Généralités. Arrondissements de Gand, d'Audenarde et de Termonde : — Hainaut : Abeele, Beveren, (Bièvene), Enghien, Manhove.)

*Province de Flandre Occidentale*. (Arrondissements de Bruges, de Furnes, d'Ypres et de Courtrai).

*Flandre Française et Artois*. (Dans cette partie, l'auteur examine non seulement l'actuel département du Nord, qui est la véritable ancienne Flandre, où les habitants parlent le « Keuningsvlamsch », par opposition au « Kelzervlamsch » des Flandres belges, mais aussi celui du Pas-de-Calais (ancien Artois), pays jadis de langue néerlandaise, où l'on rencontre encore des habitants parlant le flamand.

*Province de Limbourg* : (Généralités. Arrondissements de Hasselt et de Tongres).

---

(1) J. Hanse, *Charles de Coster*. Mémoire couronné par l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique. Bruxelles-Liège, 1928.

Belges : MM. Frank Baur, Léo Goemans, A. Grégoire, L. Grootaers, P. De Keyser, J. Mansion, A. Marinus, Fr. Olbrechts, L. de la Vallée-Poussin, J. Vercoullie.

La plupart des notes traitent de questions de linguistique, ou de dialectologie, mais il en est quinze qui présentent un intérêt folklorique.

MAURICE GAUCHEZ. — *Le Réformateur d'Anvers*. 170 p. grand format 1929, chez Flor Burton, Courte rue Neuve 28, Anvers.

On publie, avec succès semble-t-il, des vies romancées consacrées aux hommes illustres. Pourquoi n'intéresserait-on pas à l'histoire le grand public en écrivant des romans sur les personnages ou les événements célèbres de l'histoire. A en juger par la copieuse bibliographie qu'il donne *in fine* de son travail, l'auteur tient à prouver qu'il a puisé aux documents d'archives ou aux études critiques relatives au XVI<sup>e</sup> siècle les éléments de son roman historique. Les études historiques sont généralement rébarbatives au grand public ; des ouvrages du genre de celui que nous signalons ici peuvent rendre l'histoire aimable et attrayante. La grande difficulté pour l'auteur qui entreprend pareille tâche est de ne pas trop s'abandonner à son imagination. Dans le cas présent l'auteur s'est bridé.

A. M.

*Nomina Geographica Flandrica*. — Etudes et monographies sur la toponymie flamande. Standaard Boekhandel, Brussel, 1929, 28 Fr.

Sous le terme général que nous donnons ici, paraissent des études sur la toponymie flamande. Il s'agit donc d'une série. Le volume que nous signalons particulièrement ici est le 2<sup>m</sup>e de la série. Il est intitulé : *Inleiding tot de Studie van de Vlaamsche Plaatsnamen*. (Introduction à l'étude des noms flamands de lieux) et comprend des travaux dus à MM. Mansion sur la méthode, M. K. de Flou sur les sources de la Toponymie, M. Carnoy sur le langage des lieux dits et de M. Van de Weyer, sur l'Association de Toponymie flamande.

LOUIS BANNEUX. — *Légendaire Ardennais*, 256 p., illustrations d'Alfred Martin, Office de Publicité, 36, rue Neuve, Bruxelles, 1929. Prix 15 fr.

L'auteur continue la publication de ses découvertes en Ardenne. Cet ouvrage fait suite à l'Ardenne Mystérieuse et il nous annonce l'Ardenne Superstitieuse. Nous trouvons ici une série de 15 légendes : Le poulet rôti, Le loup flambé, Chez la vieille mère, Le loup et la chèvre, Les deux hôtesses, Les rats des Laipires, Le miracle du fagot, Au plateau des Tailles, Les trois cochons, La « male baraque », Le champ Nicaise, Chez le patriarche de Vesqueville, Les instruments magiques, Le père Lafy et le diable, d'Jean l'Tchitleux.

Nous rangerions sans doute plusieurs de ces récits parmi les *Contes* plutôt que parmi les *Légendes* ; mais étant donnée l'imprécision de la terminologie folklorique, nous ne pouvons songer à faire grief à l'auteur de cette interprétation. Nous en profitons plutôt pour émettre le vœu que les folkloristes se concertent davantage pour établir la technique de leur science.

A. M.

Chanoine VANDE VELDE V. — *Feesten van het Kerkelijk jaar, en hunne Volksgebruiken*. Editeur : Excelsior, Bruges.

Ouvrage d'un intérêt capital sur les coutumes religieuses des diverses fêtes. M. le Chanoine Vandé Velde non seulement est extrêmement savant en l'histoire de la liturgie, mais est aussi un folkloriste très averti. Le livre qu'il vient de publier sera lu par tous avec la plus vive satisfaction, car il y a beaucoup de choses à y apprendre et à y puiser.

P. H.

*Toponymie et dialectologie*. — (Bulletin de la Commission de), T. III, 1929, 228 p., 3 cartes, prix 25 fr., Compte chèque postal 61823 de J. Cuvelier, Bruxelles.

Contient, ainsi que les deux premiers volumes déjà publiés, des études diverses et utiles, rédigées les unes en français, les autres en flamand, sur des questions de toponymie et de dialectologie. Nous y lisons aussi un rapport sur un projet de création d'un comité international permanent de linguistes qui étudierait certains problèmes linguistiques d'après un plan uniforme, dans le monde entier, afin de faciliter les études comparatives. Nous soulignons cette proposition avec empressement car cette préoccupation d'enquêtes internationales d'après un plan unique s'est manifestée également au Congrès International des Arts Populaires à Prague, en 1928 (V. Folklore Brabançon, 8<sup>me</sup> année, p. 404).

*Herdenkings Album Alfons De Cock*, éditeur « Excelsior » Bruges, 116 p., 1 portrait.

Publié à l'occasion de la manifestation organisée, en 1929, en l'honneur de ce folkloriste flamand. Ainsi qu'on s'en souvient, un monument a été inauguré à Denderleeuw et une plaque apposée sur la maison natale à Herdersem. L'album contient une biographie de l'écrivain, une liste de ses publications et 5 travaux inédits, 4 en flamand et un en français.

JANSEN J. E. — *L'abbaye norbertine du Parc-le-Duc*, 246 p. illust. 33 hors texte. Chez Dessain à Malines, 1929. Prix 35 frs.

L'abbaye du Parc, à Héverlé lez Louvain, a célébré, cette année, son huitième centenaire. Le chanoine Jansen, archiviste de Turnhout, membre de l'Académie Royale d'Archéologie a écrit, à la demande de cette abbaye, une histoire de ce monastère, qui donne une vision réelle de l'action des Norbertins du Parc dans tous les domaines de la vie politique, économique, religieuse, artistique et scientifique.

EMILE-H. VAN HEURCK, dans *Pro Médico*, 5<sup>me</sup> année, n° 4, 1928 consacre une étude aux curieuses pratiques médicales auxquelles la superstition populaire se livre autour de saint Winoc, vénéré à Bergues-Saint-Winoc, en Flandre Française. Il y raconte la légende du saint et rappelle, en donnant une reproduction, que le Musée de Folklore d'Anvers possède un rarissime drapelet de pèlerinage du XVIII<sup>e</sup> siècle provenant du sanctuaire de ce saint.

EMILE-H. VAN HEURCK. — *L'imposition de la couronne en fer forgé et la guérison des malades de la tête*. *Pro Médico*, 6<sup>me</sup> année, 1929, n° 4.

L'auteur passe en revue de nombreux cas où, en Belgique, l'usage de l'imposition des couronnes en fer forgé pour guérir les maux de tête est encore en usage : Grimde, Arlon, Court-Saint-Etienne, Noville-les-Bois, Hoves lez-Enguien, Oneux, Racour. Le rituel varie dans ces diverses localités.

J. GESSLER. — *Une source Inconnue de Victor Hugo*. 12 p. Louvain, 1929.

Dans le numéro spécial du Folklore Brabançon consacré au folklore dans l'œuvre de Charles De Coster, l'auteur a consacré une étude érudite au mariage sous la potence. Il y rappelait que, dans N.-D. de Paris de Victor Hugo, lorsque Gringoire étant condamné à la corde, le roi de Thunes lui offrait la liberté si une femme en voulait pour mari. Victor Hugo citait comme source où il avait puisé ce renseignement, les Burlington's Observations. L'auteur démontre ici que Victor Hugo a mal transcrit la source qu'il avait consultée et qu'il a commis une erreur en disant que cet usage se trouvait tout au long dans la législation anglaise.

A. M.

P. SAINTYVES. — *La mi-carême, la vieille et la nouvelle années*. Extrait du Bulletin de la Société d'Ethnographie de Paris, 16 pages, 1929.

L'auteur s'attache à établir le lien entre les cérémonies et coutumes de la mi-carême avec les anciennes cérémonies et coutumes du Nouvel An chez les Romains, ou plutôt de l'année périmée.

PAUL SAINTYVES. — *Le mercredi des Cendres* : Extr. de la revue Anthropologique, n<sup>os</sup> 4-6, 1929, 20 p.

En s'appuyant sur d'abondants documents, ce qui est son habitude et donne à ses travaux leur valeur et leur charme, l'auteur nous parle de l'enterrement de Carnaval, coutume que l'on a essayé de ressusciter à Namur, il y a une trentaine d'années, des cérémonies du Mercredi des Cendres et des Danses lustrales.

LYNA J. — *Nos vieilles fermes*, extraits de Verzameide Opstellen, 1928, 16 p. 5 illustr., Hasselt, Imprimerie Léon Crollen.

Notice consacrée aux vieilles fermes de la Campine où il en est encore de si anciennes et si curieuses. Elles deviennent rares, les belles vieilles fermes ; la guerre en a détruit et les transformations des exploitations agricoles ont des exigences qui obligent nos cultivateurs à les transformer.

Notre Service s'occupe également des vieilles fermes brabançonnes et, quand notre dossier sera suffisamment complet, nous leur consacrerons un numéro spécial.

A. M.

LYNA J. — *Hasseltsche Folklore*. Extr. de Verzamelde Opstellen, 1929, 16 p.

Nous citons volontiers ce travail ici, car il contient de copieux commentaires sur *Het Manneken uit de Maan* et apporte des renseignements complémentaires à l'étude publiée ici par M. Paul Hermant sur : les taches de la lune, 4<sup>me</sup> année, p. 109.

EDMOND DEVADDER, FRANS HALLET, EDMOND RAHIR. — *Les ravissements de la Forêt de Soignes*, 40 p. illustr. ext. du Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles. Tome XVIII, 1928.

Les auteurs répondent à une thèse défendue en 1907 et en 1924 par MM. Vincent d'après laquelle les ravissements de la Forêt de Soignes seraient dus à un creusement artificiel et non à des plissements naturels, thèse qui a donné lieu à de vives discussions.

M. J. VAN DEN WEGHE. — *Le pèlerinage à N.-D. de Hal dans la vie populaire*. *Paginæ Bibliographicæ*, III, n° 3, 25-3-1928, 4 fr.

Nous tenons à signaler cette excellente étude sur le pèlerinage à N. D. de Hal, bien qu'elle ait paru il y a près de deux ans déjà. Il s'agit d'une des plus intéressantes coutumes religieuses du Brabant et l'auteur en fait un exposé historique. Il signale les nombreuses petites brochures qui ont, depuis des siècles, porté au loin la célébrité du sanctuaire.

*Le Château de Beersel et ses Seigneurs*, 24 p. illustrées, 19, Avenue des Deux Tilleuls, Bruxelles.

La reconstruction du Château de Beersel, travail considérable, est une œuvre qui réussit, contrairement à tout ce qu'auraient pu en croire les sceptiques. Les amis du passé s'en réjouiront d'autant plus que c'est un des rares spécimens de l'architecture féodale que l'on rencontre encore dans notre pays. La région brabançonne est riche d'ailleurs en châteaux intéressants de diverses époques et si les milieux touristiques le voulaient, avec l'autorisation des propriétaires, ils pourraient y organiser des circuits en auto-car.

La brochure que nous signalons contient une description du château et une notice sur les Seigneurs de la famille de Witthem.

A. M.

VICTOR DE MUNTER. — *François Jacquín et son œuvre*. 32 p. 1928, chez Fonteyn, éditeur à Louvain.

Étude consacrée au peintre Jacquín, né à Bruxelles en 1756, et qui passa sa vie à Louvain. L'auteur y raconte sa vie, y analyse son œuvre et nous donne en illustrations cinq beaux portraits exécutés par cet artiste.

TH. DE RENESSE (comte). — *Silhouettes d'ancêtres*, 190 p. illust. 2<sup>me</sup> série, chez Van Langenaeken, Avenue Van Volxem 161, Bruxelles, 1928.

Cet ouvrage fait suite à celui que nous avons signalé ici il y a deux ans. L'auteur en corrigeait les épreuves lorsqu'il a été enlevé par la mort et la publication en a été achevée par la famille. Cette deuxième série ne se ressent nullement des approches de la mort et les lecteurs y retrouvent le même souci d'art et de vérité que dans la première série.

DOM URSMER BERLIERE. — *Le droit de gîte épiscopal lors d'une joyeuse entrée*. Extr. des *Mélanges Paul Fournier*, 1929, 8 p.

L'auteur nous signale ici de curieuses coutumes qui avaient lieu jadis lors de l'avènement d'évêques ou d'archevêques.

MATHIEUX A. J. — *Notices Historiques*, etc. 50 p. 1928.

Ces notices sont consacrées à Verviers et sa région : Ensival, Andrimont, Limbourg, Stembert, Herve, Theux, Franchimont, Polleur, Stavelot, Malmédy, les monuments et curiosités à visiter. Elles sont suivies d'un almanach perpétuel de coutumes, jeux, pèlerinages, etc. Prix 6,75 fr. Compte chèque 2179.59 de A. J. Mathieux, 12, Mont du Moulin, Verviers.

*Oost-Vlaamsche Zanten*, 4<sup>me</sup> année, nos 5-6, 1929. — Ce numéro du Bulletin de la Société des Folkloristes de la Flandre Orientale est consacré à la très intéressante Exposition organisée à Gand, en juillet de cette année, sur nos Béguinages. On y trouve quatre illustrations de cette exposition.

## Société du Folk-lore Français

Une Société du Folk-Lore français (Siège Social : Musée d'Ethnographie du Trocadéro) s'est constituée en vue de la recherche et de la publication des divers éléments du Folk-Lore français.

Son bureau est ainsi composé :

*Deux présidents d'honneur* : Sir JAMES et Lady FRAZER.

*Un président* : S. CHARLÉTY, recteur de l'Université de Paris.

*Cinq vice-présidents* : L. LÉVY-BRUHL, de l'Institut ; E. NOURRY (P. Saint-Yves) ; SYLVAIN MOLINIER, agrégé de l'Université ; J. MARX, Directeur à l'École pratique des Hautes-Etudes ; M<sup>me</sup> SAUVREZIS.

*Trois secrétaires généraux* ; M<sup>me</sup> la comtesse de PANGE ; ANDRÉ VARAGNAC ; A. VAN GENNEP.

Membre adhérent : cotisation annuelle de 30 fr. minimum

— donateur : — — de 200 fr. minimum

— fondateur : — — de 500 fr. minimum

— à vie ; rachat des cotisations annuelles par un versement de dix cotisations.

Envoyer la correspondance, les adhésions et toute demande de renseignements à M. ARNOLD VAN GENNEP, 10, rue Georges Lafenestre, Bourg-la-Reine, (Seine).

## Un exemple à imiter.

Dans un de nos derniers numéros, nous annonçons qu'un de nos abonnés nous avait fait parvenir la somme de 50 frs. ; (au lieu de 25 frs.) pour le renouvellement de son abonnement. Nous le donnons en exemple à nos lecteurs. Plusieurs parmi eux ont suivi cet exemple, notamment M<sup>me</sup> la Baronne Scrive de Negri (Lille), MM. Bevin (Bergen-op-Zoom), Vandersleyen (Waterloo) et de Gottal (Anvers). Nous remercions ces généreux abonnés.

## Avis.

Nous insistons vivement auprès de nos abonnés qui n'ont pas encore viré à notre compte chèque postal 142119 (M. A. Marinus) le montant de leur abonnement à la 9<sup>me</sup> année, qui commence avec ce fascicule, de le faire sans retard. Incessamment, nous mettrons en circulation la quittance majorée des frais de perception ; mais nous nous permettons d'insister pour que la somme soit versée à notre compte chèque directement. C'est le mode de paiement le plus facile pour tous et le moins coûteux.

2021-95

---

*Le Folklore Brabançon* paraît six fois par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 25 francs. — *Etranger* : 30 francs.

PRIX POUR LES DEUX ÉDITIONS : 40 francs. — *Etranger* : 50 francs.

La correspondance doit être adressée à M. A. Marinus, Gouvernement provincial, 12, Vieille Halle aux Blés, Bruxelles.

Compte chèque postal n° 142.119.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

---

*De Brabantsche Folklore* verschijnt zesmaal in 't jaar.

ABONNEMENTSPRIJS : 25 frank — *Vreemde* : 30 frank.

PRIJS VOOR BEIDE UITGAVEN : 40 frank. — *Vreemde* : 50 frank.

De briefwisseling moet gezonden worden aan den H. A. Marinus Provinciaal Bestuur, 12, Oud Koornhuis, Brussel.

Postcheck n° 142.119.

De ondertekende artikels verbinden enkel den schrijver ervan.

---

IMPRIMERIE  
CHARLES PEETERS  
LÉAU